





Library
of the
University of Toronto

Handwritten text, possibly a signature or date, located at the top of the page. The text is written in cursive and is partially obscured by a diagonal line.

Edison original.

CONFERENCE

AVEC M. CLAUDE

MINISTRE DE CHARENTON,

SUR

LA MATIERE DE L'ÉGLISE.

*Par Messire JACQUES BENIGNE
BOSSUET, Evêque de Meaux,
Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-
devant Précepteur de Monseigneur le
DAUPHIN, premier Aumosnier de
Madame la DAUPHINE.*



A PARIS,

Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISEY,
Imprimeur du Roy, rue Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVERTISSEMENT.

JE n'avois pas dessein de mettre au jour cette Conference non plus que les Instructions dont elle fut accompagnée. La Conference & les Instructions avoient pour objet la conversion d'une personne particuliere, & ayant eû leur effet, rien n'obligeoit à en faire davantage de bruit. Mais comme je n'affectois

Avertissement.

pas d'en publier le recit, je n'affectois pas non plus de le tenir caché. J'en donnay un exemplaire à Mademoiselle de Duras qui le souhaita : il estoit juste. Je consentis sans peine qu'on le communiquast à quelques-uns de Messieurs de la Religion Prétenduë Réformée, qui desirerent le voir, parce qu'on crut qu'il seroit utile à leur instruction. Ce mesme mo-

Avertissement.

tif m'a porté à le communiquer à quelques autres de ces Messieurs, ou par moy-mesme, ou par des amis interposés. Ainsi il a passé en plusieurs mains : il s'en est fait des copies sans que je le sceusse ; elles se sont répandues ; elles se sont alterées : quelques-uns ont abrégé le recit que j'avois fait, ou l'ont tourné à leur mode : enfin on l'a imprimé à Toulouse sur une mauvaise

Avertissement.

copie ; & je ne puis plus m'empescher de le donner tel que je l'ay redigé moy - mesme avec beaucoup de fidelité & de religion.

Au sortir de la Conference, je la racontay toute entiere à M. le Duc de Richelieu & à Madame la Duchesse sa femme en presence de M. l'Abbé Testu. Le zele particulier qu'ils avoient pour la conversion de Mademoiselle de

Avertissement.

Duras le leur fit ainsi desirer. Je leur avois déjà recité les conversations précédentes. Le lendemain, je fis le même recit à quelques-uns de mes amis particuliers, du nombre desquels estoit M. l'Evêque de Mirepoix. J'estois plein de la chose, & je la racontay naturellement. Tous ces Messieurs m'exhorterent à la mettre par écrit pendant que j'en avois la memoire frai-

Avertissement.

che, & me firent voir par plusieurs raisons, que ce soin ne seroit pas inutile. Je les crus. On me vit écrire avec la rapidité qui paroît lors qu'on écrit des faits qu'on a presens, sans se mettre en peine du stile; & ces Messieurs remarquerent dans la narration écrite la mesme simplicité qu'ils avoient tous ressentie dans le recit de vive voix. Mademoiselle de Duras reconnut dans

Avertissement.

mon discours la verité toute pure ; & j'espere que ceux qui le liront sans prévention en auront la mesme pensée.

Aprés que mon recit se fut répandu comme je l'ay dit, il en tomba une copie entre les mains de M. Claude, ainsi qu'il le témoigne luy-mesme ; & il répandit de son costé, avec une Réponse aux Instructions que j'avois données en particulier à Mademoiselle de

Avertissement.

Duras, une Relation de
nostre Conference fort
differente de celle - cy.
A dire franchement ce
que je pense, cette Rela-
tion ne fait honneur ni
à luy ni à moy : nous y
tenons tour à tour de
longs discours assez lan-
guissans, assez traifnans,
assez peu suivis. Dans la
Relation de M. Claude
on revient souvent d'où
on est parti, sans qu'on
voye par où on y ren-
tre. Ce n'est pas ainsi que

Avertissement.

nous agîmes, & nostre dispute fut suivie & assez ferrée. Dans ces fortes de disputes, on s'échauffe naturellement comme dans une espee de lutte: ainsi la fuite est plus animée que ne sont les commencemens. On se teste, pour ainsi dire, l'un l'autre, dans les premiers coups qu'on se porte: quand on s'est un peu expliqué, quand on croit avoir découvert où chacun met la diffi-

Avertissement.

culté, & avoir, pour ainsi parler, senti le foible, tout ce qui suit est plus vif & plus pressant. Si tout cela se trouve aussi naturel dans le recit de M. Claude que dans le mien, le lecteur en jugera. De la maniere que le sien est tourné, plusieurs auront peine à croire qu'il n'ait pas esté du moins rajusté & raccommodé sur la lecture du mien. Mais je ne veux point m'arrester à

Avertissement.

ces réflexions. Tout le monde ne sçait pas sentir dans les discours, non plus que dans les tableaux, ce qu'il y a d'original, & pour ainsi dire de la première main. Je ne veux non plus employer icy le reproche odieux de mauvaise foy. On ne se souvient pas toujours si exactement ni des choses qui ont esté dites, ni de l'ordre dont elles l'ont esté: souvent on confond dans

Avertissement.

son esprit ce qu'on a pensé depuis, avec ce qu'on a dit en effet dans la dispute; & sans dessein de mentir il se trouve qu'on altere la vérité. Ce que je diray de M. Claude, il le pourra dire de moy. Nostre conversation s'est faite en particulier, & aucun de nous ne peut produire des témoins indifférens: ainsi chacun jugera de la vérité de nos recits suivant ses pré-

Avertissement.

ventions. Je ne prétens point tirer avantage du succès de la Conference qui fut suivie de la conversion de Mademoiselle de Duras : c'est l'œuvre de Dieu dont il faut luy rendre graces ; c'est un exemple pour ceux qui se trouvent bien disposez , mais ce n'est pas un argument pour des opiniâtres. Les Catholiques regarderont ce changement d'une façon , & les Prétendus

Avertissement.

Réformez d'une autre.
Ainsi quand nous nous
mettrons M. Claude &
moy à soustenir chacun
son recit, il n'en résul-
tera qu'une dispute dont
le public n'a que faire.
Et qu'importe au fond,
dira le lecteur, qui des
deux ait eû l'avantage?
La cause ne réside pas
dans ces deux hommes
qui se montreroient trop
vains, & par là mesme
trop peu croyables, s'ils
vouloient que tout le

Avertissement.

monde, & leurs amis
aussi-bien que leurs ad-
versaires, les en crussent
également sur leur paro-
le. Dans ces altercations,
ce que le sage lecteur
peut faire de mieux, c'est
de s'attacher au fond
des choses, & sans se
foucier des faits per-
sonnels, considerer la
doctrine que chacun a-
vance.

La matiere qui est trai-
tée dans tout ce recit est
aussi claire qu'elle est im-

Avertissement.

portante. C'est la matiere de l'Eglise. Nos adversaires font peu de cas de cette dispute, & on leur entend toujourns dire qu'il en faut venir au fond, en laissant à part, comme une formalité peu necessaire, tous les préjugez qu'on tire de l'autorité de l'Eglise : comme si ce n'estoit pas une partie essentielle du fond d'examiner par quelle autorité & par quel moyen JESUS-CHRIST a voulu

Avertissement.

que les Chrestiens se résolussent sur les disputes qui devoient naistre dans son Eglise. Les Catholiques prétendent que ce moyen, c'est d'écouter l'Eglise mesme. Ils prétendent qu'un particulier ne se doit résoudre qu'avec tout le corps, & qu'il hafarde tout quand il se résout par une autre voye. Ils prétendent que pour sçavoir en quelle Eglise il faut demeurer, il ne faut que sçavoir

Avertissement.

quelle est celle qu'on ne peut jamais accuser de s'estre formée en se séparant; celle qu'on trouve avant toutes les séparations; celle dont toutes les autres se sont séparées. Sans sortir de nostre maison, nos parens mesmes nous montreront cette Eglise. *Interrogez vostre pere, & il vous le dira; demandez à vos ancestres, & ils vous l'annonceront.* Selon cette regle, quiconque peut

Deuteron.
XXXII.

Avertissement.

montrer à toute une Eglise, à toute une société de pasteurs & de peuple, le commencement de son estre, & un temps quel qu'il soit durant lequel elle n'estoit pas, l'a convaincuë dès-là de n'estre pas une Eglise vrayment Chrestienne. Voilà nostre prétention; & nous ne prétendons pas que dans cette question il s'agisse d'une simple formalité. Nous soutenons

Avertissement.

qu'il s'agit d'un article fondamental contenu dans ces paroles du Symbole, *Je croy l'Eglise Catholique*: article d'ailleurs de telle importance, qu'il emporte la décision de tous les autres. Mais autant que ce point est décisif, autant est-il clair, & on n'en peut pas parler long-temps sans que le foible paroisse bientôt de part ou d'autre. Disons mieux: lors qu'un Catholique

Avertissement.

tant soit peu instruit entreprend un Protestant sur ce point, ce Protestant, quelque habile & quelque subtil qu'il soit, se trouvera infailliblement réduit, non pas toujours à se taire, mais ce qui n'est pas moins fort que le silence, à ne dire quand il voudra parler que de visibles absurditez.

C'est ce qui est icy arrivé à M. Claude par le seul defaut de sa cause :

Avertissement.

car on verra qu'il l'a défenduë avec toute l'habileté possible, & si subtilement que je craignois pour ceux qui écou-toient ; car je sçay ce qu'écrivit Saint Paul de tels discours. Mais enfin, il le faut dire à pleine bouche : la verité a remporté une victoire manifeste. Ce que M. Claude avouë ruine sa cause : les endroits où M. Claude est demeuré sans réponse, sont des endroits

Avertissement.

droits qui en effet n'en souffrent point.

Et afin qu'on ne dise pas que j'avance ce que je veux ; ou que je veux maintenant , contre ce que je viens de déclarer, qu'on m'en croye sur ma parole : deux choses vont faire voir , quelque opinion qu'on veuille avoir de moy , qu'en ce point il faut me croire nécessairement.

La première, c'est qu'appuyé sur la force de la

Avertissement.

Luc.
XXI. 15.

verité & sur la promesse de celuy qui dit, *qu'il nous donnera une bouche & une parole à laquelle nos adversaires ne pourront pas résister*, par tout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoué ce que je luy fais avouër dans le recit de la Conference, je m'engage dans une seconde Conference à tirer encore de luy le mesme aveu; & par tout où il dira qu'il n'est pas demeuré sans réponse, je le for-

Avertissement.

ceray, sans autre argument que ceux qu'il a déjà ouïs, à des réponses si visiblement absurdes, que tout homme de bon sens avouëra qu'il valoit encore mieux se taire que de s'en estre servi.

Et de peur qu'on ne dise, car dans une affaire où il s'agit du salut des ames il faut autant qu'on peut tout prévenir : de peur donc encore une fois qu'on ne dise

Avertissement.

que M. Claude peut-être aura pris un mauvais tour, par lequel il se fera engagé dans ces inconveniens, je soustiens au contraire que cét avantage est tellement dans nostre cause, que tout Ministre, tout Docteur, tout homme vivant succombera de la mesme forte à de pareils argumens.

· Ceux qui voudront faire cette épreuve, verront que ma promesse

Avertissement.

n'est pas vaine. Que si on dit que je présume de mes forces ; maintenant que je m'examine moy - mesme devant Dieu , si cette présomption m'avoit fait parler , je defavoûërois tout ce que j'ay dit. Au lieu de me promettre aucun avantage, je me tiendrois pour vaincu en ne me

i. Reg.
XVII. 45.

fiant qu'en mon bras & en mes armes ; & loin de défier les forts, à l'exemple de David, je me ran-

Avertissement.

Pl. 63.

gerois avec ceux dont le
mesme David a chanté,
*que les fleches des enfans les
ont percez, & que leur pro-
pre langue, trop foible pour
les défendre, s'est enfin tour-
née contre eux-mesmes.*

L'instruction que j'of-
fre en général aux Pré-
tendus Réformez, je l'of-
fre en particulier à ceux
du Diocese de Meaux
que je dois porter plus
que tous les autres dans
mes entrailles. Ceux qui
refuseront cette instru-

Avertissement.

Etion Chrestienne, pacifique, fraternelle & paternelle autant que concluante & décisive, je leur diray, comme Saint Paul, avec douleur & gémissement, car on ne se console pas de la perte de ses enfans & de ses freres, *Je suis net du sang* ACT. XX. 29.
d'eux tous.

Voilà la premiere chose qui fera voir que je n'impute rien à M. Claude pour me donner de l'avantage. La seconde,

Avertissement.

c'est que M. Claude luy-mesme, au milieu de ce qu'il m'oppose, & parmi tous les tours qu'il donne à nostre dispute, avoüë encore au fond ce dont il s'agissoit entre nous, ou le tourne d'une maniere à faire voir qu'il ne peut pas entièrement le desavoüër. Mais tout cecy s'entendra mieux quand après les Instructions & la Conference on lira encore les Réflexions que je feray.

Avertissement.

sur l'écrit de M. Claude.

Il faut de l'attention pour prendre toute la suite de ces Instructions : car quelque facilité qu'il ait plû à Dieu nous faire trouver dans une matiere où il montre aux plus ignorans comme aux plus habiles la voye du salut ouverte, il n'a voulu décharger personne de l'attention dont il est capable ; & comme les entretiens qu'on va voir sont nez à l'occasion des

Avertissement.

articles XIX. & XX. de mon *Traité de l'Exposition*, la lecture de ces deux articles qui ne coustera qu'un demi-quart d'heure, facilitera l'intelligence de tout cét ouvrage, quoy-que j'espere d'ailleurs qu'il se soustiendra par luy-mesme.

Au reste cette lecture ne sera pas inutile aux Catholiques : ordinairement ils negligent trop les livres de Controver-

Avertissement.

sc. Appuyez sur la foy de l'Eglise, ils ne sont pas assez soigneux de s'instruire dans les ouvrages où leur Foy seroit confirmée, & où ils trouveroient les moyens de ramener les Errans. On n'en ufoit pas ainsi dans les premiers siècles de l'Eglise: les Traitez de Controverse que faisoient les Peres estoient recherchez par tous les Fideles. Comme la conversation est un des

Avertissement.

moyens que le Saint Esprit nous propose pour attirer les Infideles & ramener les Errans, chacun travailloit à rendre la sienne fructueuse & édifiante par cette lecture. La verité s'insinuoit par un moyen si doux; & la conversation attiroit ceux qu'une dispute meditée n'auroit peut-estre fait qu'aigrir. Mais afin qu'on lise les ouvrages que nous faisons sur la Controverse comme on

Avertissement.

lisoit ceux des Peres, faisons comme les Peres de les remplir non seulement d'une doctrine exacte & saine, mais encore de pieté & de charité; & autant que nous pourrons, corrigons les secheresses, pour ne point dire l'aigreur, qu'on trouve trop souvent dans de tels livres.





TABLE DES ARTICLES.

CONFERENCE.

- I. *Réparation à la Con-
ference, & Instru-
ction particulière, p. 1.*
- II. *La Conference, 82*
- III. *Suite de la Conferen-
ce, 205*

REFLEXIONS.

*Première Réflexion, sur la
Réponse de M. Claude aux
Actes tirez de la Discipline des
Prétendus Réformez, 236*

T A B L E.

*Seconde Réflexion, sur une
des Propositions avouées par
M. Claude dans la Conferen-
ce, & sur l'examen qu'il pres-
crit après le jugement de l'E-
glise,* 261

*Troisième Réflexion, sur une
autre Proposition avouée par
M. Claude dans la Conferen-
ce : explication de la maniere
d'instruire les Chrestiens, &
que l'autorité infailible de
l'Eglise est necessaire pour re-
connoistre & entendre l'Ecri-
ture,* 295

*Quatrième Réflexion, sur
ce que M. Claude nous fait
sur l'Eglise la mesme diffi-
culté que nous luy faisons sur
l'Ecriture,* 305

*Cinquième Réflexion, sur
ce*

T A B L E.

ce que M. Claude nous allègue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables : que c'est vouloir embrouiller la matiere, & non pas résoudre la difficulté, 311

Sixième Réflexion, sur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut cette dispute à l'instruction des enfans, . 326

Septième Réflexion, sur ce que M. Claude a dit dans sa Relation que j'avois paru embarrassé en cet endroit de la dispute, 344

Huitième Réflexion, sur une autre Proposition que M. Claude avoit dans la Conference, où est exposée la maniere dont toutes les fausses Eglises se sont établies. 350

T A B L E.

Neuvième Réflexion, sur la
visibilité de l'Eglise : que
M. Claude ne combat la do-
ctrine que j'ay expliquée qu'a-
près s'en estre formé une fausse
idée, 361

Dixième Réflexion, sur la
Confession de Foy des Préten-
dus Réformez : qu'elle ne re-
connoist point d'Eglise qui ne
soit visible, & que M. Claude
ne satisfait pas à cette diffi-
culté, 377

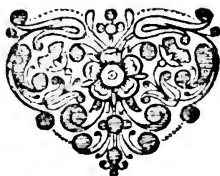
Onzième Réflexion, sur ce
que M. Claude reconnoist
luy-mesme la perpetuelle visi-
bilité de l'Eglise : doctrine
surprenante de ce Ministre.
391

Douzième Réflexion. Deux
principales objections de M.

T A B L E.

Claude résolus par sa doctrine, 412

Treizième & dernière Réflexion : que la doctrine de M. Claude montre à Messieurs de la Religion Prétendue Réformée, qu'il n'y a de salut pour eux que dans l'Eglise Romaine, 423



CONFERENCE



CONFERENCE AVEC M. CLAUDE

MINISTRE DE CHARENTON,

Sur la matiere de l'Eglise.

MADEMOISELLE de
Duras ayant quelque
doute sur sa Religion, m'a-
voit fait demander par di-
verses personnes de quali-
té, si je voudrois bien con-
ferer en sa presence avec
M. Claude. Je répondis que

I.
*Préparation
à la Confe-
rente, & ins-
truction par-
ticuliere.*

A

2 *Conference avec M. Claude*
je le ferois de bon cœur, si
je voyois que cette Confe-
rence fust necessaire à son
salut. Ensuite elle se servit
de l'entremise de M. le Duc
de Richelieu pour m'inviter
à me rendre à Paris le mar-
di dernier Février 1678. &
à entrer en conference le
lendemain avec ce Minis-
tre sur la matiere dont elle
me parleroit. C'estoit pour
me l'indiquer qu'elle sou-
haita de me voir avant la
Conference. Comme je me
fus rendu chez elle au jour
marqué, elle me fit con-
noistre que le point sur le-
quel elle desiroit s'éclaircir
avec son Ministre estoit ce-
lay de l'autorité de l'Eglise

sur la matiere de l'Eglise. ;
qui luy sembloit renfermer
toute la controverse. Il me
parut qu'elle n'estoit pas en
estat de se résoudre sans cet-
te Conference, si-bien que
je la jugeay absolument ne-
cessaire.

Je luy dis que ce n'estoit
pas sans raison qu'elle s'at-
tachoit principalement, &
mesme uniquement, à ce
point qui renfermoit en ef-
fet la décision de tout le
reste, comme elle l'avoit re-
marqué; & sur cela je taf-
chay de luy faire encore
mieux entendre l'importan-
ce de cét article.

C'est une chose, luy dis-
je, assez ordinaire à vos Mi-
nistres, de se glorifier que

4 *Conférence avec M. Claude*
la créance des fondemens
de la Foy ne leur peut es-
tre contestée. Ils disent que
nous croyons tout ce qu'ils
croient , mais qu'ils ne
croient pas tout ce que
nous croyons. Ils veulent
dire par là qu'ils ont rete-
nu tous les fondemens de
la Foy , & qu'ils n'ont re-
jetté que ce que nous y a-
vons ajoûté. Ils tirent de
là un grand avantage , &
prétendent que leur doctri-
ne est seûre & incontestable.
Mademoiselle de Duras se
souvent fort bien de leur
avoir souvent ouï tenir de
tels discours. Je ne veux
sur cela , poursuivre , leur
faire qu'une remar-

sur la matiere de l'Eglise. §
que; c'est que loin de leur
accorder qu'ils croient tous
les fondemens de la Foy,
au contraire, nous leur fai-
sons voir qu'il y a un arti-
cle du Symbole qu'ils ne
croient pas, & c'est celuy
de l'Eglise Universelle. Il
est vray qu'ils disent de bou-
che, *Je croy l'Eglise Catholi-
que ou Universelle*, comme
les Ariens, les Macedo-
niens, & les Sociniens di-
sent de bouche, *Je croy en
JESUS-CHRIST, & au
Saint Esprit*. Mais comme on
a raison d'accuser ceux-cy
de ne croire pas ces arti-
cles, parce qu'ils ne les
croient pas comme il faut,
ni selon leur veritable in-

6 *Conférence avec M. Claude*
telligence : si on montre aux
Prétendus Réformez qu'ils
ne croyent pas comme il
faut l'article de l'Eglise Ca-
tholique, il fera vray qu'ils
rejetteront en effet un ar-
ticle si important du Sym-
bole.

Mademoiselle de Duras
avoit leû mon *Traité de*
l'Exposition, & me fit con-
noître qu'elle se souvenoit
d'y avoir veû quelque cho-
se qui revenoit à peu près
à ce que je luy disois : mais
j'ajoustay qu'en ce *Traité*
j'avois voulu dire les cho-
ses fort brièvement, & qu'il
estoit à propos qu'elle les
vist un peu plus au long.

Il faut donc sçavoir, luy

sur la matiere de l'Eglise. 7
dis-je, ce qu'on entend par
ce mot d'Eglise Catholi-
que ou Universelle ; & sur
cela je posay pour fonde-
ment que dans le Symbole
où il s'agissoit d'exposer la
Foy simplement, il falloit
prendre ce terme de la ma-
niere la plus propre, la plus
naturelle & la plus usitée
parmi les Chrestiens. Or ce
que tous les Chrestiens en-
tendent par le nom d'Egli-
se, c'est une société qui fait
profession de croire la do-
ctrine de JESUS-CHRIST,
& de se gouverner par sa
parole. Si cette société fait
cette profession, par conse-
quent elle est visible.

Que cette signification da

8 Conference avec M. Claude
nom d'Eglise fust la propre
& la naturelle signification
de ce nom, celle en un mot
qui estoit connuë de tout le
monde & usitée dans le dis-
cours ordinaire, je n'en de-
mandois pas d'autres té-
moins que les Prétendus
Réformez eux-mesmes.

Quand ils parlent de leurs
prieres Ecclesiastiques, de
la discipline de l'Eglise, de
la foy de l'Eglise, des Pas-
teurs & des Diacres de l'E-
glise, ils n'entendent pas
que ce soient les prieres
des Prédestinez, ni leur dis-
cipline, ni leur foy; mais
les prieres, la foy & la dis-
cipline de tous les Fideles
assemblez dans la focie-

sur la matiere de l'Eglise. 9
té extérieure du peuple de
Dieu.

Quand ils disent qu'un
homme édifie l'Eglise, ou
qu'il scandalise l'Eglise, ou
qu'ils reçoivent quelqu'un
dans l'Eglise, ou qu'ils ex-
cluent quelqu'un de l'Egli-
se, tout cela s'entend sans
doute de la société exte-
rieure du peuple de Dieu.

Ils l'expliquent ainsi dans
la forme du Baptesme lors
qu'ils disent qu'ils vont re-
cevoir l'enfant *en la compa-
gnie de l'Eglise Chrestienne,*
& pour cela qu'ils obligent
les parrains & marraines de
l'instruire en la doctrine la-
quelle est receüe au peuple de
Dieu, comme elle est, disent-

10 *Conference avec M. Claude*
ils, *sommairement comprise en*
la Confession de Foy que nous
avons tous : & encore lors
qu'ils demandent à Dieu
dans leurs prieres Ecclesiast-
iques de delivrer toutes ses
Eglises de la gueule des loups
ravissans : & encore plus ex-
pressément dans la Confes-
sion de Foy, Article xxv.
quand ils disent que l'Ordre
de l'Eglise, qui a esté établi de
l'autorité de JESUS-CHRIST,
doit estre sacré, & pourtant
que l'Eglise ne peut consister,
sinon qu'il y ait des Pasteurs
qui ayent la charge d'enseigner ;
& dans l'Article xxvi. que
nul ne se doit retirer à part,
mais que tous ensemble doi-
vent garder & entretenir l'u-

sur la maniere de l'Eglise. Unité de l'Eglise, se soumettant à l'instruction commune; & enfin dans l'Article xxvii. qu'il faut discerner soigneusement quelle est la vraie Eglise, & que c'est la compagnie des Fideles qui s'accordent à suivre la parole de Dieu & la pure Religion qui en dépend. D'où ils concluent, Article xxviii. qu'où la parole de Dieu n'est pas recçüe, & qu'on ne fait nulle profession de s'assujétir à icelle, & où il n'y a nul usage des Sacremens, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Eglise.

On voit par tous ces passages, & par l'usage commun des Prétendus Réformez, que la signification du

12 *Conference avec M. Claude*
mot d'Eglise propre, natu-
relle & usitée de tout le
monde, est de la prendre
pour la société extérieure
du peuple de Dieu, parmi
lequel, quoy - qu'il se trou-
ve des *hypocrites & réprou-*
vez, leur malice, disent-ils,
ne peut effacer le titre d'Eglise,
Article xxvi. C'est à dire
que les hypocrites meslez à
la société extérieure du peu-
ple de Dieu ne luy peuvent
oster le titre de vraye Egli-
se, pourveu qu'elle soit tou-
jours revestue de ces mar-
ques extérieures de faire
profession de la parole de
Dieu & de l'usage des Sa-
cremens, comme porte l'Ar-
ticle xxviii.

Voilà comme on prend l'Eglise lors qu'on en parle simplement, naturellement, proprement, sans contention ni dispute; & si c'est la maniere ordinaire de prendre ce mot, nous avons raison de dire que c'est celle que les Apostres ont employée dans leur Symbole où il falloit parler de la maniere la plus ordinaire & la plus simple, parce qu'il s'agissoit de renfermer en peu de paroles la confession des fondemens de la Foy.

En effet, il a passé dans le discours commun de tous les Chrestiens, de prendre le mot d'Eglise pour cette société extérieure du peu-

14 *Conference avec M. Claude*
ple de Dieu. Quand on
veut entendre par le mot
d'Eglise, la société des pré-
destinez, on l'exprime, & on
dit l'Eglise des prédestinez.
Quand on veut entendre
par ce mot, *l'Assemblée &*
Eglise des premiers nez qui
sont écrits dans le Ciel, on
l'exprime nommément com-
me fait Saint Paul. Il prend
icy le mot d'Eglise dans
une signification moins usi-
tée, pour la Cité du Dieu vi-
vant, la Jerusalem celeste où
sont plusieurs milliers d'Ange
& les esprits des justes sancti-
fiez, c'est à dire, pour le ciel
où sont recueillies les ames
saintes. C'est pourquoy il
ajouste un mot pour dési-

Heb. XII.

23.

sur la matiere de l'Eglise. 15
gner cette Eglise; c'est l'E-
glise des premiers nez qui ont
précédé leurs freres dans la
gloire. Mais quand on em-
ploie simplement le mot
d'Eglise sans rien ajouter,
l'usage commun de tous les
Chrestiens, sans en excepter
les Prétendus Réformez, est
de le prendre pour signifier
l'assemblée, la société, la
communion de ceux qui
confessent la vraie doctri-
ne de J E S U S - C H R I S T.
Et d'où vient cét usage de
tous les Chrestiens, sinon de
l'Ecriture Sainte, où nous
voyons en effet le mot d'E-
glise pris communément en
ce sens, en sorte qu'on ne
peut nier que ce ne soit la

16 *Conference avec M. Claude*
signification ordinaire & na-
turelle de ce mot.

Le mot d'Eglise dans son
origine signifie Assemblée, &
s'attribuoit principalement
aux assemblées que tenoient
autrefois les peuples pour
entendre parler des affaires
publiques. Et ce mot est
employé en ce sens aux A-
ctes xix. lors que le peuple
d'Ephese s'assembla en fu-
reur contre Saint Paul : *L'as-
semblée & l'Eglise estoit con-
fuse.* Et encore : *Si vous de-
mandez quelque chose, cela se
pourra conclure dans une assen-
blée ou Eglise deüëment convo-
quée.* Et enfin : *Quand il
eût dit ces choses, il renvoya
l'Eglise ou l'assemblée.*

Act. XIX.
32.

Ibid. 39.

Ibid. 40.

sur la matiere de l'Eglise. 17

Voilà l'usage du mot d'Eglise parmi les Grecs & dans la gentilité. Les Juifs & les Chrestiens se sont depuis servi de ce mot pour signifier l'Assemblée, la Société, la Communauté du peuple de Dieu qui fait profession de le servir. Il n'y a personne qui ne connoisse cette fameuse version des Septante qui ont traduit en Grec l'Ancien Testament quelques siècles avant JESUS-CHRIST : de plus de cinquante passages où ce terme se trouve employé dans leur version, il n'y en a pas un seul où il ne se prenne pour quelque assemblée visible, & il n'y

18 *Conference avec M. Claude*
en a que tres-peu où il ne
se prenne pour la société
exterieure du peuple de
Dieu. C'est aussi le sens où
l'employe Saint Estienne,
lors qu'il dit, que *Moïse fut*
en l'Eglise ou dans l'Assemblée
au desert avec l'Ange qui par-
loit à luy, appellant du mot
d'Eglise, selon l'usage receû
par les Juifs, la société vi-
sible du peuple de Dieu.

Les Chrestiens ont pris
ce mot des Juifs, & ils luy
ont conservé la mesme si-
gnification, l'employant à
signifier l'Assemblée de ceux
qui confessoient J E S U S-
C H R I S T, & faisoient pro-
fession de sa Doctrine.

Voilà ce qui s'appelle sim-

sur la matiere de l'Eglise. 19
plement Eglise, ou l'Eglise
de Dieu & de JESUS-CHRIST:
& de plus de cent passages
où ce mot est employé dans
le Nouveau Testament, à
peine y en a-t-il deux ou
trois où cette signification
luy soit contestée par les
Ministres; & mesme dans
les endroits où ils la con-
testent, il est clair que c'est
sans raison.

Par exemple, ils ne veu-
lent pas que ce passage de
Saint Paul où il est dit que
JESUS-CHRIST s'est fait Eph. V. 27.
*une Eglise glorieuse qui n'a ni
tache, ni ride, ni rien de sem-
blable, mais qu'elle est sainte
& sans tache;* ils ne veulent,
dis-je, pas que ce passage

20 *Conference avec M. Claude*
puisse estre entendu de l'E-
glise visible, ni mesme de
l'Eglise sur la terre, parce
que l'Eglise ainsi regardée,
loin d'estre sans tache, a
besoin de dire tous les jours,
Pardonnez-nous nos pechez.
Et moy je dis au contraire,
que c'est parler manifeste-
ment contre l'Apostre, que
de dire que cette Eglise
glorieuse & sans tache ne
soit pas l'Eglise visible. Car
voyez de quelle Eglise par-
le Saint Paul: c'est de *celle*
que JESUS-CHRIST a ai-
mée, pour laquelle il s'est don-
né, afin de la sanctifier, la pu-
rifiant dans l'eau où elle est la-
vée par la parole de vie. Cette
Eglise lavée dans l'eau &

purifiée par le Baptesme, cette Eglise sanctifiée par la parole de vie, soit par celle de la prédication, soit par celle qui est employée dans les Sacremens, cette Eglise est sans doute l'Eglise visible. La sainte société des prédestinez n'en est pas excluë, à Dieu ne plaife; ils en font la plus noble partie: mais ils sont compris dans ce tout. Ils y sont instruits par la parole, ils y sont purifiez par le Baptesme; & souvent mesme des réprouvez sont employez à ces ministeres. Il les faut donc regarder dans ce passage, non comme faisant un corps à part, mais com-

22 *Conference avec M. Claude*
me faisant la plus belle &
la plus noble partie de cet-
te société extérieure. C'est
cette société que l'Apôtre
appelle l'Eglise. J E S U S -
C H R I S T l'aime sans dou-
te : car il luy a donné le
Baptême ; il a répandu son
sang pour l'assembler ; il n'y
a ni appelé , ni justifié , ni
baptisé dans cette Eglise ,
qui ne soit appelé , justifié
& baptisé au nom & par
les merites de J E S U S -
C H R I S T crucifié. Cette
Eglise est glorieuse , parce
qu'elle glorifie Dieu publi-
quement , parce qu'elle an-
nonce à toute la terre la
gloire de l'Evangile & de
la Croix de JESUS-CHRIST.

sur la matiere de l'Eglise. 23

Cette Eglise est sainte, parce qu'elle enseigne toujours constamment & sans varier la sainte doctrine qui enfan-
te continuellement des Saints dans son unité. Cette Eglise n'a ni tache ni ride, parce qu'elle n'a ni erreur, ni aucune mauvaise maxime; & encore parce qu'elle instruit & contient en son sein les Eleüs de Dieu, qui quoy-que pecheurs sur la terre, trouvent dans sa communion des moyens extérieurs de se purifier, en sorte qu'ils viendront un jour en un estat tres-parfait devant JESUS-CHRIST.

Voilà peut-estre le seul

24 *Conference avec M. Claude*
passage où l'on puisse dire
avec quelque sorte d'appa-
rence que le mot d'Eglise
pris simplement, signifie au-
tre chose que la société ex-
terieur du peuple de Dieu;
& vous voyez cependant
combien il est clair qu'il se
doit entendre comme tous
les autres.

Mais quand ainsi seroit
que ce passage & deux ou
trois autres auroient une si-
gnification ou douteuse ou
mesme éloignée de celle-
cy, tous les autres passages
y sont conformes. Car qu'y
a-t-il de plus frequent que
les passages où il est dit,
qu'il faut édifier l'Eglise,
qu'on a persecuté l'Eglise,
qu'on

qu'on louë Dieu au milieu de l'Eglise, qu'on la saluë, qu'on la visite, qu'on y établit des Pasteurs & des Evêques pour la regir, & autres semblables dont le nombre est infini?

Ainsi on ne peut nier que cette signification du mot d'Eglise ne soit la signification ordinaire, & celle par consequent qui devoit estre suivie dans une Confession de Foy aussi simple qu'est le Symbole des Apostres.

C'est dans ce sens que l'a prise tout un grand Concile, le premier & le plus saint de tous les Conciles universels, lors que condamnant Arius, il prononce

Conc. Nic.
post Symb.

26 *Conference avec M. Claude*
ainsi : *Tous ceux qui disent*
que le Fils de Dieu a esté tiré
du neant, la Sainte Eglise Ca-
tholique & Apostolique les a-
nathematise.

C'est JESUS-CHRIST
luy-mesme qui nous a ap-
pris à croire l'Eglise en ce
sens. Car pour fonder cet-
te Eglise, il est sorti du sein
invisible de son Pere, &
s'est rendu visible aux hom-
mes ; il a assemblé autour
de luy une société d'hom-
mes qui le reconnoissoit
pour maistre : voilà ce qu'il
a appelé son Eglise. C'est
à cette Eglise primitive que
les Fideles qui ont crû de-
puis, se sont aggregez, &
c'est delà qu'est née l'Egli-

sur la matiere de l'Eglise. 27
se que le Symbole appelle
Universelle.

JESUS-CHRIST a em-
ployé le mot d'Eglise pour
signifier cette société visible,
lors qu'il a dit luy-mesme
qu'il falloit écouter l'Eglise:
Dites-le à l'Eglise; & encore Matt. XVIII
17.
lors qu'il a dit: *Tu es Pierre,* Matt. XVI.
18.
*& sur cette Pierre je bastiray
mon Eglise, & les portes d'En-
fer n'auront point de force con-
tre elle.*

Pourquoy, disois-je, Ma-
demoiselle, pourquoy ceux
de vostre Religion ne veu-
lent-ils pas entendre icy par
le mot d'Eglise la société
de ceux qui font profession
de croire en JESUS-CHRIST
& en l'Evangile, puis qu'il

28 *Conference avec M. Claude*
est certain que cette société est en effet la vraye Eglise, contre laquelle l'Enfer n'a jamais eû de force, ni lors qu'il a employé les tyrans pour la persecuter, ni lors qu'il a employé les faux docteurs pour la corrompre?

L'Enfer ne prévaudra pas contre les prédestinez; il est certain: car s'il n'a point de force contre cette société extérieure, à plus forte raison n'en aura-t-il pas contre les élus de Dieu, qui sont la partie la plus pure & la plus spirituelle de cette Eglise. Mais par la mesme raison qu'il ne peut pas prévaloir contre

sur la matiere de l'Eglise. 29
les élus , il ne peut pas
prévaloir contre l'Eglise qui
les enseigne, où ils confes-
sent l'Evangile & où ils re-
çoivent les Sacremens.

C'estoit cette société ex-
terieur où les élus ser-
vent Dieu qu'il falloit en-
tendre par le mot d'Eglise,
& admirer en mesme temps
la force invincible des pro-
messes de JESUS-CHRIST,
qui a tellement affermi la
société de son peuple, quoy-
que foible à comparaison
des infideles qui l'environ-
noient au dehors , quoy-
que déchirée par les héré-
tiques qui la divisoient au
dedans, qu'il n'y a pas eû
un seul moment où cette

30 *Conference avec M. Claude*
Eglise n'ait esté veüe par
toute la terre.

Mais les Prétendus Réformez n'ont pas osé soutenir ce sens naturel de l'Evangile. Car ils ont esté forcez pour s'établir, de dire dans leur propre Confession de Foy, Article xxxi.

Que l'estat de l'Eglise a esté interrompu, & qu'il l'a fallu dresser de nouveau, parce qu'elle estoit en ruine & desolation.

Et en effet, leur Eglise quand elle s'est établie, n'est entrée en communion avec aucune autre Eglise qui fust alors sur la terre; mais s'est formée en rompant avec toutes les Eglises Chres-

sur la matiere de l'Eglise. 31
tiennes qui estoient au monde.

Ils n'ont donc pas la consolation qu'ont les Catholiques de voir la promesse de JESUS-CHRIST s'accomplir visiblement, & se soutenir durant tant de siècles. Ils ne peuvent montrer une Eglise qui ait toujours esté depuis que JESUS-CHRIST est venu pour la bastir sur la pierre; & pour sauver sa parole, ils sont obligez d'avoir recours à une Eglise des prédestinez, que ni eux ni personne ne peuvent montrer.

Or JESUS-CHRIST a voulu montrer quelque chose d'illustre & de clair, quand

32 *Conference avec M. Claude*
il a dit que son Eglise, malgré les Enfers, seroit toujours invincible : il a, dis-je, voulu montrer quelque chose de clair & d'éclatant qui pût servir dans tous les siècles d'assurance sensible & palpable de la certitude immuable de ses promesses.

Et en effet, regardons quand il a dit cette parole :
Tu es Pierre, & sur cette Pierre je bastiray mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle. C'est lors qu'ayant demandé à ses Apostres, Qui dites-vous que je suis ? Pierre répondit au nom de tous, Vous estes le Christ, le Fils du Dieu vivant.

C'est sur cette illustre Confession de Foy que la chair & le sang n'avoit point dictée, mais que le Pere Celeste avoit révélée à Pierre; c'est, dis-je, sur cette illustre Confession de Foy, qu'est fondée & la dignité de Saint Pierre & la fermeté inébranlable de l'Eglise. Cette Eglise qui confesse que JESUS-CHRIST est le vray Fils de Dieu, est celle contre qui l'Enfer n'aura jamais de force, qui subsistera sans interruption malgré les efforts & les artifices du diable.

Il paroist donc clairement que l'Eglise dont parle icy JESUS-CHRIST, est une

34 *Conference avec M. Claude*
Eglise confessante, une E-
glise qui publie la Foy, une
Eglise par consequent ex-
terieur & visible. Et voyez
aussi ce qu'il ajouste: *Et je*
te donneray les clefs du Royau-
me des Cieux; & tout ce que
tu auras lié dans la terre sera
lié dans le ciel, & ce que tu
auras délié en terre sera délié
aux Cieux.

Ibid. 17.

Quelque chose qu'il faille
entendre par ces mots, soit
la prédication, soit les cen-
sures Ecclesiastiques, ou le
ministere des Prestres dans
le Sacrement de Penitence
comme l'entendent les Ca-
tholiques, toujourn est - il
assuré que voilà un mi-
nistere exterieur donné à

sur la matiere de l'Eglise. 35
cette Eglise : c'est donc
cette Eglise qui confesse la
Foy, & la confesse princi-
palement par la bouche de
Saint Pierre; c'est cette E-
glise qui use du ministere
des clefs; c'est elle qui sera
toujours sur la terre, sans
que l'Enfer puisse jamais pré-
valoir contre elle.

Et parce que J E S U S -
C H R I S T vouloit qu'el-
le fust toujours visiblement
subsistente, il l'a revestue
de marques sensibles qui
doivent toujours durer. Car
voicy comme il envoie ses
Apostres, & ce qu'il leur
dit en montant aux Cieux:

Allez, & enseignez toutes les Matt.
Nations, les baptisant au Nom XXVII.
19. 29.

36 *Conference avec M. Claude
du Pere, du Fils, & du Saint
Esprit, & leur apprenant à
garder tout ce que je vous ay
commandé. Et voicy, je suis
toujours avec vous, jusqu'à la
fin du monde: avec vous en-
seignant, avec vous bapti-
fant, avec vous apprenant
à mes Fideles à garder tout
ce que je vous ay comman-
dé, avec vous par conse-
quent exerçant dans mon
Eglise un ministere exte-
rieur: c'est avec vous, c'est
avec ceux qui vous succe-
deront, c'est avec la société
assemblée sous leur condui-
te que je seray dès mainte-
nant jusqu'à ce que le mon-
de finisse; toujours; sans in-
terruption: car il n'y aura*

sur la matiere de l'Eglise. 37
pas un seul moment où je
vous delaisse, & quoy-qu'ab-
sent de corps, je seray tou-
jours present par mon Saint
Esprit.

En consequence de cette
parole, Saint Paul nous dit
aussi que le ministere Ec-
clesiastique durera sans dis-
continuer jusqu'à la résur-
rection générale. *Celuy qui*
est descendu, c'est le mesme qui
est monté au dessus de tous les
Cieux, afin qu'il remplist toutes
choses. Luy-mesme donc a établi
les uns pour estre Apostres, les
autres pour estre Prophetes, les
autres pour estre Evangelistes,
les autres pour estre Pasteurs
& Docteurs, pour l'assemblage
des Saints, pour l'œuvre de

Eph. IV.
11. &c.

38 *Conférence avec M. Claude ministre, pour l'édification du Corps de Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la Foy & de la connoissance du Fils de Dieu en homme parfait à la mesure de la parfaite stature de JESUS-CHRIST; c'est à dire, jusqu'à ce que nous ayions atteint la perfection de JESUS-CHRIST glorifiez en corps & en ame: voilà le terme que Dieu a donné au ministère Ecclesiastique.*

Les Prétendus Réformez ne veulent pas que l'Eglise visible soit celle qui s'appelle le Corps de JESUS-CHRIST: quel est donc ce corps où Dieu a établi les

sur la matiere de l'Eglise. 39
uns Apostres, les autres Pro-
phetes, les autres Pasteurs &
Docteurs? Quel est ce corps
où Dieu a établi plusieurs
membres & diverses gra-
ces, la grace du ministere, la
grace de la doctrine, la grace
de l'exhortation & de la con-
solation, la grace du gouver-
nement? Quel est, dis-je, ce
corps, si ce n'est l'Eglise
visible?

Mais ce qui fait que les Pré-
tendus Réformez ne veulent
pas avouër que ce Corps de
JESUS-CHRIST tant re-
commandé dans l'Ecriture
puisse estre l'Eglise visible,
c'est qu'ils sont contraints
de dire que l'Eglise visible
cesse quelquefois d'estre sur

40 *Conférence avec M. Claude*
la terre; & ils ont horreur
de dire que le Corps de
J E S U S - C H R I S T ne soit
pas toujours, de peur de fai-
re mourir J E S U S - C H R I S T
encore une fois.

C'est donc sans difficul-
té cette assemblée de Pas-
teurs & de peuples; c'est
cette Eglise composée de
tant de membres divers,
par lesquels s'exercent ex-
terieurement tant de saints
ministeres; c'est celle-là qui
est appelée le Corps de
J E S U S - C H R I S T; c'est à
ce corps assemblé sous le
ministere des Pasteurs, qu'il
a dit en montant aux Cieux:
*Voicy, je suis avec vous jus-
qu'à la consommation des sie-*

sur la matiere de l'Eglise. 41
cles. Celuy donc qui est descendu, c'est le mesme qui est monté, afin qu'il remplist toutes choses, le ciel par sa personne & par sa presence visible, la terre par son esprit & par son assistance invisible, l'un & l'autre par sa verité & par sa parole. Et c'est pour continuer en montant aux Cieux cette assistance promise à son Eglise, qu'il y a mis les uns Apostres, les autres Evangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs : chose qui doit durer jusqu'à ce que l'œuvre de Dieu soit entièrement accomplie, que nous soyions tous hommes parfaits, & que tout le corps

42 *Conference avec M. Claude*
de l'Eglise soit arrivé à la
plenitude & à la perfection
de JESUS-CHRIST.

• Ainsi l'ouvrage de JESUS-
CHRIST est éternel sur la
terre. L'Eglise fondée sur la
confession de la Foy, sera
toujours, & confessera tou-
jours la Foy: son ministere
sera éternel: elle liera &
déliera jusqu'à la fin du
monde, sans que l'Enfer
l'en puisse empescher; el-
le ne discontinuera jamais
d'enseigner les Nations: les
Sacremens, c'est à dire, les
livrées exterieures dont elle
est revestüe dureront tou-
jours. *Enseignez, & baptisez*
les nations, & je seray toujours
avec vous. Toutes les fois que

Mat. XXVIII.
19. 20.

1. Cor. XI.
26.

sur la matiere de l'Eglise. 43
vous mangerez de ce pain, &
que vous boirez de cette coupe,
vous annoncerez la mort du
Seigneur jusqu'à ce qu'il vien-
ne. Avec la Cene durera &
la confession de la Foy, & le
ministere Ecclesiastique, &
la Communion exterieure
& interieure des Fideles
avec JESUS-CHRIST &
des Fideles entre eux, jus-
qu'à ce que JESUS-CHRIST
viene. La durée de l'Egli-
se & du ministere Eccle-
siastique n'a point d'autres
bornes.

Ce n'est donc pas seule-
ment la société des prédes-
tinez qui subsistera à jamais,
c'est le corps visible où sont
renfermez les prédestinez;

44 *Conférence avec M. Claude*
qui les presche, qui les en-
seigne, qui les régénere
par le Baptesme, qui les
nourrit par l'Eucharistie,
qui leur administre les clefs,
qui les gouverne & les tient
unis sous la discipline, qui
forme en eux J E S U S -
C H R I S T : c'est ce corps
visible qui subsistera éter-
nellement,

Et c'est pourquoy dans
le Symbole des Apostres, où
l'on nous propose à croire
les fondemens de la Foy,
on nous dit en mesme temps
de croire au Pere, & au
Fils, & au Saint Esprit, &
de croire la sainte Eglise
Catholique & la Commu-
nion des Saints : Commu-

sur la matiere de l'Eglise. 45
non interieure par la charité, & dans le Saint Esprit qui nous anime, je l'avouë; mais en mesme temps Communion exterieure dans les Sacremens, dans la confession de la Foy, & dans tout le ministere exterieur de l'Eglise.

Et tout ce que nous venons de dire est renfermé dans cette parole, *Je croy l'Eglise Universelle.* On la croit dans tous les temps; elle est donc toujours: on la croit dans tous les temps; elle enseigne donc toujours la verité.

Vos Ministres veulent que nous croyions que c'est autre chose de croire l'E-

46 *Conférence avec M. Claude*
glise, c'est à dire, croire
qu'elle soit; autre chose de
croire à l'Eglise, c'est à di-
re croire à toutes ses déci-
sions. Mais cette distinction
est frivole. Qui croit que
l'Eglise est toujours, croit
qu'elle est toujours confes-
sant & enseignant la veri-
té. C'est à l'Eglise qui con-
fesse la vérité, que JESUS-
CHRIST a promis que
l'Enfer n'auroit point de
force contre elle. Jamais
donc la vérité ne cessera d'y
estre confessée; & par con-
séquent en croyant qu'elle
est, on assure qu'elle est
toujours croyable.

En effet, il ne suffit pas,
pour conserver le nom d'E-

sur la matiere de l'Eglise. 47
glise, de retenir quelques points de la doctrine de JESUS-CHRIST: autrement les Ariens, les Pelagiens, les Donatistes, les Anabaptistes, & les Socieniens feroient de l'Eglise. Ils n'en font pas toutefois: à Dieu ne plaise, que nous appellions du nom d'Eglise cette confusion! Il ne faut donc pas seulement que l'Eglise conserve quelque verité: il faut qu'elle conserve, & qu'elle enseigne toute verité; autrement, elle n'est pas l'Eglise.

Et il ne sert de rien de distinguer les Articles fondamentaux d'avec les autres. Car tout ce que Dieu

48 *Conference avec M. Claude*
 a révelé doit estre retenu.
 Il ne nous a rien révelé qui
 ne soit tres-important pour
 nostre salut. *Je suis le Sei-*
gneur qui t'enseigne des choses
utiles. Il faut donc trouver
 dans la Foy que l'Eglise
 enseigne la plenitude des
 veritez révelées de Dieu:
 autrement, ce n'est plus
 l'Eglise que JESUS-CHRIST
 a fondée.

Que les particuliers puis-
 sent ignorer quelques arti-
 cles, je le confesse aisé-
 ment: mais l'Eglise ne tait
 rien de ce que JESUS-
 CHRIST a révelé; & c'est
 pourquoy les Fideles qui
 ignorent certains articles
 en particulier, les confes-
 sent

sur la matiere de l'Eglise. 49
sent néanmoins tous en gé-
néral, quand ils disent : *Je*
croy l'Eglise Universelle.

Voilà cette Eglise, disois-
je, que vos Ministres ne
connoissent pas. Ils vous
enseignent que cette Eglise
visible & extérieure peut
cesser d'estre sur la terre;
ils vous enseignent que cette
Eglise peut errer dans
ses décisions; ils vous ensei-
gnent que croire à cette
Eglise, c'est croire à des
hommes : mais ce n'est pas
ainsi que l'Eglise nous est
proposée dans le Symbole.
On nous y propose de la
croire, comme nous croyons
au Pere, au Fils, & au Saint
Esprit; & c'est pourquoy la

50 *Conférence avec M. Claude*
foy de l'Eglise est jointe à
la foy des trois personnes
divines.

Ces choses ayant esté dites à diverses reprises, mais à peu près dans cette suite, j'ajoustay, que nostre doctrine estoit si véritable sur ce point, que les Prétendus Réformez, qui la nioient, n'ont pû la nier tout-à-fait: c'est-a-dire, que leurs Synodes agissent d'une maniere à faire entendre qu'ils exigent aussi-bien que nous une soumission absolüe à l'autorité & aux decrets de l'Eglise.

Là je fis voir à Mademoiselle de Duras les quatre Actes de Messieurs de la Religion Prétenduë Réfor-

sur la matiere de l'Eglise. 51
mée, que j'ay marquez dans
l'*Exposition*, Article xx. Elle
les y avoit veüs; mais je les
luy fis lire dans le livre
mesme de la Discipline.

Le premier est tiré du Cha-
pitre V. Titre des Consis-
toires, Article xxxi. où il
est porté, *Que les debats pour
la doctrine seroient terminez
par la parole de Dieu, s'il se peut,
dans le Consistoire; sinon que
l'affaire seroit portée au Colloque,
de là au Synode Provincial, &
enfin au National, où l'entiere
& finale résolution se feroit
par la parole de Dieu, à la-
quelle si on refusoit d'aquies-
cer de point en point & avec
expres desaveu de ses erreurs,
on seroit retranché de l'Eglise.*

§2 *Conférence avec M. Claude*

Ce n'est donc pas, disois-je, à la seule parole de Dieu précisément, comme telle, qu'appartient l'entière & finale résolution, puis qu'après qu'elle est proposée, l'appel est permis; mais à la parole de Dieu, en tant qu'expliquée & interprétée par le dernier jugement de l'Eglise.

Le second Acte est tiré du Synode de Vitré, rapporté dans le livre de la Discipline. Il contient la lettre d'envoy que font toutes les Eglises quand elles députent au Synode National: en voicy les termes.

Nous promettons devant Dieu de nous soumettre à tout ce qui

sur la matiere de l'Eglise. 53
sira résolu en vostre sainte Af-
semblée, persuadez que nous
sommes que Dieu y présidera,
& vous conduira par son Saint
Esprit en toute verité & équité
par la regle de sa parole. Cette
perfuasion, disois-je, si elle
est seulement fondée sur
une présomption humaine,
ne peut pas estre la matiere
d'un serment si solennel par
lequel on jure de se sou-
mettre à une résolution
qu'on ne sçait pas encore:
elle ne peut donc estre fon-
dée que sur une promesse
expresse que le Saint Esprit
présidera dans le dernier ju-
gement de l'Eglise; & les
Catholiques n'en disent pas
davantage.

54 *Conference avec M. Claude*

Le troisieme Acte qui se trouve encore dans le mesme livre de la Discipline, est la condamnation des Independans, sur ce qu'ils disoient que chaque Eglise se devoit gouverner elle-mesme *sans aucune dependance de personne en matieres Ecclesiastiques.* Cette proposition fut declarée au Synode de Charenton, *autant prejudiciable à l'Estat qu'à l'Eglise.* On y jugea qu'elle ouvroit la porte à toute sorte d'irregularitez & d'extravagances, en ostoit tous les remedes, & donnoit lieu à former autant de religions que de paroisses. Mais, disois-je, quelques Synodes qu'on tienne, si on ne

sur la matiere de l'Eglise. 55
se croit pas obligé à y sou-
mettre son jugement, on n'é-
vite pas les inconveniens
des Indépendans, & on lais-
se la porte ouverte à établir
autant de religions, je ne
dis pas qu'il y a de paroif-
ses, mais qu'il y a de testes.
On en vient donc par ne-
cessité à cette obligation
de soumettre son jugement
à ce que l'Eglise Catholique
enseigne.

Ces trois Actes sont tirez
du livre de la Discipline,
imprimé à Charenton l'an
1667.

Le quatrième se trouve
dans un livre de M. Blon-
del, intitulé *Actes Authen-
tiques*, imprimé à Amster-

56 *Conference avec M. Claude*
dam par Blacu l'an 1655.

C'est une résolution du Synode National de Sainte Foy 1578. qui nomme quatre Ministres pour se trouver à une Assemblée où se devoit traiter la réünion avec les Lutheriens, en dressant *un Formulaire de Profession de Foy commune*. On donne pouvoir à ces Ministres de décider tout point de doctrine & autres qui seront mis en délibération, & de consentir à cette Confession de Foy sans mesme en communiquer davantage aux Eglises, si le temps ne permet pas de le faire. De cét acte je concludois deux choses: l'une que tout le Synode compromet de sa

Foy entre les mains de quatre particuliers , chose bien plus extraordinaire que de voir des particuliers se soumettre à toute l'Eglise : l'autre , que l'Eglise Prétendue Réformée est encore peu assurée de sa Confession de Foy , puis qu'elle consent qu'on la change , & cela dans des points aussi importants que sont ceux qui font la dispute avec les Luthériens , dont l'un est la réalité. Si les Prétendus Réformez esperoient que les Luthériens revinssent à eux, il n'y avoit nul besoin d'une nouvelle Confession de Foy. Ainsi ce qu'on prétendoit , c'est que les uns & les autres

58 *Conférence avec M. Claude*
demeurant dans leur senti-
ment, on fist une Confession
de Foy dont les deux partis
pussent convenir; ce qui ne
se pouvoit faire sans ajout-
ter ou sans supprimer quel-
que chose d'essentiel dans
une Confession de Foy,
qu'on nous donne comme
n'enseignant que la pure pa-
role de Dieu.

Mademoiselle de Duras
m'avoûa qu'ayant veû dans
mon *Traité* ces Actes & mes
réflexions, qui sont les mes-
mes que celles que je ve-
nois de luy faire, elle ne
sçavoit qu'y répondre; &
que pour cela elle souhai-
toit d'entendre ce que ré-
pondroit M. Claude tant

sur la matiere de l'Eglise. 59
sur ces Actes que sur les autres difficultez qui regardent l'autorité de l'Eglise.

Je luy dis qu'encore que ceux de sa Religion agissent comme tenant l'autorité de l'Eglise infallible & incontestable, il estoit vray qu'ils nioient cette infailibilité; & j'ajoustay que c'estoit une maxime constante dans sa Religion, que tous les particuliers pour ignorans qu'ils fussent estoient obligez de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Elle parut étonnée de cette proposition. Mais

60 *Conférence avec M. Claude*
j'ajouſtay qu'on croyoit en-
core dans ſa Religion quel-
que choſe de bien plus é-
trange, qui eſtoit qu'il y a
un point où un Chreſtien
eſt obligé de douter ſi l'E-
criture eſt inſpirée de Dieu;
ſi l'Evangile eſt une veri-
té ou une fable; ſi J E S U S -
C H R I S T eſt un trompeur,
ou le docteur de la vérité.
Comme elle parut encore
plus étonnée de cette pro-
poſition, je l'affeûray que
tant celle - là que l'autre
que je venois de luy dire,
eſtoient des ſuites neceſſai-
res de la doctrine receüe
dans leur Religion ſur l'au-
torité de l'Egliſe, & que je
ne doutois point que je ne

sur la matiere de l'Eglise. Et
pûsse forcer M. Claude à
les avouër.

Je luy expliquay les raisons de ce que j'avois avancé, & luy fis voir en mesme temps quelle marque de faulseté c'estoit parmi eux, de voir que d'un costé ils niaient qu'il fallust croire sans examiner ce que l'Eglise decidoit, & que de l'autre ils fussent forcez pour établir l'ordre, d'attribuer à l'Eglise l'autorité qu'ils luy auroient déniée.

Elle me fit connoistre qu'elle entendoit ce raisonnement, & qu'elle se souvenoit de l'avoir leû dans mon livre; mais qu'encore qu'elle ne vist rien à y ré-

62 *Conférence avec M. Claude*
pondre, elle avoit peine à
croire qu'on n'y répondist
pas dans sa Religion.

Madame la Comtesse de
Roye vint dire que M. Clau-
de qui avoit promis de se
trouver avec moy le lende-
main, avoit receû défense
de le faire, & ne le pou-
voit plus. Mademoiselle de
Duras témoigna estre fort
mécontente de ce procé-
dé. Je voulus me retirer, &
la laisser avec Madame sa
sœur : mais elle me pria de
luy dire ce que je venois
de luy représenter. Je le fis
en peu de mots, & répon-
dis à quelques objections
qui me furent faites.

Le lendemain matin Ma-

sur la matiere de l'Eglise. 63
demoiselle de Duras vint en
mon logis avec un honneste
homme de sa Religion,
que je connoissois, nommé
M. Coton. Elle s'estoit ser-
vie de luy pour engager M.
Claude à la Conference, &
il luy avoit rapporté que M.
Claude l'avoit acceptée. El-
le me pria de redire ce que
j'avois dit la veille. Je le fis,
& M. Coton avoua qu'il
ne sçavoit que répondre, &
qu'il avoit grande passion
d'entendre M. Claude sur
cela. Luy & Mademoiselle
de Duras me firent quel-
ques objections sur les re-
voltes frequentes du peu-
ple d'Israël qui avoit si sou-
vent abandonné Dieu, les

64 *Conférence avec M. Claude
Rois & tout le peuple*; com-
me parle l'Écriture Sainte;
pendant quoy le culte pu-
blic estoit tellement éteint,
qu'Helie croyoit estre le seul
serviteur de Dieu, & qu'il
n'apprit que de Dieu mesme
qu'il s'estoit réservé sept mille
hommes qui n'avoient point
flechi le genouil devant Baal.

3^e Reg. XIX.
26.

A cela je répondis, que
pour ce qui regardoit He-
lie, il n'y avoit aucune diffi-
culté, puis qu'il paroist par
les termes mesmes qu'il ne
s'agissoit que d'Israël où He-
lie prophetisoit, & que le
culte divin loin d'estre é-
teint en Juda dans ce temps-
là, y estoit sous le regne de
Josaphat dans le plus grand

sur la matiere de l'Eglise. 63
lustre où il eust esté depuis
Salomon. La chose passa
pour constante, & je remar-
quay seulement combien
peu de bonne foy il y avoit
aux Ministres de produire
toujours ce passage, après
que le Cardinal du Perron
y avoit donné une réponse
si décisive.

Quant à ce qui estoit ar-
rivé dans Juda mesme, je
dis que je voulois faire l'ob-
jection encore plus forte
qu'on ne me la faisoit, en
considerant l'état du peuple
de Dieu sous Achaz qui fer-
ma le Temple, fit sacrifier
aux idoles par Urie Prestre
du Seigneur & remplit Je-
rusalem d'abominations; &

4. Reg. XV7.
2. Paralip.
XXVII 3.

4. Reg. XXI.

5. Paralip.

X XXIII.

ensuite sous Manassés, qui encherit sur les impietez d'Achaz. Mais pour montrer que tout cela ne faisoit rien à la question, je priay seulement qu'on remarquast qu'Isaïe qui avoit vécu durant tout le regne d'Achaz, pour toutes ces abominations du Roy, du Prestre Urie, & presque de tout le peuple, ne s'estoit jamais separé de la Communion de Juda, non plus que les autres Prophetes qui avoient vécu en ce temps & dans tous les autres: ce qui montre qu'il y a toujours un peuple de Dieu, de la Communion duquel il n'est jamais permis de se separer.

sur la matiere de l'Eglise. 67

Il est écrit aussi que du ^{4. Reg. XVII.} temps de Manassés, Dieu ^{10.} parla par la bouche de tous les Prophetes, & menaçoit ce Roy impie & tout le peuple. Mais ces Prophetes qui reprochoient & détestoient les impietez de ce peuple, ne se separoient pas de la Communion.

Et pour voir la chose à fond, il faut, disois-je, considerer la constitution de l'ancien peuple. Il avoit cela de propre qu'il se multiplioit par la génération charnelle, & que c'estoit par là que s'en faisoit la succession aussi-bien que celle du Sacerdoce; que ce peuple portoit en sa chair

68 *Conference avec M. Claude*
la marque de l'alliance, c'est
à dire la circoncision que
nous ne lisons point avoir
jamais esté discontinuée; &
qu'ainsi quand les Pontifes,
& presque tout le peuple
auroient prévariqué, l'estat
du peuple de Dieu subsis-
toit toujours dans sa forme
exterieure, bon gré malgré
qu'ils en eussent. Il ne pou-
voit non plus arriver aucu-
ne interruption dans le Sa-
cerdoce que Dieu avoit at-
taché à la famille d'Aaron.
Mais il n'en est pas de mes-
me dans le nouveau peu-
ple, dont la forme exte-
rieure ne consistoit en au-
tre chose qu'en la profes-
sion de la Doctrine de JE-

sur la matiere de l'Eglise. 69
SUS-CHRIST : de sorte
que si la confession de la
vraye Foy estoit éteinte un
seul moment , l'Eglise qui
n'avoit de succession que
par la continuation de cette
profession, seroit tout-à-fait
éteinte, sans pouvoir jamais
ressusciter dans son peuple,
ou dans ses pasteurs que par
une nouvelle mission.

J'ajoustay au reste , que je
ne voulois pas dire que la
vraye Foy & le vray culte
de Dieu pust estre tout-à-
fait aboli dans le peuple
d'Israël , en sorte que Dieu
n'eust plus de vrais servi-
teurs sur la terre. Mais je
trouvois au contraire , pre-
mierement , qu'il estoit clair

70 *Conference avec M. Claude*
que malgré la corruption
Dieu se réservoir toujourn
un assez grand nombre de
serviteurs qui ne partici-
poient pas à l'idolatrie. Car
si cela estoit en Israël schis-
matique & séparé du peu-
ple de Dieu, comme Dieu
mesme le déclare à Helie;
à plus forte raison en Juda,
que Dieu s'estoit réservé
pour perpetuer son peuple
& son Royaume jusqu'au
temps du Messie. Lors donc
qu'il estoit écrit que le Roy
& tout le peuple avoient a-
bandonné la Loy de Dieu,
il falloit entendre non tout
le peuple sans exception,
mais une grande partie, &
si l'on veut la plus grande

sur la matiere de l'Eglise. 71
partie du peuple, ce que les
Ministres ne nioient pas.
2. Qu'il ne falloit pas s'ima-
giner que les serviteurs de
Dieu & la vraye Foy se con-
servassent seulement en se-
cret; mais que dans toute la
succession de l'ancien peu-
ple, la vraye doctrine avoit
toujours éclaté. Car il y a
eû une continuelle succes-
sion de Prophetes, qui loin
d'adherer aux erreurs du
peuple, ou de les dissimu-
ler, s'élevoit contre avec
force, & cette succession
estoit si continuelle, que le
Saint Esprit ne craint point
de dire *que Dieu se relevoit*
de nuit & dès le matin, &
avertissoit tous les jours son

2. Paralip.
XXXVI. 18.
Jer. XI. 7.
XXV. 3. 4.

72 *Conference avec M. Claude*
peuple par la bouche de ses Pro-
phetes : expression la plus
puissante qui se puisse ima-
giner pour faire voir que la
vraye Foy n'a jamais esté
un seul moment sans publi-
cation, ni le peuple sans a-
vertissement. Qu'ainsi ne
soit, nous venons de voir
que dans tout le regne
d'Achaz, Isaïe n'avoit ces-
sé de prophetiser : & sous
Manassés, où il semble que
l'abomination fust montée
au comble, puis que ni
la penitence de ce Roy,
ni la sainteté de Josias son
petit - fils ne purent faire
rétracter la sentence don-
née contre ce peuple, Dieu
se souvenant toujours des
abomi-

sur la matiere de l'Eglise. 73
abominations de Manassés :
dans ce temps, dis-je, nous
avons veû que Dieu faisoit
parler ses Prophetes ; &
qu'une grande partie du
peuple les ait suivis publi-
quement , il paroist en ce
que ce Prince impie *fit re-*
gorger Jerusalem de sang inno-
cent, marque certaine qu'il
trouva une grande résistan-
ce à ses idolatries. On tient
mesme qu'il fit mourir Isaïe
comme ses prédecesseurs a-
voient fait mourir les autres
Prophetes qui les repre-
noient ; & cette histoire s'est
conservée dans l'ancienne
Tradition conforme à la pa-
role de Nostre Seigneur,
qui reproche aux Juifs d'a-

4. Reg. XXI.
16.

74 *Conference avec M. Claude*

Matt. XXIII.
31. 37.

*voir fait mourir les Prophetes,
& au discours de Saint Es-
tienne qui dit, qu'il n'y a
aucun Prophete qu'ils n'ayent
persecuté.*

Act. VII. 52.

Ces Prophetes faisoient partie du peuple de Dieu; ces Prophetes retenoient dans le devoir une partie considerable & des Pres- tres & du peuple mesme; ces Prophetes qui confir- moient leur mission par des miracles visibles, empes- choient que la corruption ne gagnast tout, & pendant qu'une effroyable multitu- de, & peut-estre le gros de la Synagogue estoit entraîné dans l'idolatrie, ils conser- voient la Tradition de la ve-

sur la matiere de l'Eglise. 78
rité dans le peuple d'Israël.

Ezechiel qui parut un peu Ezech. XLIV.
15. après, nous le fait voir lors qu'il parle *des Prestres & des Levites enfans de Sadoc, qui dans le temps de l'égarement des enfans d'Israël ont toujours observé les cérémonies du Sanctuaire. Ceux-là, poursuit-il, me serviront, & paroistront devant moy pour m'offrir des victimes, dit le Seigneur. La succession, non-seulement celle de la chair, mais encore celle de la Foy & du ministere, s'estoit conservée dans ces Prestres & dans ces Levites, que la grace de Dieu & la prédication des Prophetes avoient retenus dans le service.*

Et il faut remarquer que Dieu n'a jamais fait plus éclater ce ministère des Prophetes, que lors que l'impieté sembloit avoir pris le dessus, en sorte que dans le temps où le moyen ordinaire d'instruire le peuple estoit non pas détruit, mais obscurci, Dieu préparoit les moyens extraordinaires & miraculeux.

A cela on peut ajouster, que ce moyen extraordinaire, c'est à dire, le ministère prophetique, avant la captivité estoit comme ordinaire au peuple de Dieu, où les Prophetes faisoient comme un ordre toujours subsistant, d'où Dieu tiroit

sur la matiere de l'Eglise. 77
continuellement des hommes
divins, par la bouche
desquels il parloit luy-mes-
me hautement & publique-
ment à tout son peuple.

Depuis le retour de la
captivité jusqu'à J E S U S -
C H R I S T, il n'y eût plus
d'idolatrie publique & du-
rable. On sçait ce qui arri-
va sous Antiochus l'illustre ;
mais on sçait aussi le zele
de Mathatias, & le grand
nombre de vrais Fideles
qui se joignit à sa maison,
& les victoires éclatantes de
Judas le Machabée & de
ses freres : sous eux & leurs
successeurs la profession de
la vraie Foy dura jusqu'à
J E S U S - C H R I S T. A la fin

78 *Conference avec M. Claude*
les Pharisiens introduisoient
dans la Religion & dans le
culte beaucoup de supersti-
tions. Comme la corruption
alloit prévaloir, J E S U S -
C H R I S T parut au monde.

Jusqu'à luy la Religion s'es-
toit conservée. Les Do-
cteurs de la Loy avoient
beaucoup de maximes & de
pratiques pernicieuses qui
gagnoient & s'établissoient
peu à peu : elles devenoient
communes, mais elles n'es-
toient pas passées en dogmes
de la Synagogue. C'est pour-
quoy J E S U S - C H R I S T di-
soit encore : *Les Scribes &*
les Pharisiens sont assis sur la
chaire de Moïse ; faites donc
tout ce qu'ils vous disent , mais

sur la matiere de l'Eglise. 79
ne faites pas selon leurs œu-
vres. Il ne cessa d'honorer
le ministere des Prestres: il
leur renvoya les lepreux se-
lon les termes de la Loy:
il frequenta le Temple; &
en reprenant les abus, il
demeura toujours attaché
à la Communion du peuple
de Dieu, & à l'ordre du
ministere public.

On en vint enfin au point
de la cheûte & de la répro-
bation de l'ancien peuple
marquée par les Escritures
& par les Prophetes, lors
que la Synagogue condam-
na JESUS-CHRIST & sa
doctrine. Mais alors JESUS-
CHRIST avoit paru; il a-
voit commencé dans le sein

80 *Conférence avec M. Claude*
de la Synagogue à assembler son Eglise qui devoit subsister éternellement.

Il est donc constant, premièrement qu'il y a toujours eû un corps visible du peuple de Dieu, continué par une succession non interrompue, de la Communion duquel il n'a jamais esté permis de se séparer. 2. Toujours une succession de Pontifes & de Prestres descendus d'Aaron, & de Levites sortis de Levi, sans que jamais on ait eû besoin que Dieu suscitast des gens d'une façon extraordinaire. 3. Il n'est pas moins constant que la vraye Foy a toujours esté publi-

sur la matiere de l'Eglise. Si
quement déclarée, sans
qu'on puisse alleguer un seul
moment où la profession
n'en ait esté aussi claire que
la lumiere du Soleil : chose
qui fait voir combien on
se trompe quand on croit
que pour maintenir l'estat
exterieur de l'Eglise, il suf-
fit de pouvoir nommer de
temps en temps de préten-
dus docteurs de la verité.
Car s'il y a quelque temps
où la profession de la Foy ait
cessé dans l'Eglise, son estat
est pire que celuy de la Sy-
nagogue, d'autant plus que
dés-là elle perd la succes-
sion, ainsi que je viens de
dire.

Aprés que j'eûs dit ces.

82 *Conference avec M. Claude*
choses , on employa quel-
que temps à les repasser ; &
cependant Madame la Com-
tesse de Roye vint dire que
M. Claude consentoit à la
conference, qui seroit, si je
l'agréois, chez elle sur les
trois heures.

11.
La Confere-
ce.

Je fus au rendez-vous ,
où je rencontray M. Clau-
de. On commença par des
honnestetez réciproques , &
il témoigna de sa part un
grand respect. Après cela
j'entray en matiere, en de-
mandant l'explication des
quatre Actes transcrits dans
mon livre, & mentionnez
cy-dessus.

Après que j'eûs expliqué
la difficulté en peu de mots,

sur la matiere de l'Eglise. 83
telle qu'elle est proposée
dans l'*Exposition*, & que je
l'avois répétée à Mademoi-
selle de Duras, j'ajoustay
que M. Claude devoit estre
d'autant plus prest a y ré-
pondre, que je ne luy disois
rien de nouveau, puis qu'ap-
paremment *le Traité de l'Ex-*
position estoit tombé entre
ses mains; & que c'estoit u-
ne grande satisfaction, que
dans un entretien de la na-
ture de celuy-cy, on pust
s'asseürer qu'il n'y auroit
point de surprise.

M. Claude prit la paro-
le, & après avoir réitéré tou-
tes les honnestetez qu'il a-
voit faites, en termes encore
plus civils, il déclara d'a-

84 *Conference avec M. Claude*
bord que tout ce que j'avois
objecté de leur Discipline
& de leurs Synodes dans
mon Traité, & encore à pre-
sent, estoit rapporté de tres-
bonne foy, sans rien alterer
dans les paroles : mais que
pour le sens il me prioit de
trouver bon qu'il me dist,
qu'encore qu'il y eust, ain-
si que je l'avois remarqué,
comme divers degrez de
jurisdiction établis dans leur
Discipline, la force de la
décision devoit estre rap-
portée par tout à la seule
parole de Dieu. Quant à ce
que j'objectois, que la pa-
role de Dieu avoit esté pro-
posée dans le Consistoire,
dont on pouvoit appeller,

d'où il s'ensuivoit, avois-je inferé, que la décision dernière, dont il n'y a plus d'appel, appartenoit à la parole de Dieu non prise en elle-mesme, mais en tant que déclarée par le dernier jugement de l'Eglise: ce n'estoit pas là leur pensée; car ils tenoient que la décision estoit attachée toute entiere à la pure parole de Dieu, dont l'Eglise dans ses assemblées premières & dernières ne faisoit que l'indication: mais que ces divers degrez avoient esté établis pour donner le loisir à ceux qui erroient, de se reconnoistre. C'est pourquoy on ne procedoit pas

86 *Conference avec M. Claude*
d'abord par excommunication, le Consistoire esperant qu'une plus grande assemblée, telle que seroit le Colloque, & ensuite le Synode Provincial composé d'un plus grand nombre de personnes, peut - estre plus respectées, & en tout cas moins suspectes au contredisant, le disposeroient à entendre la verité. Que le Colloque & le Synode Provincial ufoient de pareille moderation par la mesme raison de charité : - mais qu'après que le Synode National avoit parlé, comme c'estoit le dernier remede humain, il n'y avoit plus rien à esperer, & qu'on

sur la matiere de l'Eglise. 87
procedoit aussi à la dernière
Sentence, en usant de l'ex-
communication, comme du
dernier effort de la puissan-
ce Ecclesiastique. Que de là
il ne falloit pas conclure
que le Synode National se
tint infallible, non plus
que les précédentes assem-
blées; mais seulement qu'a-
près avoir tout tenté, on
venoit au dernier remede.

Pour la promesse qu'on
faisoit avant le Synode Na-
tional, qu'elle n'estoit fon-
dée que sur l'esperance
qu'en avoit que l'assemblée
suivroit la parole de Dieu,
& que le Saint Esprit y pré-
sideroit, ce qui ne marquoit
pas qu'on en eust une en-

88 *Conference avec M. Claude*
tiere certitude; & au reste
que le terme *persuadez que*,
estoit une maniere honneste
d'exprimer une condition
sans blesser la réverence
d'une si grande assemblée
ni la présomption favorable
qu'on devoit avoir pour son
procedé.

Quant à la condamnation
des Indépendans, il me pria
d'observer, que sur l'autori-
té de l'Eglise & de ses assem-
blées, il y avoit quelque cho-
se dont ceux de sa Religion
convenoient avec nous &
quelque chose dont ils con-
venoient avec les Indépen-
dans. : avec nous, que les
assemblées Ecclesiastiques
estoyent necessaires & uti-

sur la matiere de l'Eglise. 89
les , & qu'il falloit établir
quelque subordination: avec
les Indépendans , que ces
assemblées , pour nombreu-
ses qu'elles fussent , n'es-
toient pas pour cela infail-
libles. Cela estant , qu'ils a-
voient deü condamner les
Indépendans, qui non seule-
ment nioient l'infailibilité,
mais encore l'utilité & la
necessité de ces assemblées
& de cette subordination.
C'est en cela, disoit-il, que
consiste l'Indépendantisme,
si on peut user de ce mot.
Il ajouta que le soustenir,
c'estoit en effet renverser
l'ordre, & donner lieu à au-
tant de religions qu'il y
avoit de paroisses , parce

90 *Conférence avec M. Claude*
qu'on ostoit par là tous les
moyens de convenir. D'où
il concluoit qu'encore qu'on
fust d'accord que les assem-
blées Ecclesiastiques n'es-
toient pas moyens infailli-
bles, c'estoit assez pour les
maintenir & condamner les
Indépendans, que ce fussent
moyens utiles.

Pour le Synode de Sainte
Foy, qu'il s'agissoit ou de
rendre les Lutheriens plus
dociles en les faisant, disoit-
il, rapprocher de nous, ou
en tout cas d'établir une to-
lerance mutuelle; ce qui n'o-
bligeroit pas de rien suppri-
mer ou ajouter dans la Con-
fession de Foy, qui fut tou-
jours tenuë pour inébranla-

sur la matiere de l'Eglise. 91
ble. Et qu'au reste, quoy-
qu'on eust donné plein pou-
voir à quatre Ministres, je
sçavois bien que tels actes
estoyent toujourns sujets à ra-
tification, en cas que les
procureurs eussent outre-
passé leurs instructions : té-
moin les ratifications ne-
cessaires dans les traitez ac-
cordez par les Plenipoten-
tiaires des Princes, & autres
exemples semblables, où il
y a toujours une condition
d'obtenir du Prince la rati-
fication; condition qui sans
estre exprimée, est attachée
naturellement à de telles
procurations.

Après avoir dit ces choses
par un discours assez long,

92 *Conférence avec M. Claude*
fort net, & fort composé,
il ajouta qu'il croyoit, équi-
table comme j'estois, que je
voudrois bien luy avouër,
que de mesme que dans les
choses où j'aurois à luy ex-
pliquer nos sentimens &
nos Conciles, par exemple
celuy de Trente, il estoit
juste qu'il s'en rapportast à
ce que je luy en dirois, aussi
estoit-il juste que je m'en
rapportasse à luy dans l'ex-
plication qu'il nous donnoit
des articles de leur Discipli-
ne & des sentimens de leur
Religion, estant certain qu'il
n'y en avoit point d'autres
parmi eux que ceux qu'il me
venoit d'exposer.

Je repris sur ce dernier

mot, que ce qu'il disoit seroit veritable, s'il s'agissoit simplement d'expliquer leurs rites, si on pouvoit user de ce mot, & la maniere d'administrer la parole ou les Sacremens, ou de tenir les Synodes; qu'en cela je le croirois, comme mieux instruit: mais qu'icy je prétendois qu'il leur estoit arrivé comme à tous ceux qui sont dans l'erreur; c'est de tomber en contradiction, & d'estre forcez à établir ce qu'ils avoient nié. Que je sçavois qu'ils nioient qu'il fallust se soumettre, sans examiner, au jugement de l'Eglise; mais qu'en mesme temps je pré-

94 *Conference avec M. Claude*
tendois cette infaillibilité de
l'Eglise si necessaire, que
ceux mesme qui la nioient
en speculation, ne pouvoient
s'empescher de l'établir
dans la pratique, s'ils vou-
loient conserver quelque or-
dre parmi eux. Au reste, que
s'il s'agissoit icy de montrer
quelque contradiction dans
les sentimens de l'Eglise Ca-
tholique, je ne prétendrois
pas l'obliger à recevoir l'ex-
plication que je luy donne-
rois de ses sentimens & de
ses Conciles, & qu'alors
il luy seroit libre de tirer
de leurs paroles telle in-
duction qu'il luy plairoit ;
qu'aussi ne pensois-je pas
qu'il m'en refusast autant :

sur la matiere de l'Eglise. 95
de quoy il convint sans difficulté.

Je n'avois pas dessein de m'arrester beaucoup sur le Synode de Sainte Foy, qui m'eût, ce me sembloit, jeté trop loin des deux propositions dont je voulois tirer l'aveu. Je répondis donc seulement, que je me rendois à la raison qu'il alleguoit sur la necessité d'une ratification, quoy-qu'en matiere de Foy, tels pouvoirs & tels compromis fussent un peu extraordinaires; & qu'au reste je voulois bien croire que le dessein du Synode n'avoit pas esté que les députez renversassent tout. Mais que ce qui me

96 *Conférence avec M. Claude*
touchoit, & à quoy il ne sem-
bloit pas qu'il eust répondu,
c'est que le Synode avoit
douté de sa Confession de
Foy, puis qu'il permettoit
d'en faire une autre, & que
je ne voyois pas comment
cela s'accordoit avec ce
qu'on nous dit encore, que
cette Confession de Foy ne
contenoit autre chose que
la pure parole de Dieu, à
laquelle tout le monde sçait
qu'il n'y a rien à changer.
Quant à ce qu'il avoit dit,
qu'il s'agissoit ou de rame-
ner les Lutheriens à des
sentimens plus équitables,
ou en tout cas d'établir une
tolérance mutuelle, deux
choses y résistoient. 1. Qu'il
estoit

sur la matiere de l'Eglise. 97
estoit parlé d'un pouvoir
de décider tout point de
doctrine : ce qui regardoit
manifestement la réalité,
dont les Lutheriens n'a-
voient jamais voulu se re-
lascher. 2. Que pour établir
une tolerance mutuelle, il
ne falloit pas dresser une
Confession de Foy commu-
ne, mais seulement établir
cette tolerance par un De-
cret Synodal, comme on
avoit fait à Charenton.

M. Claude répondit que
le point de doctrine à déci-
der estoit, si on pouvoit éta-
blir une tolerance mutuelle,
& que la Confession de Foy
commune n'eust fait autre
chose qu'enoncer cette te-

98 *Conference avec M. Claude*
lerance : ce qu'il ne nioit
pas pouvoir estre fait dans
un Synode, comme il falloit
que je convinssé qu'il pou-
voit se faire aussi par une
Confession de Foy, où il y
en auroit un article exprés.

Je luy répondis que cela
ne s'appelleroit jamais une
Confession de Foy commu-
ne, & luy demanday s'il
croyoit que les Lutheriens,
ou eux, deussent retrancher
quelque chose de ce que di-
soient les uns pour la réali-
té, & les autres contre. Il
dît que non. Et de là, di-
sois-je, chacun demeueroit
dans les termes de sa Con-
fession de Foy, sans qu'il
y eust rien de commun que

sur la matiere de l'Eglise. 93
l'article de la tolerance. Il
y avoit, dit - il, beaucoup
d'autres points dont nous
convenions. D'accord, ré-
pondis - je; mais ce n'estoit
plus sur ces points qu'il y
avoit à s'accorder: il s'agis-
soit du point de la réalité
& de quelques autres, sur
quoy on ne pouvoit faire de
Confession de Foy commu-
ne, sans que l'un des par-
tis changeast, ou que tous
les deux convinssent d'ex-
pressions ambiguës, que cha-
cun tireroit à ses sentimens;
chose tentée plusieurs fois,
comme M. Claude luy -
mesme en conviendrait de
bonne foy. Il en demeura
d'accord, & rapporta mesme

100 *Conference avec M. Claude*
l'Assemblée de Marbourg,
& quelques autres tenuës
pour ce sujet. Je conclus
donc que j'avois raison de
croire que le Synode de
Sainte Foy avoit un pareil
dessein, & que c'eust esté
se moquer du monde, que
d'appeller Confession de
Foy commune celle qui eust
fait paroistre de si mani-
festes oppositions sur des
points si importans de la do-
ctrine Chrestienne. A quoy
j'ajoustay encore, qu'il estoit
d'autant plus certain, qu'il
s'agissoit en effet d'une Con-
fession de Foy, comme je
disois, que les Lutheriens
s'estant déjà expliquez plu-
sieurs fois contre la toleran-

sur la matiere de l'Eglise. 101
ce, il n'y avoit rien à esperer d'eux que par le moyen dont je parlois. La chose en demeura là; & je dis seulement, qu'après cela chacun n'avoit qu'à penser ce qu'il devoit croire en sa conscience d'une Confession de Foy que tout un Synode National avoit consenti de changer.

Lors que M. Claude avoit dit que le ferment de se soumettre au Synode National enfermoit une condition, j'avois interrompu par un petit mot. Oûï, disois-je, ils esperoient bien du Synode, sans certitude toutefois; & en attendant l'évenement, ils ne laissoient

102 *Conference avec M. Claude*
pas de jurer de se soumet-
tre. M. Claude m'ayant icy
averti que je l'avois inter-
rompu, & me priant de luy
permettre de dire tout, je
me teûs. Mais après avoir
discuté l'affaire de Sainte
Foy, je luy dis qu'il me sem-
bloit necessaire avant que
de passer outre, que je luy
disse en peu de mots ce que
j'avois conceû de sa doctri-
ne, afin que nous ne par-
lassions point en l'air. Je luy
dis donc. Vous dites, Mon-
sieur, que ces mots, *Persua-*
dez que nous sommes, que Dieu
y présidera, & vous conduira
par son Saint Esprit en toute
verité & équité par la regle
de sa parole, sont une ma-

sur la matiere de l'Eglise. 103
niere honneste de proposer
une condition. Il en con-
vint. Réduisons donc, re-
pris - je, la proposition en
conditionnelle, & nous ver-
rons quel en sera le sens.
Je jure de me soumettre à
tout ce que vous déciderez,
supposé ou à condition que
ce que vous déciderez se-
ra conforme à la parole de
Dieu. Un tel serment n'est
autre chose qu'une illusion
manifeste, puis qu'en soy
il ne dit rien, & que je le
pourrois faire à M. Claude
comme luy à moy. Mais en
cela il n'y auroit rien de
serieux; & marque qu'on
veut quelque chose de plus
particulier, c'est qu'on ne

104 *Conference avec M. Claude*
fait ce serment qu'au Syno-
de où l'on prononce en der-
nier ressort, quoy-qu'au sens
de M. Claude il y eust au-
tant de raison de le faire
dés le Consistoire à qui on
doit se soumettre aussi-bien
qu'au Synode, supposé qu'il
ait la parole de Dieu pour
guide.

En cét endroit je me teûs
un peu de temps ; & voyant
qu'on ne disoit mot, je re-
pris ainsi. Mais enfin donc,
Monsieur, si j'ay bien com-
pris vostre doctrine, vous
croyez qu'un particulier
peut douter du jugement de
l'Eglise, lors mesme qu'elle
prononce en dernier res-
sort ? Non, Monsieur, re-

sur la matiere de l'Eglise. 105
partit M. Claude : il ne faut
pas dire qu'on puisse dou-
ter ; il y a toutes les appa-
rences du monde que l'E-
glise jugera bien. Qui dit
apparence , Monsieur , re-
pris-je aussitost, dit un dou-
te manifeste. Mais , dit M.
Claude , il y a plus : car
J E S U S - C H R I S T ayant
promis que tous ceux qui
chercheroient, trouveroient ;
comme on doit présumer
qu'on cherchera bien , on
doit croire qu'on jugera
bien , & il y a dans cette
assurance quelque chose
d'indubitable. Mais quand
on verra dans les Conciles
des cabales , des factions ,
des interests differens , on

106 *Conference avec M. Claude*
peut douter avec raison si
dans une telle assemblée il
ne se meslera point quelque
chose d'humain & de dou-
teux. Je vous prie, Mon-
sieur, repartis-je, laissons à
part tout ce qui n'est bon
qu'à jeter de la poudre aux
yeux. Tout ce que vous ve-
nez de dire de cabales, de
factions, d'interests, est ab-
solument inutile, & ne sert
par consequent qu'à em-
barrasser. Il n'y a rien, dît
M. Claude, de moins inu-
tile. Et moy je soustiens,
luy dis-je, que vous allez
convenir qu'il n'y a rien de
plus inutile. Car je vous de-
mande, Monsieur, supposé
qu'il ne parust dans le Con-

cile ni factions, ni cabales, supposé mesme qu'on fust assuré qu'il n'y en eust point, & que tout se passast dans l'ordre, faudroit-il recevoir la décision sans examiner? Il fallut dire que non. D'où je conclus aussitost: J'avois donc raison de dire que tout ce que vous avez dit comme fort considerable de factions & de cabales, n'est au fond qu'un amusement; & enfin qu'un particulier, une femme, un ignorant, quel qu'il soit, peut croire, & doit croire qu'il luy peut arriver d'entendre mieux la parole de Dieu que tout un Concile, fust-il assemblé des quatre parties

108 *Conférence avec M. Claude*
du monde & du milieu, &
que tout le reste de l'Egli-
se. Oûi, dît-il, il est ainsi.
Je répétay deux ou trois fois
la proposition accordée, a-
joustant toujourns quelque
circonstance plus forte, mais
évidemment contenuë dans
ce qui estoit accordé. Quoy,
mieux, disois-je, que tout
le reste de l'Eglise ensem-
ble, & que toutes ses as-
semblées, fussent-elles com-
posées de ce qu'il y a de
plus saint & de plus éclairé
dans l'Univers? Car tout
cela après tout, ce n'est que
des hommes, après lesquels,
selon vous, chacun doit en-
core examiner. Un particu-
lier croira qu'il pourra avoir

sur la matiere de l'Eglise. 109
plus de raison, plus de grace, plus de lumiere, plus enfin le Saint Esprit que tout le reste de l'Eglise! Il fallut que tout cela passast; & je pouvois ajouster plus que tous les Peres, plus que tous les siecles passez, à reprendre immediatement depuis les Apostres. Mais, poursuivis-je, s'il est ainsi, comment évitez-vous les inconveniens des Indépendans, & quel moyen reste à l'Eglise d'empescher qu'il n'y ait autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de testes? Nous avons, dit-il, les Synodes, qui sont des moyens d'empescher de fi

110 *Conference avec M. Claude*
grands maux , moyens non
pas infaillibles , mais néan-
moins utiles , ainsi que j'ay
dit. Car encore qu'un Pas-
teur qui presche ne soit pas
infaillible , son ministere ne
laisse pas d'estre utile , par-
ce qu'il indique la verité.
Or une grande assemblée
composée de plus de per-
sonnes & plus doctes fera
encore mieux cette indica-
tion. Il me semble , Mon-
sieur , repartis-je , que vous
rapportez tout à l'instru-
ction : or ce n'est pas pré-
cisément l'intention ni l'ins-
titution des Synodes ; car
souvent un particulier sça-
vant donnera plus d'instru-
ction que tout un Synode

sur la matiere de l'Eglise. III
ensemble. Ce qu'il faut
donc attendre d'un Syno-
de, n'est pas tant l'instru-
ction, qu'une décision par
autorité, à laquelle il faille
ceder ; car c'est de quoy
ont besoin & les ignorans
qui doutent, & les super-
bes qui contredisent. Un
particulier ignorant, si vous
le remettez à luy-mesme,
vous avouëra qu'il ne sçait
à quoy se résoudre ; & loin
d'abbatre l'orgueil dans un
Synode, vous le portez à
son plus haut point, puis
que vous obligez un parti-
culier à croire qu'il peut
mieux entendre l'Ecriture
que tout le Synode & tout
le reste de l'Eglise : & le

112 *Conference avec M. Claude*
Synode luy-mesme, fust-il
assemblé de toute l'Eglise,
interrogé par celuy dont il
examine la foy, s'il n'est pas
encore obligé à examiner a-
près le Synode, & s'il ne
peut pas arriver que luy
particulier entende mieux
l'Ecriture que tous les Pas-
teurs assemblez, le Synode,
mesme universel, selon vous,
luy doit déclarer qu'il le
peut sans doute. La pré-
sompction, Monsieur, ne peut
pas aller plus loin. Et re-
marquez, s'il vous plaist,
que ces assemblées que vous
proposez comme moyens u-
tiles, ne sont plus moyens
utiles dès que chacun peut
croire qu'il en aura un meil-

sur la matiere de l'Eglise. 113
leur, & le seul qui puisse
estre seür, c'est à dire, ce-
luy d'examiner par foy-mes-
me, & n'en croire que son
jugement. Voilà, Monsieur,
l'Indépendantisme tout en-
tier : car enfin les Indé-
pendans ne refusent ni de
tenir des Synodes pour s'é-
claircir mutuellement par la
Conference, ni de recevoir
ces Synodes, quand ils trou-
veront que ces Synodes au-
ront bien dit. Ils en ont te-
nu, vous le sçavez. Il avoüa
qu'ils en avoient tenu un
pour dresser leur Confession
de Foy. Un ou plusieurs, il
ne m'importe, repartis - je ;
ils ne les rejettent donc pas
absolument, & ils n'y re-

114 *Conférence avec M. Claude*
jettent précisément que ce
que vous y rejettez, qui est
l'obligation de s'y soumet-
tre sans examiner. Et sur
cela, pour me réduire en
peu de paroles, voicy quel
fut mon raisonnement. Les
Indépendans veulent bien
les assemblées Ecclesiasti-
ques pour l'instruction; tout
ce qu'ils ne veulent pas,
c'est la décision par autori-
té que vous ne voulez non
plus qu'eux: vous estes donc
en tout point conformes,
& vous n'avez pas deû les
condamner. Vous ne voyez
donc pas, Monsieur, reprit
M. Claude, que nous ne
nions pas qu'il n'y ait une
autorité dans les Synodes,

sur la matiere de l'Eglise. 113
telle que l'autorité paternelle, telle que l'autorité des magistrats, telle que l'autorité qu'a un maistre sur ses disciples, & un pasteur sur son troupeau ; toutes ces autoritez ont leur usage, & ne doivent pas estre rejetées sous prétexte que les peres & les magistrats & les maistres peuvent se tromper : il en sera donc de mesme de l'autorité de l'Eglise. Mais Monsieur, répondez-je, les Indépendans ne nient pas l'autorité paternelle, ni l'autorité des magistrats, ni l'autorité des maistres sur leurs disciples, ou celles des pasteurs sur les troupeaux. Ils ont des pasteurs, Mon-

116 *Conférence avec M. Claude*
sieur, pour qui ils veulent
aussi-bien que vous qu'on
ait quelque déference; & à
plus forte raison ne nie-
ront-ils pas qu'il n'en faille
avoir pour tout un Synode.
Si donc vous les accusez de
nier l'autorité des Synodes,
il faut ajouter quelque cho-
se à ce qu'ils en croient,
& il n'y a rien à y ajouter
que ce que nous en croyons,
qui est qu'il s'y faut sou-
mettre sans examiner.

Après cela on fut un peu
de temps à ne répéter de
part & d'autre que les mes-
mes choses. Ce qu'ayant
fait observer à M. Claude,
je luy dis : Enfin, Monsieur,
on disputeroit sans fin; cha-

sur la matiere de l'Eglise. 117
cun n'a plus qu'à examiner
en sa conscience, & devant
Dieu, s'il se sent capable de
mieux entendre l'Ecriture
que tous les Conciles &
que tout le reste de l'Egli-
se, & comment un tel sen-
timent peut s'accorder avec
la docilité & avec l'humili-
té des enfans de Dieu. J'in-
culquois en peu de mots
quel orgueil c'estoit de croi-
re qu'on püst mieux enten-
dre la parole de Dieu que
tout le reste de l'Eglise, &
que rien n'empeschoit après
cela qu'il n'y eust autant de
religions que de testes.

M. Claude me dit icy, qu'il
s'étonnoit que cette propo-
sition me parust si étrange,

118 *Conference avec M. Claude*
qu'un particulier püst croire
qu'il luy pouvoit arriver
de mieux entendre l'Ecri-
ture Sainte que toute l'E-
gliseassemblée ; que le cas
estoit arrivé , & qu'il pou-
voit m'en donner beaucoup
d'exemples : le premier dans
le Concile de Rimini, où le
mot de consubstantiel fut
rejeté , & l'Arianisme éta-
bli. J'interrompis, pour luy
dire : Où nous jettez - vous,
Monsieur ? Du Concile de
Rimini vous nous menerez
au faux Concile d'Ephese,
au Concile de Constance,
à celuy de Basle, à celuy de
Trente : quand aurons nous
achevé, s'il faut faire icy
passer tous les Conciles ? Je

vous déclare que je ne veux point me jeter dans cette discussion, puis que mesme nostre question peut estre vuidée par quelque chose de plus précis. Mais puis que vous avez parlé du Concile de Rimini, dites-moy, je vous prie, Monsieur, si les Peres de ce Concile demeurèrent long-temps dans leur décision erronée? Hé, je croy, dit-il, Monsieur, qu'ils en revinrent bientôt. Dites, dites, luy repartis-je, qu'aussitôt après que l'Empereur Constance protecteur déclaré des Ariens & persecuteur des Fideles leur eût permis de se retirer, ces Evêques réclamerent haute-

*Je devoit dire
équivoque &
imparfaite
plustost qu'erronée.*

120 *Conference avec M. Claude*
ment contre la violence &
la surprise qui leur avoit
esté faite. Ne m'obligez pas,
Monsieur, à raconter cet-
te histoire que vous sçavez
aussi-bien que moy, & a-
vouëz qu'il est injuste de
comparer un Concile qui
estoit un brigandage mani-
feste, aux Assemblées te-
nuës canoniquement & se-
lon l'ordre. Hé, Monsieur,
ne disons-nous pas, reprit
M. Claude, que le Concile
de Trente n'a esté ni libre
ni canonique? Vous le dites,
Monsieur, & nous le nions;
& il n'est pas question icy
de cette dispute. Il est ques-
tion de sçavoir si vous pou-
vez éviter l'Independan-
tisme,

tisme, pour me servir de
vostre terme que je trouve
fort bon; & s'il y a dans
vostre doctrine quelque re-
mede contre cette insup-
portable présomption d'un
particulier qui doit croire, se-
lon vos principes, qu'il peut
mieux entendre l'Ecriture
que les Conciles universels
les mieux assemblez & les
mieux tenus, & que tout le
reste de l'Eglise ensemble.
Laissons donc, si vous le
voulez, reprit M. Claude,
le Concile de Rimini; voi-
cy un autre exemple incon-
testable: c'est le jugement
de la Synagogue lors qu'elle
condamna JESUS-CHRIST,
& déclara par consequent

122 *Conference avec M. Claude*
qu'il n'estoit point le Messie
promis par les Prophetes.
Dites - moy, Monsieur, un
particulier qui eût cru alors
que Nostre Seigneur estoit
le vray Christ, n'eût-il pas
mieux jugé que tout le res-
te de la Synagogue ensem-
ble? Voilà donc un cas in-
dubitable où l'on peut sans
présomption faire ce que
vous trouvez si présom-
ptueux. En effet, poursui-
vit-il, ce n'est pas une pré-
somption de ne pas donner
à l'Eglise ce qui n'appar-
tient qu'à Dieu seul. On ne
luy peut rien donner de
plus grand, que de le croi-
re à l'aveugle comme vous
voulez qu'on croye l'Egli-

sur la matiere de l'Eglise. 123

te. Mais vous sçavez que Saint Paul, pour le moins autant inspiré que l'Eglise, ne laisse pas de déclarer aux Corinthiens *qu'il ne veut* 2. Cor. 1. 23. *point dominer sur leur Foy.* L'Eglise le doit encore moins faire que luy. Il ne faut donc pas la croire simplement sur sa parole; il faut examiner après elle, & se servir de sa raison, comme firent ceux de Beroée, qui Act. XVII II. examinoient les Ecritures, pour voir si les choses y estoient comme Saint Paul les avoit preschées.

Quand M. Claude se fut teû, Voilà, dis-je, bien des choses : mais il faut premierement reprendre cét exem-

124 *Conference avec M. Claude*
ple incontestable que vous
nous avez promis. Sur cela je
luy remontray que l'Eglise
Chrestienne avoit de grands
privileges au dessus de la
Synagogue, mesme à consi-
derer la Synagogue dans le
temps de sa plus grande
gloire : mais sans parler de
cela, que c'estoit une étran-
ge chose de comparer la Sy-
nagogue tombante, au point
où son endurcissement &
sa réprobation estoit mar-
quée clairement par les Pro-
phetes, avec l'Eglise Chres-
tienne, qui ne doit jamais
tomber. Mais enfin, Mon-
sieur, reprit-il, on eust pu
faire alors à ce particulier
le mesme argument que

sur la matiere de l'Eglise. 125
vous nous faites. Alleguer
les Propheties, ce n'estoit
rien ; car c'estoit de l'appli-
cation de ces Propheties à
JESUS - CHRIST que la
Synagogue doutoit. Ainsi un
particulier ne pouvoit plus
croire en JESUS-CHRIST,
sans croire en mesme temps
qu'il entendoit mieux l'E-
criture que toute la Syna-
gogue ; & voilà l'argument
que vous nous faites.

Il y avoit peu de monde
dans la Conference, & tous
estoit Huguenots, excepté
Madame la Marechale de
Lorge. Je vis deux de ces
Messieurs se regarder en
cét endroit l'un l'autre avec
complaisance. Je fus touché

126 *Conférence avec M. Claude*
qu'un raisonnement si visiblement mauvais fist une telle impression sur ces esprits; & je priay Dieu de me faire la grace de détruire par quelque chose de net la comparaison odieuse qu'on faisoit de son Eglise toujours bien-aimée avec la Synagogue infidèle, dans le moment qu'il avoit marqué pour la répudier.

Vous dites donc, Monsieur, dis-je à M. Claude, que l'argument que je fais peut autoriser l'erreur des particuliers qui condamnoient JESUS - CHRIST sur la foy de la Synagogue, & au contraire condamner de présomption ceux qui

crurent JESUS-CHRIST
seul plustost que la Synago-
gue toute entiere. Oûi,
Monsieur, la chose est ain-
si; & il répeta de nouveau
son raisonnement. Voyons,
dis-je, si mon argument a
cette malheureuse conse-
quence. Il consiste à dire,
Monsieur, qu'en niant l'au-
torité de l'Eglise, il n'y a
plus de moyen exterieur
dont Dieu se puisse servir
pour dissiper les doutes des
ignorans, & inspirer aux Fi-
deles l'humilité necessaire.
Afin qu'on pust faire un tel
argument du temps que
JESUS-CHRIST fut con-
damné, il faudroit dire qu'il
n'y avoit alors aucun moyen

128 *Conférence avec M. Claude*
extérieur, aucune autorité
certaine à laquelle on deût
nécessairement céder. Or,
Monsieur, qui le peut dire,
puis que JESUS-CHRIST
estoit sur la terre, c'est à di-
re, la vérité même qui pa-
roissoit visiblement au mi-
lieu des hommes, le Fils E-
ternel de Dieu, à qui une
voix d'en haut rendit témoi-
gnage devant tout le peu-
ple, *C'est icy mon fils bien ai-
mé, écoutez-le*; qui pour con-
firmer sa mission ressusci-
toit les morts, guérissoit les
aveugles-nez, & faisoit tant
de miracles, que les Juifs
confessoient eux-mêmes
que jamais homme n'en a-
voit tant fait? Il y avoit

Mat. III. 17.

sur la matiere de l'Eglise. 129
donc, Monsieur, un moyen
exterieur, une autorité visi-
ble. Mais elle estoit contes-
tée : il est vray, mais elle
estoit infaillible. Je ne pré-
tens pas, Monsieur, que
l'autorité de l'Eglise ne soit
jamais contestée; je vous é-
coute, vous, Monsieur, qui
la contestez : mais je dis
qu'elle ne doit pas l'estre
par les Chrestiens. Je dis
qu'elle est infaillible; je dis
qu'il n'y eût jamais aucun
temps où il n'y ait eû sur
la terre une autorité vi-
sible & parlante à qui il
faillie ceder. Avant JESUS-
CHRIST, nous avions la Sy-
nagogue; au point que la
Synagogue devoit defaillir.

130 *Conference avec M. Claude*
JESUS-CHRIST parut luy-
mesme ; quand JESUS-
CHRIST s'est retiré , il a
laissé son Eglise à qui il a
envoyé son Saint Esprit.
Faites revenir JESUS-CHRIST
enseignant , preschant , fai-
sant des miracles , je n'ay
plus besoin de l'Eglise : mais
aussi cstez-moy l'Eglise , il
me faut JESUS-CHRIST
en personne parlant , pres-
chant , décidant avec des
miracles & une autorité in-
faillible. Mais vous avez sa
parole. Oûï sans doute nous
avons une parole sainte &
adorable , mais qui se laisse
expliquer & manier comme
on veut , & qui ne replique
rien à ceux qui l'entendent

sur la matiere de l'Eglise. 131
mal. Je dis qu'il faut un
moyen exterieur de se ré-
soudre sur les doutes, & que
ce moyen soit certain. Et
sans recommencer les rai-
sons déjà alleguées, mainte-
nant qu'il ne s'agit que de
répondre à vostre objection
sur l'erreur de la Synago-
gue qui condamnoit J E S U S-
C H R I S T, je dis que tant
s'en faut que vous puissiez
dire qu'il n'y eût point a-
lors de moyen exterieur as-
suré ni d'autorité parlan-
te à laquelle il fallust sou-
mettre son jugement, il y
en avoit une, la plus haute &
la plus infallible qui fust ja-
mais, qui est celle de J E S U S-
C H R I S T; & ainsi qu'il n'y

132 *Conférence avec M. Claude*
eût jamais de temps où l'on
pust moins faire l'argument
dont je me servois contre
les Protestans, qui est qu'ils
manquent d'un moyen ex-
terieur infallible pour ter-
miner les doutes sur les E-
critures.

Après que j'eûs dit ces
choses, je sentis qu'il n'y
avoit rien à me repliquer.
En effet, on ne me dit mot
sur tout cela, quoy-que je
me teûsse pour écouter ce
qu'on auroit à répondre.

Je ne veux pas dire par
là que M. Claude soit de-
meuré muet. C'est un effet
qu'il ne faut gueres atten-
dre dans les conférences de
cette nature. Il répéta quel-

sur la matiere de l'Eglise. 133
que chose de ce qu'il avoit déjà dit, & insista de nouveau sur ce que l'Apostre luy-mesme avoit déclaré, qu'il ne dominoit pas sur les consciences.

Je fus ravi qu'il revinst à ce passage que j'avois eû dessein d'expliquer d'abord; mais il fallut aller au plus pressé, qui estoit l'exemple de la Synagogue. Cela estant fait, je demanday seulement à M. Claude si quand l'Apostre avoit dit aux Corinthiens, *Nous ne dominons pas sur vostre Foy*, il vouloit dire qu'il falloit examiner après luy. Il vit bien que non, & l'avoûa. Je conclus: L'Eglise, Monsieur, ne pré-

134 *Conférence avec M. Claude*
tend non plus dominer à la
foy, quand elle veut qu'on
l'en croye dans ses déci-
sions, parce qu'elle ne se
donne pas cette autorité par
elle-mesme, non plus que
Saint Paul, mais au Saint
Esprit qui l'inspire. Vous
égalez donc, dit M. Claude,
à Saint Paul auteur de ré-
velation, l'Eglise qui n'en
est que simple interprete.
Non, Monsieur, repartis-je,
je n'égle pas l'Eglise à
Saint Paul; mais je dis que
prétendre qu'en en doive
estre cru sans examiner,
quand on croit agir seule-
ment comme un instrument
dont le Saint Esprit se sert,
ce n'est pas dominer sur la

sur la matiere de l'Eglise. 135
conscience, comme l'exem-
ple de Saint Paul le dé-
montre. Au reste, je ne pré-
tends pas égaler l'autorité
de l'Eglise à l'autorité A-
postolique. Les Apostres es-
toient auteurs de révela-
tion, comme vous l'avez
fort bien dit; c'est à dire,
qu'ils avoient receû les pre-
miers les veritez qu'il plai-
soit à Dieu de réveler de nou-
veau : l'Eglise n'est qu'in-
terprete & dépositaire. Mais
en sauvant cette difference
essentielle entre les Apof-
tres & l'Eglise, je dis que
l'Eglise est autant inspirée
pour interpreter, que les A-
postres pour établir; & que
tenant la grace d'interpre-

36 *Conférence avec M. Claude*
ter du même Esprit, qui a
donné la première révéla-
tion aux Apôtres, elle ne
domine non plus sur les
consciences en interpre-
tant, que les Apôtres en éta-
blissant: mais que les uns
& les autres y font domi-
ner le Saint Esprit, selon la
mesure qui est donnée à
chacun. Il faudroit prou-
ver, dit M. Claude, que
l'Eglise a reçu une pareil-
le grace. Il ne faut point
prouver, repris-je aussitôt;
il faut seulement montrer
que le passage que vous al-
leguez ne conclut pas.

A cela il ne fut rien dit.
Mais, si je m'en souviens
bien, M. Claude exagéra

sur la matiere de l'Eglise. 137
un peu, combien il estoit
étrange que nous voulus-
sions obliger les hommes
à croire l'Eglise comme
Dieu mesme sur sa simple
parole, sans se servir pour
interpreter l'Ecriture Sain-
te de la raison que Dieu
mesme nous avoit donnée;
que ce n'estoit pas ainsi
qu'avoient fait ceux de Be-
roée; & que l'Apostre, se-
lon nous, auroit eù grand
tort de leur laisser examiner
ses prédications.

Je répondis qu'il y avoit
une extrême difference en-
tre les Fideles déjà enfans
de l'Eglise & soumis à son
autorité, & ceux qui dou-
toient encore s'ils entre-

138 *Conférence avec M. Claude*
roient dans son sein : que
ceux de Beroée estoient
dans ce dernier estat, &
que l'Apostre n'auroit eû
garde de leur proposer l'au-
torité de l'Eglise dont ils
doutoient : mais que ce n'es-
toit pas de la mesme sorte
qu'on avoit instruit les fide-
les après le Concile de Je-
rusalem. Là les Apostres
décident par l'autorité du
Saint Esprit : *Il a semblé bon,*
disent-ils, au Saint Esprit &
à nous. Que font après ce-
la Paul & Silas porteurs de
la lettre du Concile ? *ils*
parcouroient les Eglises, com-
me il est écrit dans les
Actes : Quoy, pour y faire
examiner le Decret du Con-

AA. XV. 28.

AA. XVI. 4.

sur la matiere de l'Eglise. 139
cile de Jerufalem ? C'eût esté examiner après le Saint Esprit mefme. Quoy donc ?
Ils parcouroient les Eglises, leur enseignant de garder ce qui avoit esté jugé par les Apostres & les Anciens dans Jerufalem. Voilà l'ordre : l'examen dans le Concile ; l'obéissance fans examiner après la décision ; l'examen à ceux de Beroée , c'est à dire , à ceux qui n'estant point dans l'Eglise , n'ont point encore d'autorité qui les regle ; soumission fans examiner à ceux qui estant déjà dans l'Eglise , n'ont qu'à écouter ses decrets. C'est là leur bonheur d'estre dans un corps qui conduit

140 *Conference avec M. Claude*
par le Saint Esprit, ne se puisse
jamais tromper, & d'estre
delivrez par là du peril d'un
examen dont la fin seroit
peut-estre l'erreur.

Il y avoit déjà près de
quatre heures que la Con-
ference duroit. J'avois déjà,
de l'aveu de M. Claude, u-
ne des propositions que je
voulois luy faire confesser,
c'est à dire, que chaque par-
ticulier doit croire qu'il peut
mieux entendre l'Escriture
Sainte que les Conciles u-
niversels & que tout le reste
de l'Eglise. Il falloit encore
qu'il avouast l'autre propo-
sition non moins importan-
te; & voicy comme Dieu l'y
conduisit.

Comme il avoit beaucoup parlé de cette domination de l'Eglise sur les consciences, répetant trois ou quatre fois que nous luy rendions le respect qui n'estoit deü qu'à Dieu seul, quand nous la croyions sans examiner, je dis qu'il ne falloit point trouver si étrange une chose qu'ils faisoient aussi-bien que nous; & sur cela je demanday si un Fidele qui recevoit la premiere fois des mains de l'Eglise l'Ecriture Sainte, estoit obligé à douter, & en suite à examiner si le livre qu'elle luy mettoit en main estoit veritablement inspiré de Dieu ou non. Si ce Fidele examine

142 *Conference avec M. Claude*
& doute, il renonce à la Foy,
& il commence la lecture
de l'Evangile par un acte
d'infidelité; & s'il ne doute
pas, il reçoit donc sans exa-
miner l'autorité de l'Eglise
qui luy presente l'Evangile.

A cela voicy la réponse de
M. Claude. Le Fidele que
vous supposez qui n'a pas leû
l'Ecriture Sainte, & à qui on
la met en main, à propre-
ment parler, ne doute pas, il
ignore: il ne sçait ce que c'est
que cette écriture qu'on luy
dit estre inspirée de Dieu.
Il a ouï dire à son Pere & à
ceux qui l'ont instruit qu'el-
le estoit divinement inspi-
rée: il ne connoist encore
d'autre autorité que celle-là;

sur la matiere de l'Eglise. 143
& pour ce qui est de l'Ecriture, il ne sçait ce que c'est. Ainsi on ne peut pas dire qu'il soit infidele ni incredule. Et je vous prie, Monsieur, dit-il, que je vous fasse sur l'Eglise le mesme argument que vous me faites sur l'Ecriture. Le Fidele à qui on propose l'autorité de l'Eglise, ou il la croit sans examiner, ou il en doute. S'il doute, il est infidele: s'il ne doute pas, par quelle autre autorité est-il assûré? L'autorité de l'Eglise est-ce une chose évidente par elle-mesme, & ne faut-il pas la trouver par quelque examen? Voilà vostre difficulté que vous avez à soudre

144 *Conférence avec M. Claude*
aussi-bien que moy : ou quit-
tons-la tous deux, ou la ré-
solvons tous deux ensem-
ble. Je vous déclare pour
moy, que je répondray pour
l'Ecriture ce que vous me
répondrez pour l'Eglise.

Je vous entens, répon-
dis - je : mais avant que je
vous explique comment le
Chrestien croit à l'Eglise ,
il faut bien établir le fait
dont il s'agit. N'est-il pas
constant, Monsieur, parmi
vous aussi-bien que parmi
nous, que lors qu'on mon-
tre l'Ecriture Sainte aux en-
fans qu'on élève dans l'E-
glise , on la leur montre
comme un livre inspiré de
Dieu ; & je demande s'ils

sur la matiere de l'Eglise. 148
ne peuvent pas quand on
leur en fait lire quelque
chose, avant que de com-
mencer, faire cét acte de
foy : *Je croy certainement*
que ce que je m'en vas li-
re est la parole de Dieu ? M.
Claude répondit icy, que
ceux dont je luy parlois n'a-
voient point encore de foy
divine sur l'autorité de l'E-
criture, mais une simple
persuasion humaine fondée
sur la déference qu'ils a-
voient pour leurs parens, &
qu'ils n'estoient que Cate-
cumenes. Catecumenes,
Monsieur, il ne faut pas s'il
vous plaist parler ainsi. Ils
sont Chrestiens, ils sont
baptisez; ils ont en eux le

146 *Conference avec M. Claude*
Saint Esprit & la Foy infu-
se ; ils sont dans l'alliance,
selon vous ; ils ont reccû le
Baptesme comme un sceau
de l'alliance à laquelle ils
sont admis ; & comme l'al-
liance est scellée en eux par
ce sceau exterior du Ba-
ptesme, le Saint Esprit la
scelle interieurement dans
leurs cœurs. Reconnoissez
vostre doctrine. Sur cela,
dît Monsieur Claude, vous
sçavez qu'on pourroit con-
tester ; mais j'avoüe ce que
vous dites. Et bien donc,
s'il est ainsi, repartis-je, ils
sont par la grace du Saint
Esprit & la Foy infuse, en
estat de faire un acte de
foy quand la Foy leur fera

sur la matiere de l'Eglise. 147
preschée ; & je demande si
quand on leur montre l'E-
criture reconnuë par toute
l'Eglise pour parole inspi-
rée de Dieu , ils ne sont
pas en estat de faire avec
toute l'Eglise cët acte de
foy : *Je croy que cette Ecri-
ture est la parole de Dieu ,
comme je croy que Dieu est.*
M. Claude ne voulut ja-
mais avouër cela , & il ré-
pondit touÿjours qu'ils n'a-
voient encore sur l'Ecritu-
re qu'une persuasion hu-
maine , & que la foy divi-
ne ne leur en viendroit que
lors qu'ils l'auroient leüë.
S'ils n'ont , dis - je , qu'une
persuasion humaine , ils
n'ont qu'une persuasion

148 *Conference avec M. Claude*
douteuse; & par consequent
ils doutent de ce qui est
selon vous tout le fonde-
ment de la Foy: en un mot,
ils sont infideles. Non, dit-
il, ils sont simplement igno-
rans; & il faut bien que
vous en disiez autant de la
foy qu'on a en l'Eglise: car
ce n'est pas une affaire de
petite discussion, de discer-
ner quelle est la vraye Egli-
se, & avant qu'on soit en
estat de le sçavoir par foy-
mesme, on l'ignore; ou l'on
n'en a tout au plus qu'une
simple persuasion humaine
sur la foy de ses parens. Ainsi
encore une fois ce que vous
direz sur l'Eglise, je vous le
diray sur l'Ecriture. Voyons,

Monſieur, repris-je, ſi vous le direz, ou ſi vous aurez raiſon de le dire. Vous m'avouëz donc qu'un Chreſtien baptisé, qui n'a pas leû ni entendu lire l'Ecriture Sainte, n'est pas en estat de faire cét acte de foy : *Je croy que cette Ecriture est la parole de Dieu, comme je croy que Dieu est.* Voilà un terrible inconvenient ; qu'un Fidele ne puisse pas faire un acte de foy ſi eſſentiel. Cela n'est point parmi nous : car le Fidele qui reçoit l'Ecriture Sainte des mains de l'Eglise, fait avec toute l'Eglise cét acte de foy : *Je croy, comme je croy que Dieu est, que cette Ecriture*

150 *Conference avec M. Claude*
est la parole de celuy en qui je
croy Et je dis qu'il ne peut
faire cét acte de foy, que
par la foy qu'il a déjà à l'au-
torité de l'Eglise qui luy
presente l'Ecriture. Il faut
icy, poursuivis-je, expliquer
à fond, mais simplement
toutefois, dans quel ordre
sont instruits les Chrestiens
de la verité de l'Ecriture.
Je ne parle pas des Infide-
les, je parle des Chrestiens
baptisez; & je vous prie
qu'on remarque bien cette
distinction. Il y a deux cho-
ses icy à considerer. L'une
est: qui nous inspire l'acte
de foy par lequel nous
croyons l'Ecriture Sainte
comme parole de Dieu; &

sur la matiere de l'Eglise. 151
nous convenons que c'est
le Saint Esprit : sur cela nous
sommes d'accord. L'autre
chose à considerer, c'est de
quel moyen exterieur le
Saint Esprit se sert pour
nous faire croire l'Ecriture
Sainte; & je dis que c'est
l'Eglise. Qu'ainsi ne soit, il
n'y a qu'à voir le Symbole
des Apostres, c'est à dire la
premiere instruction que le
Fidele reçoit : il n'a pas leû
l'Ecriture Sainte, & déjà il
croit en Dieu, & en J E S U S -
C H R I S T, & au Saint Es-
prit, & l'Eglise Universelle.
On ne luy parle point de
l'Ecriture; mais on luy pro-
pose de croire l'Eglise Uni-
verselle aussitost qu'on luy

152 *Conference avec M. Claude*
propose de croire au Saint
Esprit. Ces deux articles
entrent ensemble dans son
cœur, le Saint Esprit & l'E-
glise, parce que qui croit
au Saint Esprit croit aussi
nécessairement l'Eglise Uni-
verselle, que le Saint Esprit
dirige. Je dis donc que le
premier acte de foy, que
le Saint Esprit met dans le
cœur des Chrestiens bapti-
sez, c'est de croire avec le
Pere, le Fils, & le Saint
Esprit, l'Eglise Universelle;
& que c'est - là le moyen
exterieur, par lequel le
Saint Esprit insinuë dans
les cœurs la foy de l'Ec-
riture Sainte. Si ce moyen
n'est pas certain, la foy en

l'Ecriture sera par consequent douteuse. Mais comme le Catholique a toujours trouvé ce moyen certain, il n'y a aucun moment où il n'ait pû dire: *Je croy, comme je croy que Dieu est, que Dieu a parlé aux hommes, & que cette Ecriture est sa parole.* Et la raison pour laquelle il peut faire d'abord cet acte de foy, c'est qu'il n'a jamais douté de l'autorité de l'Eglise, & que c'est la premiere chose que le Saint Esprit luy a mise dans le cœur avec la foy en Dieu & en JESUS-CHRIST.

Quant à ce que vous me demandez, comment il croit

154 *Conference avec M. Claude*
à l'Eglise, ce n'est pas là précisément nostre question : il suffit que nous voyions qu'il y croit toujours, puis que c'est la premiere chose que le Saint Esprit luy met dans le cœur, & que c'est le moyen extérieur par lequel il luy fait croire l'Ecriture Sainte, écriture dont il n'a garde de douter jamais, puis qu'il n'a jamais douté de l'Eglise qui la luy presente. Voilà, Monsieur, nostre doctrine; & parce que cette doctrine n'est pas la vostre, vous tombez necessairement dans l'inconvenient que j'ay marqué : parce que vous ne croyez pas l'autorité de l'Eglise comme une

chose qui ne peut manquer, on vous marque un point où vous ne pouvez faire un acte de foy sur l'Ecriture, & où par consequent vous cessez d'estre fidele.

M. Claude me dit icy que l'enfant qui recitoit le symbole parloit comme un perroquet, sans entendre ce qu'il disoit, & qu'ainsi il ne falloit pas insister beaucoup sur cela: & qu'au reste j'avançois gratuitement que croire l'Eglise Universelle fust le premier acte de foy que le Saint Esprit mettoit dans le cœur du Chrestien baptisé, pour luy insinuer par ce moyen la foy en l'E-

156 *Conférence avec M. Claude*
criture Sainte: enfin que je
ne répondois pas à ce qu'il
me demandoit sur l'Eglise,
ni comment nous commen-
cions à y croire; car, dît-il,
le Saint Esprit est le princi-
pe de croire, & non le mo-
tif de croire: qu'il falloit
donc que j'explicasse com-
ment nous croyions à l'E-
glise, & par quel motif; &
que de la maniere dont j'en
parlois, il sembloit qu'on y
cruſt par enthouſiaſme &
ſans aucune raiſon qui nous
induifit à le faire.

Je répondis ſur cela que
je ne prétendois pas qu'on
cruſt à l'Eglise par enthou-
ſiaſme; qu'il y avoit pour la
reconnoiſtre divers motifs

de crédibilité que le Saint Esprit suggeroit à ses Fideles comme il luy plaisoit; qu'il ne les ignoroit pas, mais qu'il n'estoit pas question d'en parler icy. Il s'agit de sçavoir, disois-je, si le moyen exterieur dont le Saint Esprit se sert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte, n'est pas l'autorité de l'Eglise. Je ne parle pas gratuitement quand je dis que c'est la premiere chose que le Saint Esprit met dans le cœur des Chrestiens baptifez; car dès le Symbole on leur parle de l'Eglise Universelle, & on la leur propose à croire, sans leur parler de l'Ecriture. Il ne sert

158 *Conference avec M. Claude*
de rien de dire que les en-
fans répètent d'abord com-
me des perroquets & le
Symbole & le nom de l'E-
glise Universelle. Laissons,
disois-je, le perroquet qui ne
parle que par memoire: ve-
nons au point où le Chref-
tien a l'usage de la raison,
& où il peut faire un acte
de foy. Par où commence-
ra-t-il, si ce n'est par où on
a commencé de l'instruire?
Il croit donc l'Eglise Uni-
verselle, avant que de croi-
re l'Ecriture. En effet, fai-
tes lire, je ne dis pas à un
enfant, mais à quelque hom-
me que ce soit, le Cantique
des Cantiques, où il n'est
parlé de Dieu ni en bien

sur la matiere de l'Eglise. 159
ni en mal : de bonne foy,
il ne croit ce livre inspiré
de Dieu qu'à cause de la
tradition, premierement de
la Synagogue, & seconde-
ment de l'Eglise Chrestien-
ne, c'est à dire en un mot,
par l'autorité de l'Eglise U-
niverselle. Mais tenons-
nous à nostre point. Regar-
dons le Chrestien au mo-
ment qu'on luy propose l'E-
criture Sainte comme paro-
le de Dieu. C'est le Saint
Esprit qui le luy fait croi-
re ; nous sommes d'accord
de ce point : mais nous dis-
putons du moyen exterieur
dont le Saint Esprit se fert.
Je dis que c'est l'Eglise, puis-
que c'est elle en effet qui

160 *Conference avec M. Claude*
luy propose l'Ecriture Sain-
te; puis qu'il a crû l'Egli-
se devant que d'ouïr l'E-
criture; puis qu'en ouvrant
l'Ecriture, il est en estat de
dire : *Je croy cette Ecriture*
comme je croy que Dieu est.
Vous dites qu'il ne peut
pas faire cét acte de foy : il
n'est donc pas Fidele, & son
Baptisme ne luy sert de
rien. Il faut l'instruire com-
me un Infidele, en luy di-
sant : *Voilà l'Ecriture que je*
croy inspirée de Dieu; lis mon
enfant, examine, voy si c'est
la verité mesme ou une fable.
L'Eglise la croit inspirée de
Dieu; mais l'Eglise se peut
tromper, & tu n'es pas en
estat de faire avec elle cét acte

sur la matiere de l'Eglise. 161
de foy : Je croy, comme je croy
que Dieu est, que c'est luy-
mesme qui a inspiré cette E-
criture. Si cette maniere
d'instruire fait horreur aux
Chrestiens, & mene ma-
nifestement à l'impieté, il
faut que le Chrestien puis-
se faire d'abord un acte de
foy sur l'Ecriture que l'E-
glise luy propose ; il faut
par consequent qu'il croye
que l'Eglise ne se trompe
pas en luy donnant cette
Ecriture. Comme il reçoit
d'elle l'Ecriture, il en re-
çoit d'elle-mesme l'inter-
pretation, & elle ne domi-
ne non plus sur les con-
sciencies en obligeant ses
enfans à croire ses interpre-

162 *Conference avec M. Claude*
tations sans examiner, qu'elle y domine en les obligeant à croire sans examiner l'Écriture mesme.

Par cét argument, Monsieur, reprît M. Claude, vous feriez conclure chacun en faveur de son Église. Les Grecs, les Arméniens, les Ethiopiens, nous-mesmes que vous croyez dans l'erreur, nous sommes néanmoins baptisez; nous avons par le Baptesme, & le Saint Esprit & cette foy infuse dont vous venez de parler. Chacun de nous a receû l'Écriture Sainte de l'Église où il a esté baptisé: chacun la croit la vraye Église énoncée dans le Sym-

sur la matiere de l'Eglise. 163
bole ; & dans les commen-
cemens on n'en connoist
pas mesme d'autre. Que si
comme nous avons receû
sans examiner l'Escriture
Sainte de la main de cette
Eglise où nous sommes, il
nous en faut aussi comme
vous dites recevoir à l'a-
veugle toutes les interpre-
tations, c'est un argument
pour conclure que chacun
doit demeurer comme il est,
& que toute Religion est
bonne.

C'estoit en verité ce qui
se pouvoit objecter de plus
fort ; & quoy - que la solu-
tion de ce doute me parust
claire, j'estois en peine com-
ment je pourrois la rendre

164 *Conference avec M. Claude*
claire à ceux qui m'écou-
toient. Je ne parlois qu'en
tremblant, voyant qu'il s'a-
gissoit du salut d'une ame,
& je priois Dieu qui me
faisoit voir si clairement la
verité, qu'il me donnast des
paroles pour la mettre dans
son jour: car j'avois à fai-
re à un homme qui écou-
toit patiemment, qui par-
loit avec netteté & avec
force, & qui enfin pouffoit
les difficultez aux dernieres
précisions.

Je luy dis que premiere-
ment il falloit distinguer
leur cause d'avec celle des
Grecs, des Armeniens, &
des autres qu'il avoit nom-
mez, qui errent à la verité

sur la matiere de l'Eglise. 165
en ce qu'ils prennent une
fausse Eglise pour la vraye
Eglise ; mais qui croient
du moins comme indubita-
ble, qu'il faut croire à la
vraye Eglise quelle qu'elle
soit, & qu'elle ne trompe
jamais ses enfans. Vous es-
tes, luy disois-je, bien plus
à l'écart ; car je vous puis
reprocher, non seulement
que comme les Grecs & les
Ethiopiens vous prenez une
fausse Eglise pour la vraye ;
mais ce qui est incontestable,
& ce que vous nous
avouëz, que vous ne vou-
lez pas mesme qu'on en
croye la vraye. Après cette
distinction qui m'a semblé
nécessaire, venons à vostre

166 *Conférence avec M. Claude*
difficulté. Distinguons dans
la croyance des Grecs, &
des autres fausses Eglises ce
qu'il y a de vray, ce qu'el-
les ont de commun avec la
vraye Eglise Universelle, en
un mot, ce qui vient de
Dieu d'avec ce qui vient
de la prévention humai-
ne. Dieu met par son Saint
Esprit dans le cœur de ceux
qui sont baptisez dans ces
Eglises, qu'il y a un Dieu
& un JESUS-CHRIST &
un Saint Esprit. Jusques icy
l'erreur n'y est pas ; tout
cela est de Dieu : n'est-il
pas vray ? Il en convint. Ils
croient qu'il y a aussi une
Eglise Universelle : n'ont-
ils pas raison en cela, &

sur la matiere de l'Eglise. 167
n'est-ce pas une verité ré-
velée de Dieu qu'il y en a
une en effet? J'attendis l'a-
veu; & après qu'il eût esté
donné, j'ajoustay que les
Grecs & les Ethiopiens es-
toient disposez à croire sans
examiner tout ce que la
vraye Eglise leur proposoit.
C'est ce que vous n'approu-
vez pas, Monsieur; en cela
vous vous éloignez de tous
les autres Chrestiens qui
croient unanimement qu'il
y a une vraie Eglise qui ne
trompe jamais ses enfans.
Moy qui croy cela avec eux,
je compte cette croyance
parmi les choses qui vien-
nent de Dieu: mais voicy
où commencent les préven-

168 *Conference avec M. Claude*
tions humaines. C'est que
ce baptisé séduit par ses pa-
rens & par ses pasteurs,
croit que l'Eglise où il est,
est la véritable, & il attri-
buë en particulier à cette
fausse Eglise tout ce que
Dieu luy fait croire en gé-
néral de la vraye. Ce n'est
pas le Saint Esprit qui luy
met cela dans le cœur : n'est-
il pas vray ? Il est vray sans
doute. En cet endroit il
commence à croire mal. Icy
donc commence l'erreur ;
icy la Foy divine infuse par
le Baptesme commence à
perir. Heureux ceux en qui
les préjugez humains font
jointes à la vraye croyance
que le Saint Esprit met
dans

sur la matiere de l'Eglise. 169
dans le cœur. Ils sont
exempts d'une grande ten-
tation & de la peine terri-
ble qu'il y a à distinguer
ce qui est de Dieu dans la
Foy de leur Eglise, d'avec
ce qui est des hommes. Mais
quelque peine qu'ayent les
hommes à distinguer ces
choses, Dieu les connoist
& les distingue; & il y au-
ra une éternelle difference
entre ce que son Saint Es-
prit met dans le cœur des
baptisez quand il les dispo-
se interieurement à croire
la vraye Eglise, & ce que
les préventions humaines
y ont ajousté en attachant
leur esprit à une fausse E-
glise. Comment ces bapti-

170 *Conference avec M. Claude*
fez pourront démesler ces
choses dans la suite, & par
quels moyens ils peuvent
fortir de la prévention qui
leur a fait confondre l'idée
de la fausse Eglise où ils
font, avec la Foy de la vraie
Eglise que le Saint Esprit
leur a mise dans le cœur a-
vec le Symbole, ce n'est pas
de quoy il s'agit; & il suffit
que nous ayons veû dans
tous les baptisez une croyan-
ce de l'Eglise qui leur vient
de Dieu distinguée de la
pensée qui leur vient des
hommes. Cela estant, je
soustiens qu'à cette croyan-
ce de l'Eglise que le Saint
Esprit nous met dans le
cœur avec le Symbole, est

sur la matiere de l'Eglise. 171
attachée une ferme foy,
qu'il faut croire cette Egli-
se aussi certainement que le
Saint Esprit à qui le Sym-
bole mesme la joint imme-
diatement ; & que c'est à
cause de cette foy à l'Egli-
se que le Fidele ne doute
jamais de l'Ecriture.

Je m'arrestay un moment
pour demander si on m'en-
tendoit. M. Claude répon-
dit qu'il m'entendoit par-
faitement. Et si cela est,
luy dis-je, vous devez voir
l'inconvenient où vous jet-
te vostre croyance, & vous
devez voir aussi que je n'y
suis pas dans la mienne.
Vous dites que non-seule-
ment il ne faut pas croire

172 *Conférence avec M. Claude*
la fausse Eglise, mais qu'il
ne faut pas même croire
la vraie, sans examiner ce
qu'elle dit; & vous parlez
en cela contre tout le reste
des Chrétiens. Mademoi-
selle de Duras interrompit
en ce lieu: Voilà, dit-elle,
à quoy il faudroit répondre
par oui & par non. Je le
dis en effet, reprit M. Clau-
de, & je n'ay point hésité à
le dire d'abord. Tant mieux,
repartis-je: on va bientôt
voir qui a raison de nous
deux, & en l'estat de clar-
té où les choses ont été
mises par nos discours ré-
ciproques, le foible paroî-
tra bientôt de part ou d'au-
tre. Dès que vous posez

sur la matiere de l'Eglise. 173
pour certain que l'Eglise, mesme la vraye, nous peut tromper, le Fidele ne peut pas croire sur la seule foy de l'Eglise que l'Ecriture est la parole de Dieu. Il le peut croire d'une foy humaine, reprit M. Claude, mais non pas d'une foy divine. Or la foy humaine, repris-je, est toujours fautive & douteuse: il doute donc si cette Ecriture est inspirée de Dieu ou non. M. Claude me pria icy de me souvenir de ce qu'il m'avoit déjà dit, qu'il n'estoit pas dans le doute, mais dans l'ignorance. Comme un homme, dit-il, qui ne se connoist pas en diamans,

174 *Conference avec M. Claude*
qu'on luy demande , en luy
en montrant quelqu'un, s'il
croit ce diamant bon ou
mauvais ; il n'en sçait rien ,
& ce qu'il a n'est pas un
doute, mais une ignorance.
De mesme, quand un maif-
tre enseigne quelque opi-
nion de philosophie , le dis-
ciple qui ne sçait pas enco-
re ce qu'il veut dire , n'a
pas de doute formel ; il est
dans une simple ignorance.
Ainsi en est - il de ceux à
qui on donne la premiere
fois l'Ecriture Sainte. Et
moy , dis - je , je soustiens
qu'il doute , & que celuy qui
ne se connoist pas en dia-
mans doute si celuy qu'on
luy presente est bon ou mau-

sur la matiere de l'Eglise. 173
vais, & que le disciple doute avec raison de tout ce que luy dit son maistre de philosophie jusqu'à ce qu'il y voye clair, parce qu'il ne croit pas son maistre infail-
lible; & que par la mesme raison, celuy qui ne croit pas l'Eglise infail-
lible, doute de la verité de la parole de Dieu qu'elle luy propo-
se. Cela s'appelle ignoran-
ce, & non pas doute, di-
soit toujourns M. Claude; &
moy je fis cét argument.
Douter c'est ne sçavoir pas
si une chose est ou non :
le Chrestien dont nous par-
lons ne sçait si l'Ecriture est
veritable ou non; il en dou-
te donc. Dites-moy, qu'est-

176 *Conférence avec M. Claude*
ce que douter, si ce n'est
ne sçavoir pas si une chose
est ou non? A cela nulle ré-
ponse, sinon que ce Chres-
tien ne doutoit en aucune
sorte de l'Écriture, mais
qu'il l'ignoroit seulement.
Mais, disois-je, il n'est pas
comme un Infidèle, qui n'en
a peut-être jamais ouï par-
ler. Il sçait que l'Évangile
de Saint Mathieu & les E-
pistres de Saint Paul sont
leuës dans l'Église comme
parole de Dieu, & que tous
les Fidéles n'en doutent
pas. Peut-il croire avec
eux aussi certainement qu'il
croit que Dieu est, que cet-
te parole est inspirée de
Dieu? Vous avez dit qu'il

sur la matiere de l'Eglise. 177
ne peut pas faire cét acte
de foy : qui ne peut faire
un acte de foy sur un arti-
cle qu'on luy propose, fait
du moins pour ainsi parler
un acte de doute. M. Clau-
de répondoit toujourns, qu'il
estoit dans une pure igno-
rance. Et bien laissons-là
les mots : il n'en doute pas
si vous voulez ; mais il ne
sçait si cette Ecriture est
une verité ou une fable ; il
ne sçait si l'Evangile est une
histoire inspirée de Dieu,
ou un conte inventé par les
hommes. Il ne peut donc
pas sur ce point faire un
acte de foy divine, ni di-
re : *Je croy, comme Dieu est,*
que l'Evangile est de Dieu

178 *Conference avec M. Claude
mesme.* N'avoûez - vous pas
qu'il ne peut faire cét a-
cte, & qu'il n'a autre cho-
se qu'une foy humaine? Il
avoûa encore franchement
qu'il n'y connoissoit autre
chose. Hé bien, Monsieur,
c'est assez. Enfin donc il y
a un point où tout Chref-
tien baptisé ne sçait pas si
l'Evangile n'est pas une fa-
ble : on luy donne cela à
examiner : voilà où il en
faut venir quand on donne
à examiner après l'Eglise.
On peut discourir sans fin :
nous avons tout dit de part
& d'autre, & on ne fe-
roit plus que recommencer.
C'est à chacun à examiner
en sa conscience comment il

sur la matiere de l'Eglise. 179
peut soustenir qu'un Chrestien baptisé doit avoir esté un moment sans sçavoir si l'Evangile est une verité ou une fable, & qu'il faille entre les autres questions qu'on peut faire dans la vie, luy donner encore celle-là à examiner. Il me parut à la contenance de Mademoiselle de Duras qu'elle m'avoit entendu : j'attendis pourtant un peu ; & M. Claude se leva.

Mademoiselle de Duras se leva avec nous, & nous dit en s'approchant : Mais je voudrois bien avant qu'on se retirast, qu'on dist quelque chose sur la séparation. La chose est faite, luy re-

180 *Conférence avec M. Claude*
partis-je. Du moment qu'il est certain qu'on ne peut examiner après l'Eglise sans tomber dans un orgueil insupportable, & sans douter de l'Evangile, il n'y a plus rien à dire. Chacun n'a plus qu'à considérer s'il veut qu'on doute un seul moment de l'Evangile, & encore s'il se sent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Synodes du monde, & que tout le reste de l'Eglise universelle. Mais, puis que Mademoiselle souhaite quelque particulier éclaircissement sur la séparation, je vous prie, dis-je à M. Claude, donnez-moy encore un mo-

sur la matiere de l'Eglise. 181
ment. Je vous vas proposer
des faits essentiels dont il
faudra, si je ne me trompe,
que vous conveniez bien-
tost. Je vous demande, Mon-
sieur, si les Ariens se sont
separez de l'Eglise, & si
leur secte quand elle parut
n'estoit pas nouvelle? Ils ne
se sont pas, dît-il, separez
de l'Eglise; ils l'ont cor-
rompuë. Il se mit à repre-
senter avec beaucoup d'e-
xageration, comme ils a-
voient entraîné toute l'E-
glise. Cela n'est pas ainsi,
Monsieur: vous sçavez que
Saint Athanase, Saint Basi-
le, Saint Gregoire de Na-
zianze, tant d'autres saints
Evesques tenoient pour la

182 *Conference avec M. Claude*
verité, & qu'un grand peuple les suivoit. Vous sçavez que tout l'Occident, & Rome mesme, malgré la cheûte de Liberius, estoit orthodoxe. Mais laissons tout cela, luy dis-je; en quelque nombre qu'ils se soient separez, il y avoit une Eglise devant eux avec qui ils ont rompu, & contre qui ils ont fait une autre Eglise. Non, dît-il, ils l'ont corrompuë. Hé, Monsieur, quelle difficulté est-ce là? Tous les heretiques ne se font jamais separez qu'en corrompant quelques-uns des enfans de l'Eglise, & se separant avec eux de l'Eglise où ils avoient tous esté

sur la matiere de l'Eglise. 183
baptisez. Mais enfin dites-
moy, Monsieur, la secte des
Ariens, & cette Eglise qu'on
nomme Arienne, n'estoit-
elle pas nouvelle? Si vous
voulez dire, Monsieur, me
repartit-il, qu'Arius ait par-
lé le premier contre la di-
vinité du Fils de Dieu, il
n'est pas vray. Origene de-
vant luy & Justin martyr a-
voient dit la mesme chose.
Ha, Monsieur, qu'un mar-
tyr ait nié la divinité du
Fils de Dieu, je n'en croi-
ray jamais rien. Pour Ori-
gene, vous sçavez qu'on l'a
allegué pour & contre; c'est
un auteur ambigu & sus-
pect. Mais, Monsieur, lais-
sons les faits incertains; taf-

184 *Conférence avec M. Claude*
chons de trouver un fait
dont vous & moy conven-
tions. Cette secte qui après
la condamnation prononcée
contre Arius, se joignit à
ce Prestre excommunié, &
forma une Eglise contre l'E-
glise, n'estoit-elle pas nou-
velle? Il fallut bien l'avouër.
Pour luy prouver sa nou-
veauté, falloit-il remonter
jusqu'aux Apostres, & ne
pouvoit-on pas luy dire:
*Eglise séparée de cette au-
tre Eglise où Arius est né
& où il a reçu le Baptes-
me, vous n'estiez pas hier
ni avant hier? Oûi, dît M.
Claude. N'en peut-on pas
dire autant de l'Eglise Ma-
cedonienne qui nioit la di-*

sur la matiere de l'Eglise. 185
vinité du Saint Esprit; des Nestoriens qui separoient la personne de JESUS-CHRIST; des Eutychiens qui confondoient ses deux natures, & des Pelagiens qui nioient le peché originel & la grace de JESUS-CHRIST? Ne pourroit-on pas leur dire sans remonter aux Apôtres: *Quand vous estes venus au monde, vous avez trouvé l'Eglise baptisant les petits enfans en rémission des pechez, & demandant la conversion des pecheurs & des infideles?* Donc ce qu'ont combattu tous ces hérétiques & tous les autres que vous & nous connoissons, estoit crû non-seu-

186 *Conférence avec M. Claude*
lement du temps des Apô-
tres, mais hier & avant hier
& dans les temps où les
hérésiarques font venus, &
ils trouvoient l'Eglise dans
cette croyance. Mais, ré-
pondit M. Claude, il y a
deux manières d'établir l'er-
reur; l'une découverte, &
l'autre cachée & insensible.
Arrêtons-là, Monsieur, luy
dis-je: nous devons propo-
ser des faits constants dont
les deux partis conviennent;
je ne conviens point de
cette manière insensible d'é-
tablir l'erreur. Hé, dît-il, la
prière des Saints & le Pur-
gatoire, voulez-vous dire,
Monsieur, que vous les
trouverez du temps des A-

sur la matiere de l'Eglise. 187

postres? Non, Monsieur, repris-je: je ne veux rien dire là-dessus, car vous n'en conviendriez pas; & je veux dire des choses dont vous conveniez. Usez-en de mesme avec moy. Celuy qui tirera plus d'avantage solide des faits avouëz par son adversaire, aura un grand argument que la verité est pour luy: car le propre de la verité est de se soustenir par tout, & de condamner l'erreur par les faits mesme que l'erreur avouë. Et puis que vous me parlez de la priere des Saints: vous estes de bonne foy; n'est-il pas vray que M. Daillé nous accorde treize cens ans

188 *Conference avec M. Claude*
d'antiquité? Treize cens ans,
Monsieur, répondit-il, ce
n'est pas tous les temps de
l'Eglise. J'en conviens, luy
dis-je; mais enfin, l'adver-
faire me donne déjà treize
cens ans; il me donne Saint
Gregoire de Nazianze, Saint
Basile, Saint Ambroise, Saint
Jerome, Saint Chrysosto-
me, Saint Augustin. Tout
cela, dit M. Claude, des
hommes. Des hommes tant
qu'il vous plaira: mais en-
fin nous avons treize cens
ans de l'aveu de nostre ad-
verfaire pour la priere des
Saints, & pour l'honneur
des Reliques; car ces deux
choses ont esté jointes en-
semble selon M. Daillé,

sur la matiere de l'Eglise. 189
vous le sçavez. Et pour la
priere des morts, combien
nous a donné M. Blondel?
Il est vray, dit M. Claude,
que c'est la plus ancienne
erreur de l'Eglise. Quatorze
cens ans d'antiquité, Mon-
sieur, c'est luy, dis-je, ce
que nous accorde M. Blon-
del. Je ne dis pas cecy pour
faire préjuger la verité de
nostre doctrine; ce n'est pas
de quoy il s'agit: mais je le
dis pour montrer que nous
ne sommes pas sans défen-
se sur ces exemples d'er-
reurs insensiblement répan-
duës, puis que déjà nous
avons de vostre consente-
ment treize & quatorze cens
ans. Venons donc à des

190 *Conférence avec M. Claude*
faits constans dont je puisse
convenir. Car pour vous,
vous convenez que les A-
riens, les Nestoriens, les Pe-
lagiens, & en un mot tous
les hérétiques se sont éta-
blis, comme j'ay dit. Ils
n'ont point trouvé d'Eglise
à laquelle ils se soient unis.
Ils en ont érigé une autre
qui s'est séparée de toutes
les autres Eglises qui es-
toient alors. Cela est cer-
tain : n'est-il pas constant ?
J'attendis : M. Claude ne
contredit pas ; je ne crus
pas le devoir presser davan-
tage sur une chose constan-
te & déjà avouée. Mainte-
nant, luy dis-je, comment
se sont établies les Eglises

sur la matiere de l'Eglise. 191
orthodoxes? Quand les particuliers & les peuples, par exemple les Indiens, se sont convertis, n'ont-ils pas trouvé une Eglise déjà établie à laquelle ils se sont unis? Il l'avoua. En avez-vous trouvé une dans toute la terre à laquelle vous vous foyez unis? Est-ce l'Eglise Greque, ou Armenienne, ou Ethiopique que vous avez embrassée en quittant l'Eglise Romaine? Ne peut-on pas vous marquer la date précise de vos Eglises, & dire à toute cette Eglise, à toute cette société extérieure dans laquelle vous estes Ministre, *Vous n'estiez pas hier?* Mais dit

192 *Conférence avec M. Claude*
icy M. Claude, n'estions-nous pas de cette Eglise? Nous n'en sommes pas sortis, on nous a chassés. On nous a excommuniés dans le Concile de Trente. Ainsi nous sommes sortis : mais nous avons emporté l'Eglise avec nous. Quel discours, Monsieur, luy dis-je! Si on ne vous en eust pas chassés, y fussiez-vous demeurés? A quoy sert donc ce commandement tant répété parmi vous, *Sortez de Babylone, mon peuple?* De bonne foy, dites-moy, fussiez-vous demeurés dans l'Eglise, si elle ne vous eust pas chassés? Non, Monsieur, assurément, dit M. Claude. Que
sert

sur la matiere de l'Eglise. 193
fert donc, repris-je, de dire icy qu'on vous a chassé? C'est, dit-il, que c'est un fait veritable. Hé bien, Monsieur, poursuivis-je, il est veritable : cela vous est commun, (ne vous faschez pas du mot que je vais dire,) cela, dis-je, vous est commun avec tous les heretiques. L'Eglise où ils avoient reçu le Baptesme les a chassé, les a excommunié. Ils eussent peut-estre bien voulu y demeurer pour corrompre & pour seduire; mais l'Eglise les a retranché. Et quant à ce que vous dites que vous estiez dans cette Eglise qui vous a chassé, & que vous avez

194 *Conference avec M. Claude*
emporté l'Eglise avec vous,
quel hérétique n'en peut
pas dire autant ? Ce n'est
pas des Payens que les an-
ciens hérétiques ont com-
posé leur Eglise ; c'est des
Chrétiens nourris dans l'E-
glise. Aussi n'avez-vous pas
formé la vostre en amassant
des Mahometans ; j'en con-
viens : mais en cela vous ne
fortez pas des exemples des
anciens hérétiques , & ils
ont tous pû dire aussi-bien
que vous , qu'ils ont esté
condamnez par leurs par-
ties. Car on ne les a pas
fait asseoir au nombre des
Juges, quand on a condam-
né leur nouveauté. Mais ,
Monsieur , reprît M. Clau-

sur la matiere de l'Eglise. 195
de, nous ne convenons pas
de cette nouveauté. Ce qui
est dans l'Ecriture, n'est pas
nouveau. Patience, Mon-
sieur, je vous prie, luy ré-
pondis - je : aucun des an-
ciens hérétiques n'est con-
venu de la nouveauté de sa
doctrine; ils ont tous allegué
pour eux l'Ecriture Sainte :
mais il y avoit une nou-
veauté qu'ils ne pouvoient
contester; c'est que le corps
de leur Eglise n'estoit pas
hier, & vous en estes de-
meuré d'accord. Hé bien,
dit enfin M. Claude, si les
Ariens, si les Nestoriens, si
les Pelagiens avoient eû rai-
son dans le fonds, ils n'euf-
sent point eû tort dans la

196 *Conférence avec M. Claude*
procédure. Tort ou non,
luy dis-je, Monsieur, c'est
le fonds de la question: mais
toujours demeure-t-il pour
constant que vous avez le
mesme procédé qu'eux, la
mesme conduite, les mes-
mes défenses; en un mot,
qu'en formant vostre Eglise
vous avez fait comme ont
fait tous les hérétiques, &
que nous faisons ce qu'ont
fait tous les orthodoxes.
Chacun peut juger en sa
conscience à qui il aime
mieux ressembler, & je n'ay
plus rien à dire.

M. Claude ne se teût pas
en cette occasion, & il me
dît que cét argument es-
toit excellent en faveur des

sur la matiere de l'Eglise. 197
Juifs & des Payens, & qu'ils pouvoient soustenir leur cause par la raison dont je me seruois. Voyons, luy dis-je, Monsieur, & souvenez-vous que vous nous promettez le mesme argument. Le mesme, reprit-il, sans doute. Les Juifs & les Payens ont reproché aux Chrestiens leur nouveauté; vous le sçavez : les écrits de Celse en font foy, & tant d'autres. J'en conviens, luy dis-je, mais est-ce là tout? Et il estoit vray, poursuivit-il, que le Christianisme estoit nouveau, à le regarder dans l'estat immédiatement précédent. Quoy, luy dis-je, quand J E S U S - C H R I S T

198 *Conference avec M. Claude*
commença sa prédication, on luy pouvoit dire, comme je vous dis, que dans l'Eglise où il estoit né, on ne parloit pas hier de luy ni de sa venuë? Et qu'estoit-ce donc que Saint Jean Baptiste, & Anne la Prophetesse, & Simeon, & les Mages, & les Pontifes consultez par Herode, lors qu'ils répondirent que le lieu de sa naissance estoit Bethléem? Falloit-il remonter jusqu'à Abraham pour prouver l'antiquité des promesses? Y a-t-il eû un seul moment où le Christ n'ait pas esté attendu dans l'Eglise où il est né; si bien attendu que les Juifs l'attendent encore? Il

sur la matiere de l'Eglise. 199
est bien vray, Monsieur,
qu'il falloit voir arriver une
fois cette nouveauté, & ce
changement du Christ at-
tendu au Christ venu. Mais
JESUS-CHRIST pour cela
n'est pas nouveau. *Il est hier,* Heb XIII.
il est aujourd'huy, & sera aux 8.
siecles des siecles. Il est vray,
repartit M. Claude, mais la
Synagogue ne convenoit pas
que ce JESUS fust le Christ.
Mais, repris je, la Synagogue
n'a point condamné Saint
Jean Baptiste; mais la Syna-
gogue a ouï, sans rien dire,
& les Mages, & Simeon,
& Anne. JESUS-CHRIST
a recueilli dans la Synago-
gue, vraye Eglise alors, les
enfans de Dieu qu'elle con-

200 *Conference avec M. Claude*
tenoit. La Synagogue à la fin
l'a condamné. Mais JESUS-
CHRIST avoit déjà fondé
son Eglise. Il luy donne sa
derniere forme aussitost a-
près sa mort, & le nouveau
peuple a suivi l'ancien sans
interruption : voilà des ve-
ritez incontestables. Et pour
ce qui est du Paganisme,
il est vray que les Payens
ont reproché aux Chrestiens
leur nouveauté. Mais qu'ont
répondu les Chrestiens ?
N'ont-ils pas fait voir clai-
rement que les Juifs avoient
toujours crû le mesme Dieu
que les Chrestiens ado-
roient, & attendu le mes-
me Christ ? que les Juifs
croyoient tout cela hier, &

sur la matiere de l'Eglise. 201
avant hier, & toujours sans interruption? Mais, Monsieur, encore une fois, dit M. Claude, les Gentils ne convenoient pas de tout cela? Quoy, repris-je, y avoit-il parmi eux quelqu'un assez déraisonnable pour dire qu'il n'y eust jamais eû de Juifs, ou que ce peuple n'eust pas attendu un Christ, & n'eust pas adoré un seul Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre? Ne faisoit-on pas voir aux Payens le commencement manifeste de leurs opinions, & la date, je ne dis pas des auteurs de leurs sentimens, mais de leurs Dieux mesmes, & cela, par leurs propres histoires,

202 *Conférence avec M. Claude*
par leurs propres auteurs,
par leur propre Chronolo-
gie? Croyez - vous qu'un
Payen eust pû faire avouër
à un Chrestien que la Reli-
gion d'un Chrestien estoit
nouvelle, & qu'il n'y avoit
jamais eû de société qui eust
eû la mesme croyance que
les Chrestiens avoient alors,
comme je vous fais avouër
que tous les hérétiques que
vous & moy reconnoissons
pour tels, sont venus de
cette sorte, & que vous a-
vez fait comme eux? Voi-
là, Monsieur, comme vous
prouvez que les Juifs & les
Payens pouvoient soustenir
leur cause par le mesme ar-
gument dont je me fers:

sur la matiere de l'Eglise. 203
personne ne le pourra ja-
mais, & personne ne pourra
jamais nier le fait constant
que j'avance, qui est que
nous faisons comme tous les
Orthodoxes, & vous, com-
me tous les Héretiques.

Là finit la conversation.
Elle avoit duré cinq heures
avec une grande attention
de toute l'assemblée. On
s'estoit écouté l'un l'autre
paisiblement: on parloit de
part & d'autre assez fer-
ré; & à la réserve du com-
mencement où M. Claude
étendoit un peu son dis-
cours, dans tout le reste il
alloit au fait, & se presen-
toit à la difficulté sans re-
culer. Il est vray qu'il ten-

204 *Conférence avec M. Claude*
doit plutôt à m'envelopper
dans les inconveniens où je
l'engageois , qu'à montrer
comme il en pouvoit fortir
luy-mefme : mais enfin tout
cela estoit de la cause ; & il
a dit affûrement tout ce
que la fienne pouvoit four-
nir dans le point où nous
nous estions renfermez.

Pour moy je n'avois gar-
de d'en fortir , puis que
c'estoit celuy sur lequel Ma-
demoiselle de Duras de-
mandoit éclaircissement. El-
le me parut touchée : je me
retiray toutefois en trem-
blant, & craignant toujourns
que ma foiblesse n'eust mis
son ame en peril , & la ve-
rité en doute.

Je la vis le lendemain. Je fus consolé de voir qu'elle avoit parfaitement entendu tout ce que j'avois dit. C'est ce que je luy avois promis. Je luy avois représenté que parmi les difficultez immenses que faisoit naistre parmi les hommes l'esprit de chicane, & la profondeur de la doctrine Chrestienne, Dieu vouloit que ses enfans eussent un moyen aisé de se résoudre en ce qui regardoit leur salut; que ce moyen estoit l'autorité de l'Eglise; que ce moyen estoit aisé à établir, aisé à entendre, aisé à suivre; si aisé, disois-je, & si clair, que quand vous

206 *Conference avec M. Claude*
n'entendrez pas ce que je
diray sur cela, je consens
que vous croyiez que j'ay
tort. Cela en effet doit
estre ainsi, quand la matie-
re est bien traitée : mais je
n'osois pas me promettre
de l'avoir dignement trai-
tée. Je reconnus avec joye
& avec action de graces,
que Dieu avoit tout tour-
né à bien. Les endroits
qui devoient fraper, frape-
rent. Mademoiselle de Du-
ras ne pouvoit comprendre
qu'un particulier ignorant
pust croire sans un orgueil
insupportable, qu'il luy pou-
voit arriver de mieux en-
tendre l'Ecriture que tous
les Conciles Universels &

sur la matiere de l'Eglise. 207
que tout le reste de l'Eglise. Elle avoit veû aussi-bien que moy, combien estoit foible l'exemple de la Synagogue quand elle condamna JESUS-CHRIST, & combien il y avoit peu de raison de dire que les particuliers qui croyoient bien, manquassent pour se résoudre d'une autorité exterieure, lors qu'ils avoient en la personne de JESUS-CHRIST la plus grande & la plus visible autorité qu'il soit possible d'imaginer. Je repassay sur le doute où il falloit estre touchant l'Ecriture si on doutoit de l'Eglise. Elle dît qu'elle n'avoit jamais seulement son-

208 *Conference avec M. Claude*
gé qu'un Chrestien püst
douter un moment de l'E-
criture; & au reste elle en-
tendit parfaitement, que re-
jettant le nom de doute,
M. Claude avoit reconnu
la chose en d'autres ter-
mes: ce qui ne servoit qu'à
faire paroistre combien cet-
te chose estoit dure & à
penfer & à dire, puis que
forcé de l'avouër, il n'avoit
pas cru le devoir faire en
termes simples. Car enfin
ne sçavoir pas si une chose
est ou non, si ce n'est dou-
ter, ce n'est rien. Il parut
donc clairement que les
deux propositions dont il
s'agissoit estoient établies:
& je fis voir en peu de mots

sur la matiere de l'Eglise. 209
à Mademoifelle de Duras,
que son Eglise, en croyant
deux chofes auffi étranges,
avoit changé tout l'ordre
d'inſtruire les enfans de
Dieu, pratiqué de tout
temps dans l'Eglise Chref-
tienne.

Il ne falloit pour cela que
luy répéter en peu de mots
ce qu'elle m'avoit ouï dire,
& ce qu'elle avoit ouï ac-
corder à M. Claude. Dieu
me mit pourtant dans le
cœur quelque chofe de plus
expliqué; & voicy ce que
je luy dis.

L'ordre d'inſtruire les en-
fans de Dieu, eſt de leur
apprendre avant toutes cho-
ſe le Symbole des Apof-

210 *Conference avec M. Claude*
tres : Je croy en Dieu le Pere,
& en JESUS-CHRIST,
& au Saint Esprit, la Sainte
Eglise Universelle, la Commu-
nion des Saints, la rémission
des pechez, & le reste. Au-
tant que le Fidele croit en
Dieu le Pere, & en son
Fils JESUS-CHRIST,
& au Saint Esprit, autant
croit-il l'Eglise Universelle,
où le Pere, où le Fils, où
le Saint Esprit est adoré.
Autant, dis-je, qu'il croit
le Pere, autant croit-il l'E-
glise qui fait profession de
croire que Dieu Pere de
JESUS-CHRIST a adopté
des enfans qu'il a unis à
son Fils. Autant qu'il croit
au Fils, autant croit-il l'E-

sur la matiere de l'Eglise. 2^M
glise qu'il a assemblée par
son Sang, qu'il a établie par
sa doctrine, qu'il a fondée
sur la pierre, & contre qui
il a promis que les portes
d'Enfer ne prévaudroient
point. Autant qu'il croit au
Saint Esprit, autant croit-
il cette Eglise à qui le Saint
Esprit a esté donné pour
docteur. Et celuy qui dit,
*Je croy en Dieu, en JESUS-
CHRIST, & au Saint Es-
prit,* quand il dit, *Je croy,*
il professe: *Il croit de cœur*
pour la justice, & il confesse de
bouche pour le salut, comme
dit Saint Paul, & il sçait
que la Foy qu'il a, n'est
pas un sentiment particu-
lier. Il y a une Eglise, une

ROM. 10.

212 *Conference avec M. Claude*
société d'hommes qui croit
comme luy : c'est l'Eglise
Universelle qui n'est pas icy,
ni là, ni en ce temps ni en
un autre. Elle n'est pas ren-
fermée dans une seule con-
trée comme l'ancienne E-
glise Judaïque : elle ne doit
point finir comme elle ; &
son Royaume ne doit point pas-
ser à un autre peuple, comme
il est écrit dans Daniel. Elle
est de tous les temps & de
tous les lieux, & tellement
répandue, que quiconque
veut venir à elle, le peut. El-
le n'a point d'interruption
dans sa suite : car il n'y a
point de temps où on n'ait
pû dire, *Je croy l'Eglise Uni-*
verselle, comme il n'y en a

Dan. II. 44.
VII. 14.

sur la matiere de l'Eglise. 213
point où on n'ait pû dire,
*Je croy en Dieu le Pere, & en
son Fils, & au Saint Esprit.*
Cette Eglise est sainte, par
ce que tout ce qu'elle en-
seigne est saint; parce qu'elle
enseigne toute la doctrine
qui fait les Saints, c'est
à dire toute la doctrine de
J E S U S - C H R I S T ; parce
qu'elle enferme tous les
Saints dans son unité. Et
ces Saints ne doivent pas
estre seulement unis en es-
prit: ils sont unis exterieu-
rement dans la communion
de cette Eglise; & c'est là
ce que veut dire la com-
munion des Saints. Dans
cette Eglise Universelle,
dans cette communion des

214 *Conference avec M. Claude*
Saints, est la rémission des
pechez. Là est le Baptesme,
par lequel les pechez sont
remis ; là est le ministere
des clefs, par lesquelles *ce*
qui est remis ou retenu sur la
terre, est remis ou retenu dans
le ciel. Voilà donc dans cette
Eglise un ministere exte-
rieur, & qui dure autant
que l'Eglise, c'est à dire tou-
jours, puis qu'on croit cet-
te Eglise en tous les temps,
non comme une chose qui
ait esté, ou qui doive es-
tre, mais comme une chose
qui est actuellement. Voyez
donc à quoy cette Eglise
est attachée, & ce qui est
attaché à cette Eglise. Elle
est attachée immédiatement

Matt. X V I.
Joan. X X.

sur la matiere de l'Eglise. 215
au Saint Esprit qui la gou-
verne: *Je croy au Saint Es-*
prit, la Sainte Eglise Univer-
selle. A cette Eglise est at-
tachée, la communion des
Saints, la rémission des pe-
chez, la résurrection de la
chair, la vie éternelle. Hors
de cette Eglise il n'y a ni
communion des Saints, ni
rémission des pechez, ni ré-
surrection pour la vie éter-
nelle. Voilà la Foy de l'E-
glise établie dans le Sym-
bole. Il ne parle point de
l'Ecriture. Est - ce qu'il la
méprise? A Dieu ne plaise.
Vous la recevrez des mains
de l'Eglise; & par ce que
jamais vous n'avez douté
de l'Eglise, jamais vous ne

216 *Conférence avec M. Claude*
douterez de l'Écriture que
l'Église a receüe de Dieu,
de JESUS-CHRIST, &
des Apostres, qu'elle con-
serve toujours comme ve-
nant de cette source, qu'el-
le met dans les mains de
tous les Fideles.

Il me sembla que cette
doctrinè vrayment sainte &
& apostolique, faisoit l'effet
qu'elle devoit faire : mais il
y a, dis-je, encore un mot.
C'est ce que je disois à M.
Claude, & je le réduis
maintenant à ce raisonne-
ment tres-simple que tout
le monde peut également
entendre, je veux dire le
sçavant comme l'ignorant,
& le particulier comme le
pasteur.

pasteur. Le Chrestien baptisé, avant que de lire l'Ecriture Sainte, ou peut faire cét acte de foy, *Je croy que cette parole est inspirée de Dieu comme je croy que Dieu est*, ou il ne le peut pas faire. S'il ne le peut pas faire, il en doute donc; il est réduit à examiner si l'Evangile n'est pas une fable: mais s'il le peut faire, par quel moyen le fera-t-il? Le Saint Esprit le luy mettra dans le cœur. Ce n'est pas répondre; car on est d'accord que la foy en l'Ecriture vient du Saint Esprit. Il est question du moyen extérieur dont le Saint Esprit se sert, & il ne peut y

218 *Conférence avec M. Claude*
en avoir d'autre que l'auto-
rité de l'Eglise. Ainsi cha-
que Chrestien reçoit de l'E-
glise, sans examiner, cette
Ecriture, comme Ecriture
inspirée de Dieu.

Passons encore plus avant.
L'Eglise nous donne-t-elle
seulement l'Ecriture en pa-
pier, l'écorce de la parole,
le corps de la lettre? Non
sans doute; elle nous don-
ne l'esprit, c'est à dire, le
sens de l'Ecriture: car nous
donner l'Ecriture sans le
sens, c'est nous donner un
corps sans ame, & une let-
tre qui tuë. L'Ecriture, sans
sa legitime interpretation,
l'Ecriture destituée de son
sens naturel, c'est un cou-

teau pour nous égorger. L'Arien s'est coupé la gorge par cette Ecriture mal entendüe ; le Nestorien se l'est coupée ; le Pelagien se l'est coupée. A Dieu ne plaise donc que l'Eglise nous donne seulement l'Ecriture, sans nous en donner le sens. Elle a receû l'un & l'autre ensemble. Quand elle a receû l'Evangile de Saint Mathieu & l'Epistre aux Romains, & les autres, elle les a entendüs : ce sens qu'elle a receû avec l'Ecriture, s'est conservé avec l'Ecriture ; & le mesme moyen extérieur dont le Saint Esprit se sert pour nous faire recevoir l'Ecrite.

220 *Conference avec M. Claude*
ture Sainte, il s'en sert pour
nous en donner le sens ve-
ritable. Tout cela vient du
mesme principe; tout cela
est de la suite du mesme
dessein. Comme donc il n'y
a rien à examiner après l'E-
glise, quand elle nous don-
ne l'Ecriture Sainte; il n'y
a rien à examiner quand el-
le l'interprete, & qu'elle en
propose le sens veritable.
Et c'est pourquoy vous avez
veû qu'après le Concile de
Jerusalem Paul & Silas ne
disent pas, *Examinez ce de-*
cret; mais ils enseignent aux
Eglises à observer ce qu'a-
voient jugé les Apostres.

Voilà comme a toujourns
procedé l'Eglise. *Je ne croi-*

sur la matiere de l'Eglise. 217

rois pas l'Evangile, dit Saint Cont. Ep.
5. Manich. Augustin, si je n'estois touché

de l'autorité de l'Eglise Catholique. Et un peu après: Ceux à qui j'ay crû quand ils m'ont dit, Croyez à l'Evangile, je les croy encore quand ils me disent, Ne croyez pas à Manichée.

Cette société de Pasteurs établie par JESUS-CHRIST & continuée jusqu'à nous, en me donnant l'Evangile, m'a dit aussi qu'il falloit detester les hérétiques & les mauvaises doctrines; je croy l'un & l'autre ensemble, & par la mesme autorité.

C'est la maniere dont les Chrestiens ont esté instruits dès les premiers temps, dans lesquels on a soustenu

222 *Conference avec M. Claude*
aux hérétiques qu'ils n'es-
toient pas recevables à dis-
puter de l'Ecriture , *parce*
que sans Ecriture on leur peut
montrer que l'Ecriture n'est
point à eux ; qu'il n'y a rien
de commun entre eux &
l'Ecriture.

Textull. præ-
scrip. adv.
Marc. 18. 37.

Et remarquez, s'il vous
plaist, que toutes les socie-
tez Chrestiennes, excepté les
Eglises nouvellement Ré-
formées, ont conservé cette
maniere d'instruire. Nous
disions M. Claude & moy,
que l'Eglise Greque, l'E-
thiopienne, l'Armenienne,
& les autres, se trompoient
à la verité en se croyant la
vraye Eglise ; mais toutes
croient du moins qu'il n'y

sur la matiere de l'Eglise. 223
a rien à examiner après la
vraye Eglise.

Il n'y a point d'autre ma-
niere d'enseigner les Fide-
les. Si on leur dit qu'ils peu-
vent mieux entendre l'Ecri-
ture Sainte, que tout le reste
de l'Eglise ensemble, on
nourrit l'orgueil, on oste la
docilité. Nul ne le dit, que les
Eglises qui se disent Réfor-
mées. Par tout ailleurs, on dit
comme nous faisons, qu'il y
a une vraye Eglise, qu'il faut
croire sans examiner après
elle. Cela est crû non-seule-
ment dans la vraye Eglise,
mais dans celles qui imi-
tent la vraye Eglise.

L'Eglise Prétenduë Ré-
formée est la seule qui ne

224 *Conference avec M. Claude*
le dit pas. Si la vraye Eglise, quelle qu'elle soit, le dit; l'Eglise Prétendue Réformée n'est donc pas la vraye Eglise, puis qu'elle ne le dit pas.

Qu'on ne nous dise pas: l'Ethiopienne le dit, la Greque le dit, l'Armenienne le dit, la Romaine le dit; à qui croiray-je?

Si vostre doute consistoit à choisir entre la Romaine & la Greque, il faudroit entrer dans cét examen. Mais maintenant on convient dans vostre Religion que l'Eglise Greque, que l'Eglise Ethiopienne & les autres ont tort contre la Romaine; & si elles estoient

sur la matiere de l'Eglise. 223
vrayes Eglises, en quittant
la Romaine, qui, selon vous
ne l'estoit pas, vous eussiez
deù rechercher leur com-
munion.

Elles ne font donc pas la
vraye Eglise. Vous ne l'es-
tes pas non plus : car la vraie
Eglise croit qu'il faut croi-
re sans examen ce qu'en-
seigne la vraie Eglise. Vous
enseignez le contraire. Vous
vous dites la vraie Eglise,
& vous dites en mesme
temps qu'il faut examiner
après vous : c'est à dire,
qu'on peut se damner en
vous croyant. Vous renon-
cez donc dés-là à l'avanta-
ge de la vraie Eglise. Vous
n'estes pas la vraie Eglise :

226 *Conference avec M. Claude*
il vous faut quitter : c'est
par là qu'il faut commen-
cer. Si quelqu'un est tenté
en vous quittant de s'unir
à l'Eglise Greque, on luy
répondra.

Mademoiselle de Duras
ayant entendu ces choses,
il me sembla qu'après cela
rien ne la pouvoit troubler
que l'habitude contractée
dés l'enfance, & la crainte
d'affliger Madame sa Mere,
pour qui je sçavois qu'elle
avoit toute la tendresse &
tout le respect qu'une mere
de cette sorte merite. Je
vis mesme qu'elle estoit pei-
née des reproches qu'on
luy faisoit, d'avoir des des-
seins humains, & sur tout

sur la matiere de l'Eglise. 227
d'avoir attendu à douter
de sa Religion, après une
donation que Madame sa
mere luy avoit faite. Vous
sçavez bien, luy dis - je, en
vostre conscience, en quel
estat vous estiez quand cet-
te donation vous a esté fai-
te ; si vous aviez quelque
doute, & si vous l'avez sup-
primé dans la veüe de vous
procurer cét avantage. Je
n'y songeois pas seulement,
répondit - elle. Vous sçavez
donc bien, luy dis - je, que
ce motif n'a aucune part à
ce que vous faites. Ainsi de-
meurez en paix ; pourvoyez
à vostre salut, & laissez di-
re les hommes : car cette
apprehension qu'on ne vous

228 *Conférence avec M. Claud.*
impute des veûs humaines,
est une sorte de veüe hu-
maine des plus délicates &
des plus à craindre.

Elle souhaita que je répe-
tasse en présence de M.
Coton ce qui avoit esté dit,
par un desir qu'elle avoit
qu'il s'instruisist avec elle.
On le fit venir; on convint
des faits. M. Coton me
fit avec une extrême dou-
ceur quelques objections
sur la doctrine que j'avois
expliquée. J'y répondis. Il
me dît, qu'il n'estoit pas e-
xercé dans la dispute, ni
versé dans ces matieres. Il
disoit vray; il se remettoit
à M. Claude. Je priay Dieu
de l'éclairer, & je partis

sur la matiere de l'Eglise. 229
pour revenir à mon devoir.

Après une conversation que nous eufmes encore à Saint Germain Mademoiselle de Duras & moy dans l'appartement de Madame la Duchesse de Richelieu, elle me dit qu'elle se croyoit en estat de prendre dans peu sa résolution, & qu'il ne luy restoit qu'à prier Dieu de la bien conduire. Le succès fut tel que nous le souhaitions. Le 22. Mars je retournay à Paris pour recevoir son abjuration. Elle la fit dans l'Eglise des RR. PP. de la Doctrine Chrestienne. L'exhortation que je luy fis ne tendoit qu'à luy représenter qu'elle rer-

230 *Conference avec M. Claude*
troit dans l'Eglise que ses Pe-
res avoient quittée ; qu'elle
ne se croiroit pas do-
rénavant plus capable que
l'Eglise , plus éclairée que
l'Eglise, plus pleine du Saint
Esprit que l'Eglise ; qu'elle
recevroit de l'Eglise, sans
examiner, le vray sens de
l'Ecriture , comme elle en
recevoit l'Ecriture mesme ;
qu'elle alloit dorénavant
bastir sur la pierre , & qu'il
falloit que sa foy fructifiast
en bonnes œuvres. Elle sen-
tit la consolation du Saint
Esprit , & l'assistance fut é-
diflée de son bon exem-
ple.



RÉFLEXIONS

SUR UN ECRIT

DE M. CLAUDE.

REFLEXIONS

SUR UN ECRIT

DE M. CLAUDE.

ON a veû dans l'Avertissement qui est à la teste de ce livre, qu'après que M. Claude eut leû mon recit, il fit une réponse à l'instruction que j'avois donnée à Mademoiselle de Duras, & qu'il y joignit une Relation de nostre Conference, qu'il avoit faite, à ce qu'il marque dans cét écrit mesme, *dés le lendemain de nostre entrevüe.*

J'ay receû de divers en-

234 *Réflexions sur un écrit*
droits, & mesme des Pro-
vinces les plus éloignées, cét
écrit de M. Claude avec sa
Relation : mais la copie la
plus entiere & la plus cor-
recte que j'en aye veüe m'a
esté communiquée par M.
le Duc de Chevreuse, qui
l'avoit eüe d'une Dame de
qualité de la Religion Pré-
tenduë Réformée. J'ay veü
aussi entre les mains de M.
de Chevreuse une déclara-
tion signée de M. Claude,
où il avouë tout l'écrit ; de
sorte qu'on ne peut douter
qu'il ne soit de luy.

Je trouve beaucoup de
choses dans cét écrit, qui
confirment manifestement
tout ce qu'on vient de lire

dans le mien. Je ne prétens pas relever icy toutes ces choses, ni répondre à celles où M. Claude me paroist, par le défaut de sa cause, aussi peu d'accord avec luy - mesme qu'avec nous. Pour faire de telles remarques, il faut qu'un écrit soit entre les mains de tout le monde, & que chacun puisse voir si on en rapporte bien les passages, & si on en prend bien le sens & la suite ; il faut en un mot qu'il soit public. Il le fera quand il plaira à M. Claude. Je feray, en attendant, quelques reflexions sur des choses dont je ne croy pas qu'il puisse disconvenir,

236 *Réflexions sur un écrit*
& qui peuvent beaucoup aider les Prétendus Réformez à prendre une bonne résolution sur la matiere que nous avons traitée.

I.
*Réflexion sur
la Réponse de
M. Claude
aux Actes tirez de la Discipline des
Prétendus
Réformez.*

Ma premiere réflexion est sur la réponse que fait M. Claude aux Actes tirez de la Discipline de ses Eglises. Je me suis servi de ces Actes pour montrer qu'il estoit si necessaire à tous les particuliers dans les questions de la Foy de se soumettre à l'autorité infailible de l'Eglise, que les Prétendus Réformez, qui la rejettoient dans la speculation, se trouvoient forcez en mesme temps à la reconnoistre dans la pratique.

Ce qu'il y a de plus préf-
tant dans ces Actes, c'est
qu'au feul Synode National,
à l'exclusion des Confistoi-
res, Colloques & Synodes
Provinciaux, est attribuée *la*
derniere & finale réfolution par
la parole de Dieu. Mais parce
que c'est *la derniere & finale*
réfolution, les Eglifes & les
Provinces en députant à ce
Synode jurent folennelle-
ment *de fe foumettre à tout ce*
qui fera conclu dans cette af-
semblée, persuadées que Dieu y
présidera par fon Saint Efprit
& par fa parole. Ainsi, parce
qu'on croit devoir une fou-
mission entiere à cette fen-
tence fuprême quand elle
fera prononcée, on jure de

Discip. Chap.
5. Art. 51.
Vid. sup.
P. 51.

Discip. ch. 9.
Art. III. Ob-
serv. p. 144.
Vid. sup.
P. 52.

238 *Réflexions sur un écrit*
s'y foudmettre avant mefme
qu'elle l'ait esté ; c'est agir
confequemment. Mais fi a-
prés une promesse confir-
mée par un ferment fi fo-
lennel, on prétend fe laiffer
encore la liberté d'exami-
ner, j'avoûë que je ne fçay
plus ce que les paroles fi-
gnifient, & il n'y eût jamais
d'évafion mentale fi pleine
d'illufion & d'équivoque.

On peut bien croire, fans
que je le dife, que les Mi-
nistres fe fentent prefsez par
un raifonnement fi clair :
dans de telles occasions, où
la verité fe découvre avec
tant d'évidence, plus on a
d'efprit, plus on fent la
difficulté, & plus on fe trou-

ve embarrassé. Aussi n'y a-t-il rien de plus visible que l'embarras qui paroît dans la réponse de M. Claude, je dis même dans sa réponse telle qu'il la marque dans sa propre Relation.

Elle se réduit à dire qu'on fait ce serment, parce qu'on doit bien présumer d'une telle assemblée; & au surplus que ces paroles, *Nous jurons de nous soumettre à vostre assemblée, persuadez que Dieu y présidera*, enferment une condition sans laquelle la promesse ainsi jurée n'a point son effet. C'est tout ce qu'on peut répondre. L'Anonyme qui a dédié son livre à M. Conrart, m'a fait

240 *Réflexions sur un écrit*
le premier cette réponse.
Un autre Anonyme, dont le
livre est intitulé, *le déguise-*
ment démasqué, l'a faite après
luy. M. Noguier, & M. de
Brueis autre Auteur qui a
répondu à l'*Exposition*, n'ont
eû que cela à dire. M. Ju-
rieux s'en est tenu à cette
réponse dans son *Préserva-*
tif; & seulement il explique
plus simplement que les au-
tres, que toute cette per-
suasion qui sert de fonde-
ment au serment, *est une*
clause de civilité des termes de
laquelle il ne faut point abuser.
M. Claude n'a point eû
d'autre replique, & c'est la
seule qui paroist encore dans
sa Relation.

Ainsi

hap. 35. p.
92.

Nog. 2. p. ch.
23. P. 447.

pag. 298.

Preserv. art.
15. p. 286.

Ainsi ce serment si sérieux & si solennel de tous nos Réformez & de leurs Eglises en corps à leur Synode National se réduit à cette proposition, qui ne seroit au fond qu'un inutile compliment: *Nous jurons devant Dieu de nous soumettre à tout ce que vous déciderez, si vous décidez par sa parole comme nous le présumons & nous l'esperons.*

Mais pourquoy donc ne pas énoncer ce grand serment en ces termes, si ce n'est qu'on a bien veû qu'en se réduisant à ces termes on ne disoit rien, & qu'on a voulu dire, ou sembler dire quelque chose?

Pour moy, plus je considère ce qui se trouve dans la Discipline des Prétendus Réformez sur ce serment de leurs Eglises, plus je le trouve éloigné du sens qu'on y veut donner.

Je trouve premièrement, comme je l'ay remarqué dans la Conference, que ce serment ne se fait que pour le Synode National, c'est à dire, pour ccluy où se doit faire la dernière & finale résolution par la parole de Dieu; & le Synode National de Castres a déclaré qu'on n'useroit point és lettres d'envoy portées par les députez des Eglises particulieres aux Colloques & Synodes Provinciaux

de clauses de soumission SI ABSOLUES que celles qui sont insérées és lettres des Provinces aux Synodes Nationaux. Pourquoi, si ce n'est pour faire voir la difference qu'il y a entre la dernière décision, & toutes les autres ?

En effet, quand j'ay recherché en quoy consistoit cette difference, j'ay trouvé une autre sorte de soumission pour les Colloques & pour les Synodes Provinciaux. C'est que ceux qui sont accusez d'alterer la saine doctrine sont obligez *préalablement de faire promesse expresse de ne rien semer de leurs opinions avant la convo-*

Discip. ch. 5.
art. 31.

244 *Réflexions sur un écrit
cation du Colloque, ou du Sy-
node Provincial.* C'est un ré-
glement de Discipline & de
Police. Mais quand on vient
au Synode où ie doit faire
*cette dernière & finale résolu-
tion*, les particuliers à la ve-
rité réiterent la mesme pro-
messe; mais on ne s'en tient
pas là, & les Eglises en
corps y ajoutent ce grand
serment de se soumettre en
tout & par tout à la déci-
sion, persuadées que Dieu
mesme en fera l'auteur.

Une simple *présomption hu-
maine*, comme l'appelle M.
Claude, *une clause de civili-
té*, comme la nomme M. Ju-
rieux, ne peut pas estre la ma-
tiere & le fondement d'un

ferment : aussi voyons-nous que non-seulement les particuliers , mais les Consistoires & les Provinces entieres sentirent dans ce ferment quelque chose de plus fort qu'on ne veut presentement nous y faire entendre , en sorte qu'elles y firent une grande résistance qui ne put estre vaincuë que par un long-temps , & par les Decrets réitérez des Synodes Nationaux.

Je voy durer cette résistance jusqu'à l'an 1631. En cette année & au dessus je trouve presque toujours dans les Synodes Nationaux, des Provinces entieres censurées , parce que

Discip. ch. 9.
art. 3. Ouf.
p. 143. 144.

246 *Réflexions sur un écrit*
leur députation, ou, comme
ils parlent, *leur envoy*, ne
contenoit pas cette clause
de soumission. Les Eglises
avoient de la peine à faire
un serment si peu conve-
nable à la doctrine qu'on
leur avoit inspirée, & à ju-
rer, contre les principes de
la nouvelle Réforme, une
telle soumission à une As-
semblée, qui après tout,
quelque nom qu'on luy don-
nast, n'estoit qu'une Assem-
blée d'hommes toujours,
selon ces principes, sujets à
faillir: mais il y fallut pas-
ser. On vit qu'on ne faisoit
rien, si à la fin on n'obli-
geoit les hommes à une sou-
mission absoluë; & que leur

laisser l'examen libre après la dernière & finale résolution, c'estoit nourrir l'orgueil, la dissension & le schisme

Ainsi, contre les principes de la Réformation prétendue, il fallut donner d'autres idées, & on résolut de s'attacher immuablement à la soumission & au serment dans les termes que nous avons marquez.

La raison dont on se servit au Synode de la Rochelle pour obliger les Provinces à cette clause de soumission aux choses qui seroient résolues dans le Synode National, c'est qu'elle estoit nécessaire à la validité ^{ibid.}

248 *Réflexions sur un écrit
des conclusions de l'Assemblée.*
En général pour valider les
Actes d'une assemblée, il suf-
firoit que ceux dont elle se-
roit composée eussent un
pouvoir d'y porter les suf-
frages de ceux qui les au-
roient envoyez; & les dé-
putez tant des Colloques
que des Synodes Provin-
ciaux venoient toujourns
munis de tels pouvoirs. Mais
il falloit quelque chose de
plus fort au Synode Natio-
nal; & comme il s'y agif-
soit *de la dernière résolution*,
pour valider un tel Acte, &
luy donner toute sa force,
on jugea qu'il devoit estre
précédé d'une soumission
aussi absolüe que la résolu-

tion en devoit paroistre ir-révocable.

A cette décision du Synode de la Rochelle, celuy de Tonneins ajouta que *la* Ibid. *soumission seroit promise en propres termes à tout ce qui seroit conclu & arrêté S A N S CONDITION ET MODIFICATION.* Maintenant, ce n'est plus qu'une *clause de civilité*, & une promesse conditionnelle qu'on feroit si on vouloit non - seulement au Synode Provincial, & au Colloque & au Consistoire, mais encore à tout Ministre particulier. On ne la fait néanmoins ni à ces Ministres particuliers, ni à ce Consistoire, ni à ces Col-

250 *Réflexions sur un écrit*
loques , ni à ces Synodes
Provinciaux : pourquoy , si
ce n'est pour réserver quel-
que chose de particulier &
de propre à l'Assemblée où
se devoit faire *la finale réso-*
lution , après laquelle il n'y
a plus qu'à obéir ? Mais si
tout ce qu'il y a icy de par-
ticulier & de propre, au fond
n'est que des paroles ; estoit-
ce de quoy occuper les E-
glises de la nouvelle Réfor-
me & cinq ou six de leurs
Synodes Nationaux ?

C'est ce qu'il falloit ex-
pliquer , si on vouloit dire
quelque chose : c'est sur
quoy on ne dit mot , quoy-
que cette difficulté, par ma-
niere de dire , faite aux

yeux, & que je l'aye expressément relevée.

Enfin, pour réduire mon raisonnement en peu de mots, tout serment doit estre fondé sur une verité certaine & connuë. Or cette promesse faite au Synode national, & confirmée par le serment solennel de toutes les Eglises Prétendues Réformées, *Nous jurons & promettons de suivre vos décisions, persuadez que vous jugerez bien*; cette promesse, dis-je, de quelque maniere qu'on la tourne, n'a de certitude que dans l'un de ces deux sens. Le premier, *Nous jurons & promettons de suivre vos déci-*

252 *Réflexions sur un écrit
sions, si nous trouvons que
vous jugiez bien : chose à
la vérité tres-certaine, mais
en mesme temps illusoire,
puis qu'il n'y a personne sur
la terre à qui on n'en puisse
dire^o autant ; & comme je
l'ay remarqué dans la Con-
ference, M. Claude me le
peut dire aussi - bien que
moy à luy. Le second, *Nous
sommes si persuadez que vous
jugerez bien, que nous jurons
& promettons de suivre vos
décisions ;* auquel cas le fer-
ment est faux, si on n'est en-
tierement assésuré que l'As-
semblée, à qui on le fait,
ne peut mal juger.*

Les Prétendus Réformez
n'ont maintenant qu'à choi-

tir entre ces deux sens, dont l'un est une illusion manifeste, & l'autre, qui paroît aussi le seul naturel, suppose clairement l'infailibilité de l'Eglise.

Et il ne faut pas répondre icy que cette soumission ne regarde que l'ordre public & la discipline; car en matiere de Foy, une décision n'oblige à rien moins qu'à ce qu'a dit l'Apostre Saint Paul, c'est dire, à *croire de cœur, & à confesser de bouche.* Et nos Réformez eux-mêmes l'entendent ainsi, lors qu'ils déclarent dans leur Discipline, que l'effet de la décision *derniere & finale* du Synode Natio-

Rom. X. 10.

254 *Réflexions sur un écrit*
nal, c'est qu'on y acquiesce de
point en point, avec exprés
desaveu de la doctrine contrai-
re. Celuy donc qui jure de
se soumettre à la décision
qu'on fera dans une assem-
blée, jure de croire de cœur,
& de confesser de bouche
la doctrine qu'on y aura dé-
cidée.

Mais pour faire cette pro-
messe, & la confirmer par
serment, il faut que l'assem-
blée à qui on la fait ait
une promesse divine de l'as-
sistance du Saint Esprit; c'est
à dire, qu'elle soit infail-
lible.

M. Claude insinua dans
la Conference, qu'il y avoit
en effet une promesse divi-

ne , que ceux qui chercheroient , trouveroient ; & que le serment de ses Eglises pouvoit avoir son fondement dans cette assurance. Mais jamais il ne fortira par cette réponse de l'embarras où il est. Car afin de rendre le serment conforme à la promesse , il doit estre conditionnel , comme la promesse l'est : & comme JESUS-CHRIST a dit , *Si vous cherchez bien, vous trouverez* , le sens du serment seroit aussi , *Si vous faites vostre devoir , nous vous en croirons* ; ce qui seroit retomber dans la pitoyable illusion que nous avons rejetée.

Afin donc de pouvoir faire sans temerité le serment dont il s'agit, il faut estre fondé sur une promesse absolüe de Dieu, sur une promesse qui nous assure mesme contre les infidelitez des hommes, enfin sur une promesse telle que J E S U S-CHRIST la fait à son Eglise, lors qu'il l'assure indéfiniment & absolument, que

Matt. XVI. les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.

Tant que nos Réformez s'obstineront à nier que l'autorité des décisions de l'Eglise soit fondée sur cette promesse, leur serment sera toujours une illusion ou une temerité manifeste; & ils se

trouveront forcez ou à défer-
rer plus qu'ils ne veulent à
l'autorité de l'Eglise, ou à re-
connoître qu'ils ont imposé
par de magnifiques paroles
à la credulité des peuples :
puis qu'après avoir distingué
de toute autre décision la
derniere décision de l'Eglise
par un caractère si marqué
& par la protestation d'une
soumission si particuliere, au
fond il se trouvera qu'une
telle soumission confirmée
par un serment si singulier
n'est pas d'une autre natu-
re ni d'un autre genre que
celle qu'on doit naturelle-
ment à toute assemblée Ec-
clesiastique, & à tout pas-
teur legitime ; c'est à dire,

258 *Réflexions sur un écrit*
qu'on pourra toujours en ve-
nir à de nouveaux doutes,
& toujours examiner, *après*
la dernière résolution, comme
on feroit après toutes les
autres.

Il est ainsi en effet selon
les principes de la nouvel-
le Réforme: mais les prin-
cipes de la nouvelle Réfor-
me n'ont pû changer la con-
dition nécessaire de l'huma-
nité, qui demande, pour
empescher les divisions &
mettre les esprits en repos,
une décision finale & indé-
pendante de tout nouvel
examen général & particu-
lier.

L'Eglise Chrestienne n'est
pas exempte de cette loy;

& plus elle est ordonnée, plus sa constitution dépend d'une entière soumission de l'esprit, plus elle a besoin d'une semblable autorité. C'est pourquoy dès l'origine du Christianisme, Dieu mesme a mis dans le cœur de tous les vrais Chrestiens qu'il ne faut plus chercher ni examiner après l'Eglise. Cette inviolable Tradition a fait son effet dans nos Réformez malgré leurs principes. je ne m'en étonne pas. Basil. de Sp. S. 24. Saint Basile a dit tres-sagement & tres-veritablement que la Tradition faisoit dire aux hommes plus qu'ils ne vouloient, & leur inspiroit des choses contraires à

260 *Réflexions sur un écrit*
leurs sentimens. Et si nos Réformez ne veulent pas devoir à la Tradition cette résolution dernière & finale, ni cette soumission si solennellement jurée; c'est donc la nécessité & l'expérience qui les y aura forcez; c'est qu'il faut pouvoir mettre fin aux doutes & à l'examen des particuliers par une autorité absoluë, si on veut avoir la paix & entretenir l'humilité; c'est que si on n'a pas, ou si on n'exerce pas cette autorité, il faut faire semblant de l'avoir & de l'exercer, & du moins en donner l'idée; c'est en un mot qu'on peut discourir & répondre du moins de pa-

role à des argumens, mais que l'ignorance, l'infirmité, & l'orgueil naturel à l'esprit humain demande d'autres remedes.

J'ay prétendu faire voir dans la Conference, qu'en niant l'autorité infallible de l'Eglise, on tombe dans ces deux inconveniens; & je ne dis pas dans l'un des deux, mais dans tous les deux inévitablement. Le premier, est qu'on oblige chaque particulier, pour ignorant qu'il puisse estre, à croire qu'avec cela il peut mieux entendre la parole de Dieu que les Synodes les plus universels, & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Le

Seconde Réflexion, sur une des Propositions avancées par M. Claude dans la Conference, & sur l'examen qu'il prescrit après le jugement de l'Eglise.

second, qu'il y a un temps où un Chrestien baptisé n'est pas en estat de faire un acte de foy sur l'Ecriture Sainte; mais que, malgré qu'il en ait, il se trouvera obligé de douter si elle est inspirée de Dieu.

Je n'ay veû aucun des Prétendus Réformez, à qui ces deux propositions n'ayent fait horreur, & qui ne m'ait dit, que non seulement il ne les croiroit jamais, mais qu'il détesteroit ceux qui les croyent. Voyons donc comme il demeure établi par la Conference, qu'elles sont des suites de la doctrine des Prétendus Réformez, & des suites si manifestes,

qu'elles sont avouées par les Ministres.

Et déjà, sans sortir de la Relation de M. Claude, luy-mesme il y tranche le mot : qu'après toute assemblée Ecclesiastique chaque particulier doit examiner si elle a bien entendu la parole de Dieu, ou non. Comme il avoit parlé des interests humains, qui souvent, disoit-il, offusquent la verité dans les Assemblées les plus authentiques & les plus universelles de l'Eglise : pour détruire cette réponse, & montrer au fond que ce n'estoit qu'une chicane, je luy avois demandé si tout se passant dans l'ordre, &

264 *Réflexions sur un écrit*
sans qu'il parust aucun inter-
est humain dans les déli-
berations, il ne faudroit pas
encore que chaque particu-
lier examinast. Il avoit avoué
qu'il le falloit ; & il l'avoué
encore dans sa propre Rela-
tion, foustenant qu'il n'y a
nulle absurdité, ni nul or-
gueil à un particulier, de
croire qu'il puisse mieux en-
tendre la parole de Dieu que
toutes les Assemblées Eccle-
siastiques, quelque bon or-
dre qu'on y garde, & de
quelques personnes qu'elles
puissent estre composées.

Voilà une proposition &
une doctrine qui paroistra
affreuse à tout esprit docile.
Mais afin que la chose
soit

soit plus sensible , faisons l'application de cette doctrine à un exemple particulier.

L'Eglise Calvinienne, depuis six à sept-vingts ans qu'elle a commencé de s'établir, n'a tenu aucune Assemblée plus authentique ni plus solennelle que le Synode de Dordrecht. Outre toutes les Eglises des Pais-Bas, toutes les autres de mesme croyance, celles d'Angleterre, celle de Geneve, celles du Palatinat, celles de Hesse, celles de Suisse, celle de Breme, & les autres de Langue Allemande, s'y sont trouvées par leurs Députez, & l'ont

266 *Réflexions sur un écrit*
reccû ; & afin que rien n'y
manquast, si les Eglises Pré-
tenduës Réformées de ce
Royaume furent empes-
chées de s'y trouver, elles
en adopterent toute la do-
ctrine au Synode National
de Charenton en 1631. où
tous les articles de Dor-
drecht, traduits de mot à
mot, furent embrassez &
jurez par tout le Synode,
& en suite par toutes les
Provinces & toutes les Egli-
ses particulieres. Depuis ce
temps aucun des Prétendus
Réformez ne réclame con-
tre ce Synode. Il n'y a que
les Arminiens qu'on y con-
damna, qui en blasment la
doctrine & en racontent

les cabales & la part qu'y a eû la politique & les interests de la Maison d'Orenge. Tout le reste a ployé; & s'il y a quelque chose qu'on puisse dire receû d'un consentement unanime par toutes les Eglises de la Réformation Prétenduë, c'est sans doute les decrets de ce Synode. Et néanmoins je soustiens à M. Claude, qu'interrogé si un particulier, quel qu'il soit de son Eglise, peut se reposer sur une autorité aussi grande parmi les siens, que celle-là, sans examiner davantage; si on le presse de répondre par oui ou par non dans une question si précise & dans

268 *Réflexions sur un écrit*
un fait si bien articulé, il
faudra qu'il dise que non,
& qu'enfin malgré tout ce-
la, ce n'est que des hom-
mes, quelque habiles, quel-
que éclairés, quelque saints
qu'on les imagine, toujours
sujets à faillir, dont si on
suivoit les sentimens à l'a-
veugle & sans examen,
on égaleroit les hommes à
Dieu. Ainsi, selon les ma-
ximes de la nouvelle Ré-
forme, tout particulier, &
jusqu'aux femmes les plus
ignorantes, doivent croire
qu'elles pourront mieux en-
tendre l'Écriture Sainte,
qu'une Assemblée compo-
sée de tout ce qu'il y a de
plus grand dans toute l'E-

glise, qu'il reconnoist pour la seule où Dieu est servi purement ; & non-seulement de cette Assemblée, mais de tout le reste de l'Eglise, & de tout ce qu'il en connoist dans tout l'Univers. Voilà ce que M. Claude m'a avoué ; voilà en substance ce qu'il dit encore dans sa propre Relation ; & voilà ce que tout Ministre, bon gré malgré qu'il en ait, avouera dans une Conférence en présence de qui on voudra, à moins qu'il s'obstine à ne vouloir point parler précisément : auquel cas on verra qu'il biaise, & cette tergiversation sera plus forte qu'un aveu, puis

270 *Réflexions sur un écrit*
qu'outre qu'elle fera voir
que l'aveu est inévitable,
elle fera voir de plus qu'on
en sent les pernicieuses con-
séquences.

Et ce que je dis du Syn-
node de Dordrecht, on
forcera M. Claude & tout
autre Ministre à le dire du
Concile de Nicée, du Con-
cile de Constantinople, de
celuy d'Ephese, de celuy
de Calcedoine & des autres
que nous recevons eux &
nous d'un commun accord :
& quand ils le diront, ils
ne diront rien de nouveau,
ni qui soit inusité dans leur
Religion. Calvin l'a dit en
termes formels, lors qu'en
parlant en général des Con-

ciles de tous les siècles précédens, il a écrit ces paroles : *Je ne prétens pas en ce lieu qu'il faille condamner tous les Conciles, & casser tous leurs Decrets.* Toutefois, poursuit-il, vous m'objétez que je les range tellement dans l'ordre, que je permets à tout le monde indifferemment de recevoir ou de rejeter ce que les Conciles auront établi; nullement, ce n'est pas là ma pensée. Vous diriez qu'il s'en éloigne beaucoup. La majesté des Conciles, & l'autorité d'un si grand nom le frappe d'abord; mais la suite de sa doctrine luy fait bientôt oublier ce qu'il sembloit vouloir dire à leur avantage: car voicy comme

IV. Indicut.
c. 2.

272 *Réflexions sur un écrit*
il conclut. Lors, dit-il, que
l'on allegue l'autorité d'un Con-
cile, je desire premierement que
l'on considere en quel temps,
& pour quel sujet il a esté as-
semblé, & quelles personnes y
ont assisté; après que l'on exa-
mine le point principal selon
la règle de l'Ecriture, de sorte
que la définition du Concile ait
son poids, & qu'elle soit com-
me un préjugé, mais qu'elle
n'empesche pas l'examen. C'est
à quoy aboutit enfin cet-
te soigneuse recherche du
temps, du sujet & des per-
sonnes, à faire qu'en quel-
que temps que se soit tenu
un Concile, quelque matie-
re qu'on y ait traitée, & de
quelques personnes qu'il ait

esté composé, *tout le monde indifferemment*, car c'est de quoy il s'agit, en examine le point principal par la parole de Dieu, & croye qu'il peut mieux entendre cette divine parole que tous les Conciles.

Voilà jusqu'où ces Messieurs pouillent l'examen: ils le pouillent mesme bien plus avant, puis qu'ils veulent qu'on examine après les Apostres. Ce n'est pas une consequence que je tire de leur doctrine; c'est leur propre proposition & leur doctrine en termes formels, & celle de M. Claude en particulier. Car sur ce que j'ay dit dans l'*Exposi-*

Exp. act. XIX

tion, qu'après le Concile de Jerufalem & la décision des Apoftres, où ils dirent,

Act. XV. 18.

Il a semblé bon au Saint Esprit & à nous, personne n'avoit plus rien à examiner, &

Act. XVI. 4.

qu'en effet *Paul & Barnabé avec Silas*, comme il est écrit dans les Actes, *alloient parcourant les Eglises, & leur enseignant*, non point à examiner ce qu'avoient fait les Apoftres, mais à *suivre leurs Ordonnances*: parce que j'ay conclu de-là qu'ils donnoient la forme à tous les siècles suivans, & nous aprenoient comme en tous les temps les Fideles devoient, fans examiner, se soumettre aux décisions de

l'Eglise; après diverses réponses, toutes vaines, il a fallu à la fin me répondre nettement, qu'on devoit encore examiner après le Concile des Apostres. C'est l'Anonyme, c'est le premier qui a répondu à l'*Exposition*, qui l'a écrit en ces termes : *On ne voit pas que les Apostres publient leur décision avec un ordre absolu d'y obéir : mais ils envoient Paul, Barnabas, & Silas pour instruire les Fideles de garder cette ordonnance, c'est à dire évidemment, pour leur en persuader les motifs & les fondemens, ce qui ne dit pas qu'on leur défendist d'examiner.*

C'est ce que dit l'Ano-

276 *Réflexions sur un écrit*
nyme : l'endroit est remarquable, on le trouvera dans l'article XIX. de la première Réponse dans la quatrième & dernière remarque qu'il fait sur le Concile des Apôtres, en la page 328. Ce n'est pas un sentiment particulier de cet Auteur, puis qu'on a mis à la teste l'Approbaton des quatre Ministres de Charenton, où M. Claude se trouve nommé; afin qu'il ne dise pas que je luy impute une doctrine étrangere, en luy imputant celle de cet Anonyme.

Ainsi ce n'est pas les Juifs & les Gentils incredules; c'est les Fideles & les Egli-

ses Chrestiennes qui doivent examiner après les Apostres, & après les Apostres assemblez, & après qu'ils ont prononcé, *Il a semblé bon au Saint Esprit & à nous* : & ce prodige de doctrine est enseigné dans une Eglise qui se vante de n'écouter que les pures paroles des Apostres. Voilà jusqu'où les Ministres & les Prétendus Réformez & M. Claude en particulier sont forcez par leur croyance à pousser la nécessité de l'examen.

Il ne restoit plus qu'à dire qu'il falloit encore examiner après JESUS-CHRIST, & qu'avec tous ses miracles & toute l'autorité que son

278 *Réflexions sur un écrit*

Pere luy avoit donnée , il n'en avoit pas assez pour obliger les hommes à le suivre sans examen & sur sa parole : M. Claude l'a dit dans nostre Conference, & le dit encore dans sa Relation.

Je prie le sage lecteur de croire que dans une matiere de cette importance je ne veux ni imposer, ni exagerer : qu'il me suive seulement avec attention , & il verra la verité manifeste.

On a veû que j'objectois dans la Conference, qu'à moins de reconnoistre une autorité vivante & parlante, à laquelle tout particulier fust obligé de se soumettre

fans examiner, on réduisoit les particuliers à la présomption de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles ensemble & que tout le reste de l'Eglise. Pour me prouver qu'en cela il n'y avoit rien de si orgueilleux, ni de si absurde, M. Claude me répondit que du temps que JESUS-CHRIST estoit sur la terre, le cas estoit arrivé où un particulier devoit élever son jugement au dessus de la Synagogue assemblée qui condamnoit JESUS-CHRIST: ce qui loin d'estre un sentiment d'orgueil, estoit l'acte d'une Foy parfaite.

Cette réponse, je l'avouë, me fit horreur : car afin de la soutenir, il falloit dire que du temps que la Synagogue jugeoit J E S U S - C H R I S T, & qu'il estoit luy-mesme sur la terre, il n'y avoit point sur la terre d'autorité vivante & parlante à laquelle il fallust céder sans examen; de-forte que l'on devoit examiner après J E S U S - C H R I S T, & qu'il n'estoit pas permis de l'en croire sur sa parole. Je fis cette réponse à M. Claude, & luy montray que loin qu'il fallust alors que chacun se déterminast par un examen particulier, & s'élevast au dessus de toute au-

torité vivante & parlante, il y en avoit une alors, la plus grande qui fut jamais ou qui puisse estre, qui est celle de JESUS-CHRIST & de la verité mesme ; à qui le Pere rendoit publiquement témoignage par une voix venuë du Ciel, par les miracles les plus grands & les plus visibles qu'on eust jamais faits, & enfin par les moyens les plus éclatans aussi-bien que les plus certains que la Toute puissance divine ait pu pratiquer.

Si je remarque dans la Conference qu'il n'y eût point de réponse à ce raisonnement, on sent bien que c'est qu'en effet il n'y

282 *Réflexions sur un écrit*
en doit point avoir. M. Clau-
de dit néanmoins dans sa
Relation qu'il me répondit
que les miracles de JESUS-
CHRIST faisoient un des
sujets de la question ; qu'il
y a de faux miracles dont
Moïse au Deuteronomie a-
voit averti les Israélites de
se donner garde ; que la Sy-
nagogue avoit jugé que les
miracles de JESUS-CHRIST
estoit faits au nom de
Beelzebub ; qu'enfin une au-
torité ne décide rien que pre-
mierement elle ne soit receüe,
& que celle de JESUS-CHRIST
ne l'estoit pas encore, puis qu'il
s'agissoit de la recevoir ou de
la rejeter. Je suis obligé d'ob-
server qu'asscûrement je

n'entendis rien de tout cela dans la Conference; & on va voir qu'en effet il vaut mieux se taire, que de dire de telles choses. Mais puis que M. Claude veut les avoir dites, il faut donc qu'il dise encore qu'à cause que les miracles de J E S U S-CHRIST estoient rejettez comme des signes trompeurs par des envieux, par des opiniastres, en un mot par les ennemis déclarez de la verité, ces miracles n'estoient pas assez convaincans pour pouvoir obliger les hommes à en croire J E S U S-CHRIST sur sa parole sans examiner davantage; & qu'après par exemple qu'il

eût refuscité le Lazare en témoignage exprès *que Dieu l'avoit envoyé*, ceux qui virent de leurs propres yeux un si grand miracle, estoient, je ne dis pas recevables, mais expressément obligez à examiner si JESUS-CHRIST estoit vraiment envoyé de Dieu. Il faut, dis-je, pousser jusqu'à cet excès la nécessité de l'examen : autrement il fera vray, comme je l'ay dit, qu'il y avoit alors une autorité visible & palpable à laquelle tout devoit céder sans examiner ; de-forte qu'il n'y eût jamais de temps où l'on fust moins exposé à la tentation de l'orgueil en s'élevant au

dessus de toute autorité vivante & parlante, puis que celle de JESUS-CHRIST, la plus vivante & la plus parlante aussi-bien que la plus grande & la plus infaillible qui fut jamais, estoit alors sur la terre, & qu'on ne s'élevoit au dessus de la Synagogue qu'en se soumettant à JESUS-CHRIST, dont les miracles, comme il dit luy-mesme, *ostoient* Joan. 3. 35
toute excuse à ceux qui ne 22. 23. 24.
croyoient pas en luy : ce que l'Assemblée qui le condamna reconnut si bien, que refusant obstinément de croire en JESUS-CHRIST, elle ne trouva ni d'autre réponse à ses miracles, ni

Joan. X I.

47.

Joan. X II.

ro.

d'autres moyens de luy résister que de s'en défaire, & se défaire avec luy de Lazare mesme, pour étouffer, si elle eust pu par un mesme coup avec les miracles qu'elle avoit veûs la memoire de celuy qui les avoit faits.

Il ne faut donc plus icy ébloûir le monde par de frivoles réponses, ni faire perdre aux lecteurs la suite d'un raisonnement en introduisant des questions inutiles. Je veux dire qu'il ne sert de rien d'émouvoir icy la question des signes trompeurs, ni de répondre que la Synagogue doutoit de la verité des miracles de JESUS-

CHRIST. Il s'agit uniquement de sçavoir si ce doute n'estoit pas l'effet d'une malice évidente, & enfin s'il n'est pas certain parmi les Chrestiens qu'il y avoit dans les miracles de JESUS-CHRIST une si pleine démonstration de la puissance divine, & une si claire confirmation de la mission de JESUS-CHRIST, que tout esprit raisonnable fust obligé de ceder sans examiner davantage, en sorte qu'il y eust alors une autorité vivante & parlante, à laquelle il n'y eust rien à opposer qu'une malice grossiere & une manifeste obstination. Voilà de quoy il s'agit, &

288 *Réflexions sur un écrit*

si après cette explication de la question on croit se sauver encore, en disant avec M. Claude, que *l'autorité de JESUS-CHRIST n'estoit pas receüe*, il faut aller plus loin, & dire à JESUS-CHRIST mefme avec les Juifs : *Vous*

Joan. VIII.
13.

vous rendez témoignage à vous-mefme ; vostre témoignage n'est pas recevable. Alors nous répondrons avec JESUS-

Ibid. 14. 15.

CHRIST : *Quoy-que je me rende témoignage à moy-mefme , mon témoignage est véritable.* Et encore : *Je ne fuis pas feul , mais mon Pere qui m'a envoyé rend auffi témoignage de moy.* Et enco-

Joan. V. 36.

re : *Les miracles que mon Pere m'a donné de faire , ces mira-
cles*

cles rendent témoignage que mon Pere m'a envoyé. Et enfin: Leur peché n'a plus d'excuse: si je n'avois pas fait au milieu d'eux des miracles que nul autre n'a faits, ils n'auroient point de peché; & maintenant ils les ont veû, & ils haïssent & moy & mon Pere. C'est à dire, que les miracles sont clairs, que l'autorité est incontestable, & que la résistance ne peut plus avoir de fondement qu'une haine aveugle.

J'attens qu'on réponde encore, que JESUS-CHRIST ajoute après tout cela: *Sondez les Ecritures, elles-mesmes rendent aussi témoignage de moy; & qu'on ose conclure*

290 *Réflexions sur un écrit*
de - là qu'on pouvoit &
qu'on devoit examiner après
JESUS-CHRIST, en sorte
que cette parole qu'il a pro-
noncée nous démontre, non
pas dans les Ecritures , une
surabondance de convi-
ction , mais dans la person-
ne de JESUS-CHRIST une
insuffisance d'autorité. Si on
fait encore cette objection,
il n'y aura plus qu'à se taire,
& à laisser JESUS-CHRIST
défendre sa cause.

En attendant nous con-
cluons que c'est l'autorité
mesme de JESUS-CHRIST
que nous réverons dans son
Eglise. Si nous disons qu'il
faut croire l'Eglise sans exa-
miner , c'est à cause que

JESUS-CHRIST qui l'en-
seigne & qui la conduit,
est au dessus de tout exa-
men. Nous ne laisserons pas,
en imitant JESUS-CHRIST,
de dire encore pour comble
de conviction à tous les
ennemis de l'Eglise, *Sondez*
les Ecritures: nous les con-
fondrons par cette Ecritu-
re à laquelle ils disent qu'ils
croient, & nous les ver-
rons succomber encore dans
cét examen; mais ce sera
après les avoir forcez à re-
connoistre qu'il se faut sou-
mettre, sans examiner, à
l'autorité de l'Eglise, dans
laquelle cet Esprit que JESUS-
CHRIST a envoyé pour te-
nir sa place, parle toujours.

Il n'y a donc rien de moins à propos que l'exemple de la Synagogue, & nos Prétendus Réformez destituez de cét exemple qui faisoit leur fort, demeurent seuls à se croire, chacun en particulier, capables de mieux entendre l'Écriture Sainte que tout ce qui a dans l'Univers l'autorité de l'interpréter & de juger de la doctrine, & que tout ce qui leur paroist de Fideles dans le monde : ce qui est l'erreur précise des Indépendans, ou quelque chose de pis.

On dira que ce particulier qui examine après l'Église, fera toujours bien ai-

seûré de n'estre pas seul de son sentiment , puis que toujourns il restera quelque élèu caché qui pensera comme luy : comme si sans réfuter cette vision, ce n'estoit pas un orgueil assez détestable de se mettre seul au dessus de tout ce qu'on voit & de tout ce qu'on entend parler dans tout le reste de l'Eglise. On dira encore : ce n'est point orgueil de se croire éclairé par le Saint Esprit. Mais au contraire, c'est le comble de l'orgueil que des particuliers osent croire que le Saint Esprit les instruisse, & abandonne à l'erreur tout ce qui paroist de Fideles dans le

294 *Réflexions sur un écrit*
reste de l'Eglise. Et il ne
fert de rien de répondre,
comme fait M. Claude dans
sa Relation, *que l'Esprit sou-*
fle où il veut : car il faudroit
montrer que cét esprit qui
se repose sur les humbles,
ne laisse pas de souffler sur
ceux qui se croient eux
seuls plus capables d'enten-
dre l'Ecriture Sainte que
tout le reste de l'Eglise,
puis qu'ils examinent après
elle ; & non-seulement de
souffler sur eux, mais enco-
re de leur inspirer luy-mes-
me cette superbe pensée.
Mais enfin, quoy qu'il en
soit, & sans disputer davan-
tage puis que ce n'en est
pas icy le lieu, nous avons

Joan. III. 8.

montré que c'est un dogme avoué dans la nouvelle Réforme, que tout particulier doit examiner après l'Eglise, & par conséquent doit croire qu'il se peut faire qu'il entende mieux l'Ecriture qu'elle & toutes ses Assemblées. Ceux à qui cette présomption fait horreur, ou qui en s'examinant ne trouvent point en eux-mêmes cette fausse capacité, n'ont qu'à chercher leur salut dans une autre Eglise que dans celle où on professe un dogme si prodigieux.

La seconde absurdité que j'ay promis de faire avouer à M. Claude & à

Troisième Réflexion, sur une autre Proposition avouée par M.

tout bon Protestant, c'est qu'à moins de reconnoître dans l'Eglise une autorité après laquelle il ne faille plus examiner ni douter, on est forcé à mettre un point où le Fidele en âge de raison ne puisse pas faire un acte de foy sur l'Ecriture, & où par consequent il faille douter si elle est véritable ou fausse. J'ay assigné pour ce point de doute tout le temps où un Chrestien, par quelque cause que ce soit, n'a pas leû l'Ecriture Sainte. M. Claude se récrie icy contre une si détestable proposition ; & moy je persiste à dire, non-seulement qu'il l'a avouée

Claude dans la Conference : explication de la maniere d'instruire les Chrestiens, & que l'autorité infallible de l'Eglise est nécessaire pour reconnoître & entendre l'Ecriture.

dans la Conference , mais
mesme qu'en quelque ma-
niere qu'il ait icy tafché de
tourner les choses, il n'a pû
si bien faire qu'il ne l'avouast
encore dans sa Relation.

A la verité , c'est icy
un des endroits où je re-
connois le moins nos ve-
ritables discours. Mais il
y en a encore assez pour
le convaincre , puis que si
cette Relation devient pu-
blique , tout le monde ver-
ra qu'il y reconnoist en ter-
mes formels , *Que celuy qui
n'a pas leû encore l'Escriture
Sainte , la croit parole de Dieu
de foy humaine , parce que son
pere le luy a dit , ce qui est un
estat de Catecumene ; & que lors*

298 *Réflexions sur un écrit
qu'il a leû luy-mesme ce livre,
& qu'il en a senti l'efficace, il
la croit parole de Dieu, non
plus de foy humaine, parce que
son pere le luy a dit, mais de
foy divine, parce qu'il en a
senti luy-mesme immediatement
la divinité : & c'est là l'estat
de Fidele.*

Il est donc vray qu'il a
reconnu ce temps que j'en-
treprends de faire voir, où
un Chrestien baptisé n'est
pas en estat de faire un acte
de foy surnaturelle & divi-
ne sur l'Ecriture Sainte, puis
qu'il ne la croit parole de
Dieu que de foy humaine,
& que la foy divine ne
peut venir qu'après la le-
cture.

De quelque maniere qu'il tourne cette foy humaine, c'est une proposition qui fait horreur, qu'un Chrestien baptisé & en âge de raison, ne puisse pas faire sur l'Écriture un acte de cette foy par laquelle nous sommes Chrestiens. Car de-là il s'ensuit que le Chrestien qui va lire la première fois l'Écriture Sainte, ne doit ni se porter de luy-mesme, ni estre induit par personne à dire en l'ouvrant: *Je croy, comme je croy que Dieu est, que l'Écriture que je m'en vas lire, est sa parole.* Il faut au contraire luy faire dire: *Je m'en vas examiner si dorénavant & dans le*

300 *Réflexions sur un écrit*
reste de ma vie je dois lire
cette Ecriture avec une telle foy.
C'est renverser tout l'ordre
de l'instruction ; c'est per-
dre le fruit du Baptesme ;
c'est réduire les Chrestiens
à instruire leurs enfans ba-
ptisez comme s'ils ne l'es-
toient pas , & qu'ils eussent
encore à déliberer de quel-
le Religion ils doivent estre.

Et ce que dit M. Claude
sur l'Ecriture, il faut qu'il
le dise sur la foy de la Tri-
nité, sur celle de l'Incarna-
tion, sur celle de la Mission
de JESUS-CHRIST & de
la Rédemption du genre
humain. Car ce qui force
M. Claude & tout Protec-
tant à dire que le Fidele

qui n'a pas leu l'Écriture
Sainte ne peut croire que
de foy humaine qu'elle soit
inspirée de Dieu, c'est qu'au-
trement il faudroit recon-
noître un acte de foy di-
vine sur la seule autorité de
l'Église : ce qui seroit re-
connoître cette autorité
comme infallible, & ren-
verser par les fondemens
toute la nouvelle Réforme.
Mais le mesme argument
revient sur tous les articles
de nostre Foy ; & si le Fidele
peut croire d'une foy divi-
ne & la Trinité & l'Incar-
nation & la Mission de
JESUS-CHRIST sur la seu-
le autorité de l'Église &
avant que d'avoir leu l'E-

302 *Réflexions sur un écrit*
criture Sainte , je conclu-
ray toujours avec une pa-
reille certitude que l'auto-
rité de l'Eglise sera infailli-
ble. Il faut donc par la con-
séquence du principe de
M. Claude & de tous les
Protestans, il faut, dis - je,
en réduisant les Chrestiens
qui vont lire l'Ecriture Sain-
te à une simple foy humai-
ne sur cette Ecriture, les y
réduire tout d'un coup sur
les points les plus essentiels
de nostre croyance.

Ce n'est pas là la metho-
de de nos peres ; ce n'est
pas ainsi qu'ils ont appris aux
Chrestiens à instruire leurs
enfans. Quand ils les ont ba-
ptisez dans leur bas âge,

on a dit en leur nom *Credo*,
Je croy. N'importe que nos
Réformez ayent changé
cette Formule ; elle est de
la premiere antiquité, & se-
ra toujours sainte & vene-
rable malgré eux. Mais cet-
te Formule dont on use en-
vers les enfans nous fait
voir que lors qu'ils auront
l'usage de la raison, il fau-
dra d'abord leur apprendre
à faire un acte de foy, &
ne point perdre de temps à
les y exciter. Ils en feront
donc capables : ils pourront
dire le mesme *Credo* qu'ils
auroient dit si on les avoit
baptisez en âge de connois-
sance ; & les réduire à une
foy simplement humaine,

304 *Réflexions sur un écrit*
c'est leur ôter la grace de
leur Baptesme , & justifier
la pratique aussi-bien que la
doctrine des Anabaptistes.

Et je conjure Messieurs
de la Religion Prétendue
Réformée de ne croire pas
que je leur allegue icy les
Anabaptistes par une ma-
niere d'exageration, ou pour
les rendre odieux : ces ma-
nieres ne sont pas dignes
de Chrestiens. Je soustiens
au pied de la lettre que la
doctrine qu'enseigne icy M.
Claude , & que tous les
Protestans doivent ensei-
gner avec luy, introduit l'A-
nabaptisme. Car s'il faut te-
nir en suspens les actes de
foy divine jusqu'à ce qu'on

ait leû l'Ecriture Sainte & qu'on soit instruit par soy-mesme; si tous les actes qui précédent cette instruction ne sont pas des actes de Chrestiens, puis qu'ils n'ont pour fondement qu'une foy humaine: il faut par la mesme raison differer le Baptesme jusqu'à ce temps, & ne pas faire des Chrestiens qui dans l'âge de raison soient incapables de produire des actes de leur Religion.

C'est en vain que M. Claude nous répond qu'il nous fera pour l'Eglise le mesme argument que nous luy faisons pour l'Ecriture; car il faudroit pour cela, que comme nous luy mon-

*Quatrième
Reflexion, sur
ce que M.
Claude nous
fait sur l'E-
glise la mesme
difficulté que
nous luy fai-
sons sur l'E-
criture.*

trons un certain point, qui mesme dans l'usage de la raison précède nécessairement la lecture de l'Ecriture, il peût aussi nous en montrer un qui précédast les enseignemens de l'Eglise : mais c'est ce qu'il ne trouvera jamais. Quoy qu'il fasse, nous luy marquerons toujours avant la lecture de l'Ecriture un certain point, qui est celuy où l'Eglise nous la met en main : mais avant l'Eglise il n'y a rien ; elle prévient tous nos doutes par ses instructions.

C'est une erreur de s'imaginer qu'il faille toujours examiner avant que de croire. Le bonheur de ceux qui

naissent, pour ainsi dire, dans le sein de la vraye Eglise, c'est que Dieu luy ait donné une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propose, & que la foy précède ou plutôt exclut l'examen.

De demander maintenant par quels motifs Dieu nous fait sentir l'autorité de son Eglise, c'est sortir visiblement de la question. Il ne manque pas de motifs pour attacher ses enfans à son Eglise, à laquelle il a donné des caractères si particuliers & si éclatans. Cela mesme, qu'elle est la seule de toutes les sociétés qui sont au monde, à laquelle nul ne peut montrer son com-

308 *Réflexions sur un écrit*
mencement ni aucune interruption de son estat visible & extérieur par aucun fait averé, pendant qu'elle le montre à toutes les autres sociétés qui l'entourent par des faits qu'elles-mêmes ne peuvent nier; cela même est un caractère sensible, qui donne une inviolable autorité à la vraie Eglise. Dieu ne manque pas de motifs pour faire sentir à ses enfans ce caractère si particulier de son Eglise. Mais quels que soient ces motifs, & sans vouloir icy les étaler parce que ce n'en est pas le lieu, il est certain qu'il y en a; puis qu'enfin il faut pouvoir croi-

re sur la parole de l'Eglise avant que d'avoir leu l'Ecriture Sainte, & que dans la premiere instruction que nous recevons, sans nous parler de l'Ecriture, on nous apprend à dire comme un acte fondamental de nostre Foy, *Je croy l'Eglise Catholique.*

M. Claude nous dit que pour autoriser la methode par laquelle nous prétendons mettre la foy de l'Eglise comme le fondement de tout le reste, il faudroit dans le Symbole avoir commencé par dire, *Je croy l'Eglise*; au lieu qu'on y commence par dire, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jesus-*

310 *Réflexions sur un écrit*
Christ, & au Saint Esprit. Et
il ne songe pas que c'est
l'Eglise elle - mesme qui
nous apprend tout le Sym-
bole ; c'est sur sa parole
que nous disons, *Je croy en*
Dieu le Pere, & en Jesus-
Christ son Fils unique, & le
reste ; ce que nous ne pou-
vons dire avec une ferme
foy , sans que Dieu nous
mette en mesme temps dans
le cœur que l'Eglise qui nous
l'enseigne ne nous trompe
pas. Après donc que nous
avons dit sur sa parole, *Je*
croy au Pere, & au Fils, &
au Saint Esprit, & que nous
avons commencé nostre
Profession de Foy par les
personnes divines que leur

de M. Claude. 311

majesté met au dessus de tout, nous y ajoutons une sainte réflexion sur l'Eglise qui nous propose cette croyance, & nous disons, *Je croy l'Eglise Catholique.* A quoy nous joignons aussitost après toutes les graces que nous recevons par son ministère, *la Communion des Saints, la rémission des pechez, la bienheureuse résurrection, & enfin la vie éternelle.*

C'est vouloir embrouiller les choses, que de nous alleguer icy avec M. Claude l'Eglise Greque, l'Armenienne, l'Egyptienne ou l'Ethiopique & celle des Cophetes, & tant d'autres qui

Cinquieme Réflexion, sur ce que M. Claude nous allegue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables: que c'est vouloir embrouiller la matiere & non pas

*répondre la
difficulté.*

ne se vantent pas moins d'estre l'Eglise véritable que fait l'Eglise Romaine. Ceux, dit-on, qui sont élevez dans ces Eglises en réverent l'autorité: chacune de ces Eglises a des sectateurs aussi zelez que la nostre. Le zele véritable & pur n'a point de marque sensible: chacun attribüë le sien comme nous faisons à la grace du Saint Esprit, & se reposant sur l'autorité de l'Eglise où il se trouve, il dit que le Saint Esprit se sert de cette autorité pour le conduire à la foy de l'Escriture & à toutes les veritez du Christianisme.

C'est à peu près l'obje-
ction

ction de M. Claude ; & c'est ainsi quelquefois que lors qu'on ne peut se débarasser, on croit se sauver en taschant de jeter les autres dans un embarras semblable au sien. Mais il ne gagnera rien par cette adresse : car enfin pour quelle cause prétend-il combattre ? est-ce pour l'indifférence des Religions ? Veut-il dire avec les impies, qu'il n'y a pas une Eglise véritable où l'on agisse en effet par des mouvemens divins ? & sous prétexte que le Démon, ou si l'on veut la nature, savent imiter, ou pour mieux dire contrefaire ces mouvemens, soustiendra-t-il

que ces mouvemens font par tout imaginaires ? A Dieu ne plaife : nous voulons tous deux éviter cét écueil. Il avouëra donc avec moy qu'il y a une vraye Eglife, quelle qu'elle foit, où le Saint Esprit agit, encore qu'à ne regarder que le dehors, on ne puiffe pas toujourns fi aifément difcerner qui font ceux où il habite. Jusques icy nous fommes d'accord ; voyons jufqu'où nous pourrons marcher enfemble. Nous convenons qu'il y a une vraye Eglife où le Saint Esprit agit : nous convenons qu'il fe fert de moyens extérieurs pour nous mettre la verité dans le cœur : nous

convenons qu'il se sert de l'Eglise & de l'Ecriture. Nostre question est de sçavoir par où il commence, si c'est par l'Ecriture ou par l'Eglise; si c'est, dis-je, par l'Ecriture qu'il nous fait croire à l'Eglise, ou si c'est plutôt par l'Eglise qu'il nous fait croire à l'Ecriture. Je dis que c'est par l'Eglise que le Saint Esprit commence; & il faut bien qu'il soit ainsi, puis que constamment c'est l'Eglise qui nous met en main l'Ecriture. M. Claude néanmoins me quitte icy, & commence à marcher tout seul: mais il tombe dès le premier pas dans le préci-

316 *Réflexions sur un écrit*
pice. Car la peur qu'il a de reconnoître dans la vraye Eglise une infaillible autorité, & de croire que sur la parole de l'Eglise, mesme veritable, on puisse faire un acte de foy divine & surnaturelle sur la verité de l'Ecriture, l'oblige à dire qu'il n'est pas possible de commencer la lecture de l'Ecriture Sainte par un tel acte de foy; & que tout acte de foy qui précède cette lecture, est un acte de foy humaine. Voilà l'estat déplorable où il met le Chrestien qui va lire l'Ecriture Sainte pour la premiere fois. M. Claude ne peut sortir de cét abisme sans revenir à

l'endroit où il a commencé de me quitter, & dire ensuite avec moy qu'il y a une vraie Eglise, quelle qu'elle soit, dont le Saint Esprit inspire d'abord la veneration aux vrais Fideles; que par cette veneration qu'il leur met d'abord dans le cœur, il les attache à l'Ecriture que cette Eglise leur presente; que cette Eglise exige aussi de tous ceux qu'elle peut instruire, qu'ils adorent sur sa parole l'infaillible verité de cette Ecriture, & ne reconnoist pas pour ses enfans ceux qui n'ont pour cette Ecriture qu'une foy humaine.

Mais, dit-on, l'Eglise

Romaine n'est pas la seule à s'attribuer cette autorité : l'Eglise Greque, & d'autres Eglises veulent aussi qu'on les en croye sur leur parole, & enseignent que c'est le moyen de lire l'Ecriture Sainte avec une soumission de foy divine. Hé bien, s'il est ainsi, il ne reste plus qu'à choisir entre ces Eglises. Mais dès-là & du premier coup l'Eglise Calvinienne est tombée : elle se dégrade elle mesme, pour ainsi parler, du titre d'Eglise, puis qu'elle ne se sent pas assez d'autorité pour faire faire à tous ceux qu'elle commence à instruire un acte de Chrestien, & un

acte de foy divine , pas
mesme sur la verité de l'E-
criture , d'où on suppose
qu'elle doit apprendre tou-
tes les autres.

Mais M. Claude deman-
de comment on choisira
entre ces Eglises. Sera-ce
par enthousiasme ? Ce seroit
par enthousiasme , comme
je l'ay remarqué dans la
Conférence , si l'Eglise ve-
ritable n'avoit pas ses cara-
cteres particuliers qui la dis-
tinguent des autres. Elle a,
sans aller plus loin ni ap-
profondir davantage, sa suc-
cession où personne ne luy
montrera par aucun fait po-
sitif aucune interruption ,
aucune innovation , aucun

320 *Réflexions sur un écrit*
changement. C'est de quoy
nulle fausse Eglise ne se
glorifiera jamais aussi clai-
rement que la véritable,
parce que s'en glorifiant el-
le se condamneroit visible-
ment elle-mesme. Il y aura
donc toujourns dans l'instru-
ction que l'Eglise véritable
donnera à ses enfans sur
son estat, quelque chose
que nulle autre Secte ne
pourra ni n'osera dire. C'est
par là que nous convain-
crions, s'il en estoit ques-
tion, les Grecs, les Ethio-
piens, les Armeniens &
les autres Sectes qui sem-
blent à cet égard plus de-
cevantes à cause de l'ap-
parence de succession qu'el-

les montrent; qui aussi leur donne lieu de s'attribuer avec un peu plus de fondement l'autorité de l'Eglise. Mais pour l'Eglise Calvinienne, c'est fait d'abord, puis qu'elle n'a pas mesme une succession apparente & colorée, & qu'elle n'ose elle-mesme, comme nous venons de le voir par l'aveu de M. Claude, s'attribuer cette autorité, sans laquelle il ne peut y avoir ni d'instruction certaine, ni de fondement assésuré d'une foy divine, ni enfin d'Eglise.

Ce seroit donc bien en vain que nous perdriens icy le temps à disputer aux Egyptiens & aux Grecs la succes-

322 *Réflexions sur un écrit*
sion dont ils se vantent. Ce
ne seroit pas un grand tra-
vail de leur marquer le point
manifeste de leur innova-
tion. Les Prétendus Réfor-
mez le sçavent aussi-bien que
nous, & eux-mesmes quand
ils veulent ils le leur mon-
trent. Ainsi quand ils nous
pressent de le faire, ce n'est
pas qu'ils croient nous en-
gager à une chose impossi-
ble, ou mesme obscure &
difficile : mais c'est en un
mot que dans une cause si
mauvaise c'est toujours ga-
gner quelque chose que de
se jeter à l'écart, & faire
perdre la suite d'un raison-
nement.

Ainsi j'ay eû raison de di-

re à Mademoiselle de Duras dans une des Instructions de ce livre, que si quelqu'un dégouffé de l'Eglise Calvinienne estoit tenté d'embrasser la Religion des Cophites ou celle des Grecs, il seroit temps alors de leur montrer dans ces Eglises ce point inévitable de leur nouveauté qu'elles ne peuvent nier non plus que les autres Sectes : mais que comme les Calvinistes à qui nous avons à faire en convenoient, & que personne ne songeoit à les quitter que pour venir à nous ; quand nous obligions à les quitter en montrant de l'avou de leur Ministre les

324 *Réflexions sur un écrit*
énormes absurditez de leur doctrine, l'ouvrage estoit consommé, & tout le reste en cette occasion estoit inutile.

Et afin qu'on entende bien la methode de la Conference, & l'estat de la question qui y est traitée, il ne s'y agissoit pas directement d'établir l'Eglise Romaine, mais de montrer seulement qu'il y a une vraie Eglise quelle qu'elle soit, à laquelle il se faut soumettre sans examiner: & au reste que cette Eglise ne peut pas estre la Calvinienne, puis qu'elle-mesme veut qu'on examine après elle; ce qui luy fait avouer les absurditez que nous

avons remarquées, & perdre par cét aveu le titre d'Eglise.

Cela fait, il ne s'agit plus de prescher l'Eglise Romaine, c'est à dire ce corps d'Eglise dont Rome est le Chef; puis qu'à celuy qui veut choisir entre deux Eglises, en exclure l'une c'est établir l'autre, sans qu'il soit besoin pour cela de disputer davantage. Outre que l'Eglise Romaine porte si évidemment ces beaux caracteres de la vraye Eglise, qu'il n'y a gueres d'homme de bon sens, mesme parmi nos Réformez, qui ne convienne, que s'il y a au monde une autorité à laquelle il faille ceder, c'est celle de cette Eglise.

Mais en tout cas, quand on voit les absurditez qu'on est forcé d'avouër dans le Calvinisme faute d'avoir reconnu dans l'autorité de l'Eglise les veritables principes de l'instruction Chrestienne, on se retire bien-tost d'une Eglise dont la methode & l'instruction est si manifestement defectueuse; & on est assez sollicité par le reste de Christianisme qu'on sent en son fond, à retourner à l'Eglise d'où on est sorti.

Sixième Réflexion, sur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut cette dispute à l'instruction des enfans.

On voit dans les discours de M. Claude, que pressé par ce défaut d'autorité qui ruine toute l'instruction dans son Eglise, il affecte de ré-

duire nostre dispute à l'instruction des enfans, & qu'il croit trouver quelque avantage à faire dépendre cette instruction, des parens & des nourrices que l'on connoist plus dans cét âge que l'Eglise & ses Ministres. Par ce moyen il croit nous cacher l'autorité de l'Eglise dans les premiers exercices & les premiers actes que nous faisons de la Foy avant que d'avoir leu l'Ecriture Sainte. Mais il falloit songer premierement, que l'argument que je luy faisois ne regardoit pas seulement les enfans : les enfans ne sont pas les seuls Chrestiens qui n'ont pas leu

328 *Réflexions sur un écrit*
l'Écriture. M. Claude n'ignore pas qu'il n'y ait eû au commencement du Christianisme, non pas des hommes particuliers, mais des nations entières, qui au rapport de Saint Irenée, n'avoient point l'Écriture Sainte, & sans la lire ne laissoient pas d'estre de parfaits Chrestiens. Il s'agit donc entre nous en général de tous ceux qui n'ont pas leû l'Écriture Sainte, en quelque âge qu'ils soient, & de quelque maniere qu'il soit arrivé qu'ils n'auront pas fait cette lecture. Car c'est de ceux-là, & si l'on veut c'est de ceux dont parle Saint Irenée ou de leurs

Iren. lib. III.
C. 4.

semblables, que je demande sur la foy de qui ils croient l'Ecriture, & se préparent à la lire comme estant inspirée de Dieu. S'ils n'ont qu'une foy humaine, comme le dit M. Claude, ils ne sont pas Chrestiens; & s'ils ont une foy divine comme il le faut avouer à moins que de tomber dans une absurdité qui fait horreur, il est donc vray que la foy divine, sans qu'on ait leu l'Ecriture, suit immédiatement la doctrine de l'Eglise, & en établit l'infailible autorité. C'est sur cette autorité que tout Chrestien qui prend en main l'Ecriture, commence par

croire d'une ferme foy que tout ce qu'il y va lire est divin : & il n'attend pas qu'il ait tout leû pour croire la verité de cette Ecriture; il croit le premier chapitre avant que d'avoir leû le second, & il croit le tout avant que d'avoir veû la premiere lettre & que d'avoir seulement ouvert le livre. Il ne forme donc pas sa foy par la lecture de l'Ecriture: cette lecture trouve la foy déjà formée; cette lecture ne fait que confirmer à un Chrestien tout ce qu'il croyoit déjà, & tout ce qu'il avoit déjà trouvé dans la croyance de l'Eglise. Il a donc crû avant toutes cho-

ses que l'Eglise ne le trom-
poit pas, & c'est par là qu'il
a commencé à faire des
actes de Chrestien. Les en-
fans ne sont pas instruits
par une autre voye. Quand
ils écoutent leurs parens,
c'est l'Eglise qu'ils écou-
tent, puis que nos parens
ne sont nos premiers do-
cteurs que comme enfans
de l'Eglise. C'est pour cela
que le Saint Esprit nous
renvoye à eux : *Interrogez
vostre pere, & il vous l'an-
noncera; demandez à vos an-
cestres, & ils vous le diront.*
Saint Basile, un si grand
Theologien, se justifie, &
tout ensemble il confond
les hérétiques, en leur alle-

2. Tim. 1. 5.

quant la foy de sa mere & de son ayeule Sainte Macrine ; & il imite Saint Paul qui louë Timothée d'avoir *une foy sincere telle qu'elle s'estoit trouvée premierement dans sa mere Eunice & dans Loide son ayeule.* C'est à dire que la doctrine doit toujours venir de main en main , & qu'il y aura toujours une vraie Eglise , à laquelle jamais personne ne pourra montrer son commencement , ni trouver dans son estat ces marques d'interruption & de nouveauté que toutes les autres Sectes portent sur leur front. Les parens Chrestiens attachez à cette Eglise , y attachent

leurs enfans, & les mettent aux pieds de ses Ministres pour y estre instruits.

Il ne faut pas s'imaginer que les enfans en qui la raison commence à paroistre, pour ne sçavoir pas arranger leurs raisonnemens soient incapables de ressentir l'impression de la verité. On les voit apprendre à parler dans un âge plus infirme encore : de quelle forte ils l'apprennent, par où ils font le discernement entre le nom & le verbe, le substantif & l'adjectif, ni ils ne le sçavent, ni nous qui avons appris par cette methode ne le pouvons bien expliquer; tant elle est profonde

334 *Réflexions sur un écrit*
& cachée. Nous apprenons à peu près de mesme le langage de l'Eglise. Une secreete lumiere nous conduit dans un estat comme dans l'autre; là c'est la raison & icy la foy. La raison se développe peu à peu, & la foy infuse par le Baptesme en fait de mesme. Il faut des motifs pour nous attacher à l'autorité de l'Eglise; Dieu les sçait, & nous les sçavons en général: de quelle sorte il les arrange, & comment il les fait sentir à ces ames innocentes, c'est le secret de son Saint Esprit. Tant y a que cela se fait, & il est certain que c'est par là qu'il commence.

Comme c'est là le premier acte de Chrestien que nous faisons, & que c'est sur ce fondement que tout est basti, c'est aussi ce qui subsiste toujours. Viendra le temps que nous sçaurons plus distinctement pourquoy nous croyons; & l'autorité de l'Eglise de jour en jour deviendra plus ferme dans nostre esprit. L'Ecriture mesme fortifiera les liens qui nous y attachent: mais il en faudra toujours revenir à l'origine, c'est à dire, à croire sur l'autorité de l'Eglise. En quelque âge que l'on soit, c'est par là que l'on commence à croire l'Ecriture: on continuë

336 *Réflexions sur un écrit*
aussi sur le mesme fonde-
ment ; & Saint Augustin
estoit déjà consommé dans
la science Ecclesiastique,
quand il a dit *qu'il ne croi-*
roit pas à l'Evangile si l'auto-
rité de l'Eglise Catholique ne
l'y obligeoit. Je pourrois, s'il
en estoit question, montrer
le mesme sentiment dans
les autres Peres. C'est qu'il
faut toujourns remonter au
premier principe, & c'est ce
premier principe qui nous
attache à l'Eglise. Qu'on
ne nous reproche point
ce cercle vicieux : l'Eglise
nous fait croire l'Ecriture,
l'Ecriture nous fait croire
l'Eglise. Cela est vray de
part & d'autre à divers é-
gards.

Cont. Ep.
fundam. 5.

gards. L'Eglise & l'Ecriture sont tellement faites l'une pour l'autre, & s'affortifient l'une avec l'autre si parfaitement, qu'elles s'entre-soustiennent comme les pierres d'une voûte & d'un édifice se tiennent mutuellement en estat. Tout est plein dans la nature de pareils exemples. Je porte le baston sur lequel je m'appuye: les chairs lient & couvrent les os qui les soustiennent; & tout s'aide mutuellement dans l'Univers. Il en est ainsi de l'Eglise & de l'Ecriture. Il n'y avoit qu'une Eglise, telle que JESUS-CHRIST l'a fondée, à qui on pût adresser une Ecri-

338 *Réflexions sur un écrit*
ture telle que nous l'avons ;
c'est à dire, qui oſast pro-
mettre à l'Eglise où cette
Ecriture avoit esté faite, une
éternelle durée. Si quel-
qu'un reçoit l'Ecriture, par
l'Ecriture je luy prouveray
l'Eglise ; qu'il reconnoisse
l'Eglise, par l'Eglise je luy
prouveray l'Ecriture : mais
comme il faut commencer
de quelque costé, j'ay fait
voir assez clairement par
l'aveu de M. Claude, que si
on ne commence par l'E-
glise, la divinité de l'Ec-
riture & la foy qu'on y doit
avoir est en peril. C'est
pourquoy le Saint Esprit
commence nostre instru-
ction par nous attacher à

l'Eglise : *Je croy l'Eglise Catholique.* Parmi nos adversaires il faut tout examiner avant que de croire ; & il faut examiner avant toutes choses l'Ecriture , par laquelle on examine tout le reste. Ce n'est pas assez d'en avoir leû quelques versets détachez , quelques chapitres, quelques livres : jusqu'à ce qu'on ait tout leû , tout conféré , tout examiné , la Foy demeure en suspens , puis que c'est par cet examen qu'elle se forme. Parmi les vrais Chrestiens on croit d'abord : *Ta foy t'a sauvé,* dit JESUS-CHRIST. *Ta foy,* remarque Tertullien dans ce divin ouvrage des Prescriptions,

Tertull. de
Præscr. 14.

340 *Réflexions sur un écrit*
& non pas d'estre exercé dans
les Ecritures. Il n'est pas be-
soin de passer par des opi-
nions, par des doutes, par
les incertitudes d'une foy
humaine. Je n'ay jamais chan-
gé, dit Saint Basile : ce que
j'ay crû dès l'enfance n'a fait
que se fortifier dans la suite
de l'âge. Sans passer d'un sen-
timent à un autre, je n'ay fait
que perfectionner ce qui m'a
esté donné d'abord par mes pa-
rens. Comme un grain qu'on
sème, de petit qu'il estoit de-
vient grand, mais demeure
toûjours le mesme en soy, &
sans changer de nature il ne
fait que prendre de l'accroisse-
ment: ainsi ma foy s'est accruë...
& cela n'est pas un change-

ment où l'on passe de ce qui est pis au meilleur, mais un accomplissement de l'ouvrage déjà commencé, & la confirmation de la Foy par la connoissance. De cette sorte on ne passe pas, comme parmi nos Réformez, d'un estat de doute à un estat de certitude; ou, comme M. Claude aime mieux le dire, d'une foy humaine à une foy divine. La foy divine se déclare d'abord dès les premières instructions de l'Eglise; & cela ne seroit jamais, n'estoit que son infailible autorité prévient tous nos doutes & tout examen.

C'est ainsi, comme dit Saint Augustin, c'est ainsi,

342 *Réflexions sur un écrit*
dis-je, que croient ceux qui
ne pouvant parvenir à l'intelli-
gence, mettent leur salut en seû-
reté par la simplicité de leur foy.
S'il falloit toujours examiner
avant que de croire, il fau-
droit commencer par exa-
miner si Dieu est, & écouter
durant quelque temps avec
une espece de suspension
d'esprit, les raisonnemens
des impies: c'est à dire, qu'il
faudroit passer à la croyan-
ce de la divinité par l'a-
théisme, puis que l'examen
& le doute en est une espe-
ce. Mais non: Dieu a mis
sa marque dans le monde
qui est l'œuvre de ses mains,
& par cette marque divine il
imprime avant tous les dou-

tes le sentiment de la divinité dans les ames. De mesme il a mis sa marque dans son Eglise, ouvrage le plus parfait de sa sagesse. A cette marque le Saint Esprit fait reconnoistre la vraye Eglise aux enfans de Dieu, & ce caractere si particulier qui la distingue de toute autre assemblée luy donne une si grande autorité, qu'avant tous les doutes & toutes les opinions on admet sans hésiter, sur sa parole, non - seulement l'Ecriture Sainte, mais encore toute la saine doctrine. C'est ainsi que sont instruits les enfans de la vraye Eglise: ceux qui ont esté élevez dans une

Eglise étrangere, dès qu'ils sentent qu'elle vacille en quelque partie que ce soit de son instruction, doivent tendre les bras à l'Eglise qui a raison de ne vaciller jamais, parce qu'elle n'a jamais ni varié ni vacillé; & ils sentent qu'il y faut rentrer, parce qu'il n'en falloit jamais sortir.

Septième Réflexion, sur ce que M. Claude a dit dans sa Relation que j'avois paru embarrassé en cet endroit de la dispute.

On peut juger maintenant si j'ay deû estre embarrassé de la promesse que j'avois faite à Mademoiselle de Duras, de faire reconnoître à M. Claude un moment où par les principes de sa Religion un Chrestien n'avoit qu'une foy humaine sur la verité de l'E-

criture. Comment pourrois-je estre embarrassé d'une chose que M. Claude avoua dans la Conference, & qu'il avouë encore dans sa Relation, quoy-qu'il ait affoibli & ma preuve & son aveu? Il est vray qu'il ne veut pas lascher le mot de doute: mais je n'ay pas prétendu faire former à sa langue ces deux syllabes; l'équivalent me suffit. C'est un assez grand excés de réduire le Chrestien qui va lire l'Ecriture Sainte à estre incapable d'une foy divine: se contenter en cét estat d'une foy humaine, c'est toujours trop évidemment renoncer au Christianisme.

J'ay donc manifestement ce que je voulois de l'aveu de M. Claude. Que s'il dit que la foy humaine qu'il nous vante icy exclut le doute, & ressemble à celle qui nous fait croire qu'il y a une ville de Constantinople, ou qu'il y a eû autrefois un Alexandre, quoy - que nous ne le scachions que par des hommes : à la verité ce n'est pas assez pour un Chrestien qui doit agir par le motif d'une foy divine ; mais c'en est toujours assez pour confondre M. Claude, puis que, selon cette réponse, l'Eglise auroit toujours une autorité égale à celle qu'a pour ainsi dire tout le genre humain,

quand il dépose unanimement d'un fait sensible. Ainsi de quelque maniere que M. Claude nous explique sa foy humaine, la victoire de la verité que je soustenois demeurera asscûrée de son aveu : puis que s'il dit que sa foy humaine exclut tout doute, il y suppose une verité infailible ; & s'il dit qu'elle laisse un doute, il aura enfin proferé ces fatales syllabes qu'il évitoit. Dans une cause si asscûrée, si j'ay tremblé pour autre chose que pour le peril de ceux à qui je craignois de ne pouvoir ou par ma foiblesse ou par leur préoccupation faire entrer la verité

348 *Réflexions sur un écrit*
assez avant dans le cœur,
j'ay mal entendu la vérité
que je défendois. Cepen-
dant, parce que j'ay dit
dans le recit de la Confe-
rence qu'à l'endroit où M.
Claude m'objecta l'Eglise
Greque & les autres, je
tremblay dans l'apprehen-
sion qu'une objection pro-
posée avec tant d'adresse &
d'éloquence ne mist une
ame en peril: M. Claude a
pris ce moment pour me
faire paroistre abbatu. *Uy,*
dit-il, *on peut dire avec veri-*
té qu'on vit que l'esprit de M.
de Condom n'estoit pas dans
son estat ordinaire, & que cette
liberté qui luy est si naturel-
le diminua sensiblement. Je

veux bien dire à mon tour que mon tremblement d'où on tire cet avantage fut intérieur, & j'ay peine à croire que M. Claude eust pu s'en appercevoir si je ne l'avois raconté moy - mesme de bonne foy dans mon recit. Mais qu'importe quel ait esté ni l'effet ni le sujet de ma crainte ? On dira si l'on veut que déconcerté par l'objection de M. Claude, j'ay voulu couvrir le desordre où je suis tombé visiblement, par le tremblement que je feins d'avoir pour le salut d'une ame qui attendoit son instruction de mon secours. Je l'avoûeray si l'on veut, ou plustost pour

350 *Réflexions sur un écrit*
ne point mentir je le laisseray passer sans opposition. Je veux bien avoir tremblé devant M. Claude, pourveu que mesme en tremblant j'aye dit la verité. Je l'ay dite: il n'y a qu'à voir quelles ont esté mes réponses, & si j'en ay moins tiré de la bouche de M. Claude l'aveu que j'en prétendois. Après cela, plus j'auray tremblé & plus j'auray esté foible, plus il sera asseuré que c'est la verité qui me soustenoit.

Huitieme Réflexion, sur une autre proposition que M. Claude avoüa dans la Conference, où est exposée la

Il y a un endroit de la Conference que M. Claude passe en quatre mots. C'est celui où je luy fis voir l'horrible estat de son Eglise,

qui s'établit, à l'exemple de toutes les fausses Eglises, en se séparant de tout ce qu'il y avoit d'Eglises Chrestiennes dans l'Univers, & sans trouver aucune Eglise qui pensast comme elle dans le temps qu'elle s'établit: de sorte qu'elle ne tenoit par aucune continuité, ni au temps qui précédoit, ni à aucune Eglise Chrestienne qui parust alors dans le monde. Ce fait passa pour constant; & quelque court qu'ait esté M. Claude dans le recit de cét endroit, il en dit assez pour faire voir qu'en avouant ce fait important, il a tafché seulement de couvrir la honte d'un

*maniere dont
toutes les fau-
ses Eglises se
sont établies.*

352 *Réflexions sur un écrit*
tel estat par l'exemple des
Apostres lors qu'ils se sépa-
rerent de la Synagogue.

Je ne répéteray pas ce que
je dis sur ce sujet : on l'a veû
dans la Conference ; & M.
Claude qui n'en rapporte
qu'un mot, ne m'oblige à au-
cun nouvel éclaircissement.
Mais je diray seulement qu'il
donne une idée bien fausse
de cét endroit de la dispute.
La compagnie se leva, dit-il,
& la conversation qui conti-
nua encore quelque temps, de-
vint beaucoup plus confuse, &
il y fut parlé de diverses choses.
Je ne sçay pourquoy M.
Claude veut que nostre con-
versation ait esté confuse :
elle ne le fut en aucun en-

droit , & le fut moins , s'il se peut, dans celuy - cy que dans tous les autres. Il est vray qu'on s'estoit levé , & qu'une partie des assistans s'estoient retirez ; mais nous demeurâmes de pied ferme M. Claude & moy l'un devant l'autre. Mademoiselle de Duras parut avoir redoublé son attention , & après tant de principes exposéz la dispute devint plus vive & plus concluante que jamais. Si on parla de diverses choses , ce ne fut pas vaguement , & tout tendoit au mesme but. On le peut voir en lisant ; & si on ne veut pas m'en croire , quand M. Claude fera paroistre sa

Relation, on verra que ce peu qu'il dit demande naturellement tout ce que je recite. Tant y a, qu'il fut averé que les Prétendus Réformez, en établissant leur Eglise, avoient fait tout le contraire de ce qu'ont toujours fait les Orthodoxes, & précisément ce qu'ont fait tous les Hérétiques; & M. Claude pressé sur cette matiere, ne put dans toute l'Histoire du Christianisme marquer une seule Eglise vraiment Chrestienne, fondée comme les Eglises de la nouvelle Réforme.

On peut juger maintenant quelle apparence il y a que ce qu'ont fait tous les hé-

retiques contre la pratique de tous les Orthodoxes puisse jamais estre autorisé par l'exemple des Apostres lors qu'ils se separerent de la Synagogue. Mais comme M. Claude met le fort de sa défense dans cét exemple, je le prie d'ajouter aux faits constants que je luy ay alleguez sur ce sujet, ces courtes réflexions : qu'encore que JESUS-CHRIST autorisé de luy-mesme n'eût besoin d'aucune suite pour se faire croire, néanmoins pour nous inculquer combien il est nécessaire à la véritable Religion d'avoir une suite toujours manifeste, il a voulu en venant au monde y trou-

356 *Réflexions sur un écrit*
ver une Eglise actuellement
subsistente dans tout son
estat : qu'il est né, & qu'il a
vécu dans cette Eglise ac-
tuellement subsistente, c'est
à dire, dans la Synagogue,
& qu'il a tellement voulu
former son Eglise au mi-
lieu d'elle, que mesme les
Saints Apostres après son
Ascension & la descente du
Saint Esprit, ont persisté pu-
bliquement dans le service
du Temple ; qui estoit alors
la marque la plus authen-
tique de communion : qu'on
ne voit pas en effet, quoy
qu'on pust ordonner contre
eux, qu'ils s'en soient jamais
retirez, tant que le Temple
a subsisté & que la Syna-

gogue a pû conſerver ou ſa forme extérieure ou meſme quelque apparence de ſon eſtat ancien : que Dieu qui vouloit enfin que les ſiens fuſſent entièrement ſeparez d'avec les Juifs, avoit auparavant éteint dans ce peuple ingrat, par une manifeſte réprobation, avec le Sacrifice & le Sacerdoce, toutes les marques d'Egliſe, en forte qu'il paruſt que la Synagogue tomboit plutôt en ruine avec ſon Temple, que les enfans de Dieu ne s'en éloignoient : que loin de laiſſer alors aucune eſperance à ce peuple, comme il avoit fait autrefois dans l'ancienne tranſmigra-

358 *Réflexions sur un écrit*
tion & à la ruine du premier Temple, il avoit donné au contraire toutes les marques possibles d'une implacable fureur : qu'afin qu'une telle cheûte du peuple autrefois élu, & le divorce déclaré à la Synagogue autrefois épouse ne pûst donner le moindre prétexte de soupçonner à l'avenir aucun événement semblable, il avoit fait dénoncer par tous ses Prophetes cette cheûte & ce divorce futur, comme un exemple unique de sa colere, & avoit protesté en mesme temps que rien de tel n'arriveroit à cette Eglise avec laquelle il faisoit une alliance éter-

nelle : qu'avec tout cela & encore que la réprobation de la Synagogue fust clairement expliquée dans l'Écriture, & mefine que les Apoftres, fans rien innover dans la doctrine, ne fifsent que fuivre celuy que jufqu'à eux fans aucune interruption on avoit toujours attendu, néanmoins parce qu'il y avoit quelque rupture avec la Synagogue autrefois Eglise véritable ; pour les autorifer dans cette action, il n'avoit rien fallu de moins que J E S U S-CHRIST prefent fur la terre avec toute l'autorité du Pere Eternel : en un mot, que pour s'éloigner des fen-

360 *Réflexions sur un écrit*
timens de la Synagogue ,
quoy-que d'ailleurs convain-
cuë par les Ecritures , il fal-
lust que J E S U S - C H R I S T
la pierre angulaire , en qui
tout devoit estre uni , parust
visiblement avec les mar-
ques incontestables de sa
mission. Je laisse maintenant
à considerer si un exemple
de cette nature peut don-
ner quelque occasion de se
separer jamais de l'Eglise de
J E S U S - C H R I S T , ou de
dire que cette Eglise fon-
dée sur la pierre deust tom-
ber , ou que la succession
dont J E S U S - C H R I S T
est la source , pust souffrir
quelque interruption ; & si
tout ne crie pas plutôt icy
contre

Contre une telle entreprise.

Jusqu'icy nous avons veu ce qui regarde la Conference, & la maniere dont M. Claude la raconte. Il faut maintenant considerer ce qu'il oppose aux Instructions qui l'ont precedee.

Il y répond amplement dans l'écrit dont nous avons déjà parlé. Cét écrit n'a aucun titre, & il est fait en forme de Lettre. Pour nous faire mieux entendre, donnons-luy un nom, & appellons-le *La Réponse manuscrite de M. Claude*. Comme on a veu que la Conference fut precedee de ma part de deux Instructions, dont la premiere établit la

*Neuvieme
Reflexion, sur
la visibilité
de l'Eglise:
que M. Claude
ne combat
la doctrine
que j'ay ex-
pliquée qu'a-
pres s'en estre
formé une
fausse idée.*

*Sup. Avert.
& Réf. p. 233.
234.*

Vid. sup. p. 3.

Q

362 *Réflexions sur un écrit*
perpetuelle visibilité de l'E-
glise, & la seconde éclair-
cit quelques objections ti-
rées du Livre des Rois :
M. Claude a suivi cette di-
vision. Il divise aussi sa Ré-
ponse en deux parties : la
premiere est subdivisée en
quatre questions. Dans la
premiere, il traite de l'Egli-
se Universelle, dont il est
parlé dans le Symbole, &
me blasme de n'y avoir pas
compris avec tous les Bien-
heureux Esprits, les Saints
qui naissent jusqu'à la fin
du monde. Dans la seconde,
il examine si l'Eglise peut
estre définie par sa Com-
munion extérieure, comme
il suppose que je l'ay fait.

Il parle dans la troisiéme de la perpetuelle visibilité de l'Eglise ; & recherche dans la quatriéme à quelle Eglise appartiennent les promesses de JESUS-CHRIST, si c'est à celle que j'ay posée ou à celle qu'il a établie. Il tire ensuite onze conséquences de la doctrine qu'il a expliquée ; & passe à la seconde partie , où il soustient les passages du Livre des Rois. Voilà l'idée de son ouvrage.

C'est dans ces quatre questions & dans ces onze conséquences qu'il attaque de toute sa force la doctrine que j'ay enseignée sur la perpetuelle visibilité de l'E-

364 *Réflexions sur un écrit*
glife: mais on va voir qu'il
ne l'a pû faire qu'après
s'en estre formé une faulſe
idée.

Vid. ſup. p. 7.
& ſeq.

Pour montrer que l'Egliſe dont il eſt parlé dans le Symbole devoit eſtre toujours viſible, j'ay dit que *tous les Chreſtiens entendoient par le nom d'Egliſe une Société qui fait profeſſion de croire la doctrine de JESUS-CHRIST, & de ſe gouverner par ſa parole; d'où il ſ'enſuit qu'elle eſt viſible, & liée par une Communion ſenſible & exterieure.* Voilà comme j'ay d'abord poſé ma theſe, & c'eſt auſſi ce que j'avois à établir.

Il ne ſ'agiſſoit pas, comme M. Claude le ſuppoſe,

de donner une parfaite définition de l'Eglise, ni d'en établir l'union interieure par le Saint Esprit, par la Foy, par la Charité : c'est chose dont nous convenons ; & la question n'estant que des marques exterieures de cette union, j'avois tout fait en montrant que ces marques exterieures sont inseparables de l'Eglise, & par consequent qu'elle est toujours visible.

Cependant sur ce que j'ay dit, qu'on entend par le mot d'Eglise *une Societé qui fait profession de croire la doctrine de JESUS-CHRIST*, M. Claude me veut faire accroire dans toute sa Ré-

366 *Réflexions sur un écrit*
ponse manuscrite, mais prin-
cipalement dans la deuxi-
me & quatrième question,
que je regarde l'Eglise com-
me une Société *simplement*
extérieure, constituée en son
essence par *une simple pro-*
fession de croire, sans croire
en effet, dont toute la nature
& l'essence consiste en de *sim-*
ples dehors & en des *apparen-*
ces, sans réalité; dont l'uni-
té n'est qu'une unité de pro-
fession, une unité extérieure,
en sorte que l'intérieure n'y soit
que par accident; & que quand
il n'y auroit ni Fideles ni jus-
tes, & qu'elle fust toute com-
posée d'hypocrites, elle ne lais-
seroit pas d'estre la vraie Eglise
de JESUS-CHRIST.

Voilà en effet une affreuse idée de l'Eglise, & je ne m'étonne pas que M. Claude en ait horreur: aussi est-elle autant éloignée de mon esprit & de l'esprit de tous les Catholiques, que le Ciel l'est des Enfers; & je ne sçay comment M. Claude a pu lire mes Instructions sans y voir tout le contraire de ce qu'il m'imposé.

Puis que le lecteur a maintenant ces Instructions devant les yeux, je le prie de les repasser dans cét imprimé. Il y trouvera à la vérité qu'il est de l'essence de l'Eglise d'estre visible par la Prédication & par les Sacremens: mais il y trou-

Vid. sup. p. 27.

368 *Réflexions sur un écrit*
vera aussi que les Eleûs & les
Saints en sont la plus noble
partie; qu'ils y sont sanctifiez;
qu'ils y sont régénerez, souvent
mesme par le ministere des ré-
prouvez; qu'il ne les faut pas
considerer comme faisant dans
l'Eglise un corps à part, mais
comme en faisant la plus belle
& la plus noble partie.

Sup. p. 23.

On y trouvera qu'il est de
l'essence de l'Eglise, parce
qu'elle est sainte, d'enseigner tou-
jours constamment, & sans va-
rier, une sainte doctrine: mais
on trouvera aussi que cette
sainte doctrine qu'elle ne cesse
d'enseigner, enfante continuel-
lement des Saints dans son uni-
té, & que c'est par cette doctri-
ne qu'elle instruit & entretient.

dans son sein les Eleûs de Dieu. Est-ce là ce qu'on appelle une simple profession de la doctrine de JESUS-CHRIST sans réalité, & un pur amas d'hypocrites ?

On y trouvera que l'En-^{Sup. p. 28.}fer ne peut prévaloir contre la société visible & extérieure de l'Eglise : mais on y trouvera aussi que c'est à cause qu'il ne peut pas prévaloir contre les Eleûs qui sont la partie la plus pure, & la plus spirituelle de cette Eglise. C'est, dis-je, pour cela que ne pouvant prévaloir contre les Eleûs, il ne peut non plus prévaloir contre l'Eglise qui les enseigne, où ils confessent l'Evangile, & où ils reçoivent les Sacremens.

Ainsi, loin qu'on puisse croire que cette Eglise qui subsiste éternellement, puisse selon nos principes subsister sans les Eleûs: on voit au contraire que nous regardons les Eleûs comme faisant la partie la plus essentielle & la force de cette Eglise.

Sup. p. 37. 38.

On y trouvera qu'il est de l'essence de l'Eglise jusqu'à la résurrection générale, d'avoir le ministère Ecclesiastique qui la rend visible: mais on y trouvera aussi que l'effet de ce ministère, est d'amener les enfans de Dieu à la parfaite stature de JESUS-CHRIST, c'est à dire à la perfection, qui

après les avoir rendu saints
les rendra glorieux en corps
& en ame.

Enfin on y trouvera la Sup. p. 43. 45.
Communion extérieure & in-
térieure des Fideles avec JESUS-
CHRIST, & des Fideles en-
tre eux: *Communion* intérieure
par la charité, & dans le
Saint Esprit qui nous anime;
mais en mesme temps extérieure
dans les Sacremens, dans la
Confession de la Foy, & dans
tout le ministère extérieur de
l'Eglise.

De là je conclus que ce Sup. p. 43. 45.
n'est pas seulement la société
des Prédestinez qui subsistera
à jamais; mais que c'est le
corps visible où sont renfermez
les Prédestinez, qui les presche,

372 *Réflexions sur un écrit*
qui les enseigne, qui les régé-
neré par le Baptesme, qui les
nourrit par l'Eucharistie, qui
leur administre les clefs, qui les
gouverne & les tient unis par
la discipline, QUI FORME EN
EUX JESUS-CHRIST: c'est
ce corps visible qui subsistera
éternellement.

On voit par là que loin de faire une Eglise dont la Communion soit purement extérieure de sa nature, & intérieure seulement par accident, le fond de l'Eglise est au contraire la Communion intérieure dont la Communion extérieure est la marque, & que l'effet de cette marque est de désigner que les enfans de Dieu

sont gardez & renfermez sous ce sceau. On voit aussi que les Eleûs sont la fin derniere pour laquelle tout se fait dans l'Eglise, & ceux à qui doit servir principalement tout son ministere: de sorte qu'ils sont la partie la plus essentielle, & pour ainsi dire le fond mesme de l'Eglise.

Si donc j'ay plus parlé de la Communion exterieure que de la Communion interieure de l'Eglise, on voit bien que ce ne peut estre que pour la raison que j'ay dite; c'est à dire, que les Prétendus Réformez demeurant d'accord avec nous que le fond, pour ainsi par-

374 *Réflexions sur un écrit*
ler, de l'Eglise, estoit son
union interieure, je n'avois
à établir que l'exterieure,
dont ces Messieurs nous
contestent la necessité.

Ainsi, lors que j'ay dit
d'abord dans mon Instru-
ction que l'Eglise estoit la
Société qui confessoit la
vraye Foy, M. Claude de-
voit entendre que cette con-
fession de la bouche n'ex-
cluoit pas la croyance du
cœur, mais la supposoit plû-
tost dans la partie vivante
& essentielle de l'Eglise
dont je ne parlois pas alors,
parce que ce n'estoit pas la
question que j'avois à pro-
poser & à résoudre. Con-
clure de ce silence que je

n'admetts point d'autre union essentielle au corps de l'Eglise que cette union extérieure, c'est de mesme que si quelqu'un ayant entrepris d'expliquer seulement ces ligatures extérieures qui tiennent le corps humain uni au dehors, & renferment, pour ainsi parler, dans une mesme continence avec les membres vivans les ongles, les cheveux, les humeurs peccantes, & mesme les membres morts qui ne seroient pas encore retranchez du corps, on luy faisoit accroire qu'il ne connoist dans le corps humain aucun autre principe d'union; & dire

376 *Réflexions sur un écrit*
sous ce prétexte, que selon
les principes de cét homme,
il pourroit y avoir un corps
humain qui ne feroit que
cheveux & ongles & mem-
bres pourris & humeurs
peccantes, sans qu'il y eust
en effet rien de vivant: c'est
ce que fait M. Claude lors
qu'il conclut de mon dis-
cours, que l'Eglise de JESUS-
CHRIST pourroit n'estre
qu'un amas de méchans &
d'hypocrites.

Mais cecy s'éclaircira da-
vantage dans la suite par
les propres principes de M.
Claude: il me suffit en cét
endroit de luy faire voir
que cette Eglise purement
exterieure, qu'il appelle l'E-

glise des Cardinaux Bellarmin & du Perron, & de M. de C. est une Eglise qui ne subsiste que dans sa pensée; & on peut croire par la maniere dont il a jugé de mes sentimens, qu'il n'a pas mieux entendu ceux de ces illustres Cardinaux.

Pour montrer que le mot d'Eglise signifie dans le Symbole des Apostres une Eglise visible, j'ay posé pour fondement que dans une Confession de Foy telle qu'estoit ce Symbole, les mots estoient employez en leur signification la plus naturelle & la plus simple; & j'ay ajousté que le mot d'Eglise signifioit si natu-

Dixième Réflexion, sur ce que la Confession de foy des Prétendus Réformez ne reconnoist point d'Eglise qui ne soit visible, & sur ce que M. Claude répond à cette difficulté.

378 *Réflexions sur un écrit*
rellement l'Eglise visible ;
que les Prétendus Réfor-
mez auteurs de la chimere
d'Eglise invisible, dans toute
leur Confession de Foy
n'employoient jamais en ce
sens le mot d'*Eglise*, mais
seulement pour exprimer
l'Eglise visible revestue des
Sacremens & de la parole
& de tout le ministere pu-
blic. On peut voir les pas-
sages de cette Confession
de Foy que j'ay rapportez,
avec les consequences que
j'en ay tirées.

Ce n'est pas moy qui ay
fait le premier cette remar-
que : elle est d'un Synode
National des Prétendus Ré-
formez. Ces Messieurs, qui

avoient tant presché l'Eglise invisible, & qui preschez sur la succession avoient appuyé sur ce fondement l'invisible succession dont ils se feroient, furent étonnez de n'en avoir pas dit un seul mot dans leur Confession de Foy, où au contraire le mot d'*Eglise* se prend toujours pour l'Eglise visible. Surpris de ce langage si naturel aux Chrestiens, mais si peu conforme aux principes de leur Réforme, ils firent ce Decret en 1603. dans le Synode de Gap au chapitre qui a pour titre, *Sur la Confession de Foy*. C'est par où commencent tous les Synodes, & la premiere

Syn. de Gap,
sur la Conf.
de Foy, art. 1.

380 *Réflexions sur un écrit*
chose qu'on y fait, est de
revoir cette Confession de
Foy ; ce qui donnoit lieu
aux Imprimeurs de la réim-
primer avec ce Titre dé-
fendu dans les Synodes :

Syn. de Pri-
vas 1612.

*Confession de Foy des Eglises
Réformées, reveüe & corrigée
par le Synode National. Mais
venons au Decret de Gap :
en voicy les termes. Les
Provinces seront exhortées de
peser aux Synodes Provin-
ciaux en quels termes l'Arti-
cle xxv. de la Confession de
Foy doit estre couché, dautant
qu'ayant à exprimer ce que
nous croyons touchant l'Eglise
Catholique dont il est fait men-
tion au Symbole, il n'y a rien
en ladite Confession qui se puis-*

se prendre que pour l'Eglise militante & visible ; comme aussi au XXIX. Article, elles verront s'il est bon d'ajouster le mot pure à celui de vraye Eglise qui est audit Article : & en général tous viendront préparéZ sur les matieres de l'Eglise.

Nous avons rapporté la substance de cét Article xxv. On peut voir dans le mesme endroit les Articles xxvi. xxvii. & xxviii. Et pour l'Article xxix. il porte que la vraye Eglise doit estre gouvernée selon la police que Nostre Seigneur JESUS-CHRIST a établie ; c'est qu'il y ait des Pasteurs, des surveillans & des Diacres, afin

382 *Réflexions sur un écrit
que la pure doctrine ait son
cours, & que les assemblées se
fassent au nom de Dieu.*

L'addition du mot de *pure* *Eglise* qu'on déliberoit d'ajouter à celui de *vraye*, est fondée sur une doctrine des Prétendus Réformez, qui dit qu'une *vraye Eglise* peut n'estre pas *pure*, parce qu'avec les veritez essentielles elle peut avoir des erreurs meslées, je dis mesme des erreurs grossieres & considerables contre la Foy. Et c'est un des mysteres de la nouvelle Réforme que M. Claude nous expliquera bientôt : mais ce n'est pas icy de quoy il s'agit. Ce qu'il y a d'im-

portant, c'est que ces gens qui se disent envoyez de Dieu pour ressusciter la pure doctrine de l'Evangile ayant à expliquer, comme ils le déclarent eux-mêmes dans leur Confession de Foy, *l'Eglise dont il est fait mention dans le Symbole*, n'avoient néanmoins parlé que de *l'Eglise militante & visible*. J'en dirois bien la raison: c'est que cette *Eglise dont il est fait mention dans le Symbole*, est en effet l'Eglise visible; c'est que le mot d'*Eglise* naturellement emporte cette visibilité, & que le mot de *Catholique*, bien loin d'y déroger, la suppose; c'est que dans une Confession de

Foy il arrive souvent de parler suivant les idées naturelles que les mots portent avec eux, plutôt que selon les raffinemens & les détours qu'on invente pour se tirer de quelque difficulté. Ainsi l'Eglise invisible ne se presenta point du tout à nos Réformez lors qu'ils dressèrent leur Confession de Foy; le sens d'Eglise visible y parut seul: on ne vit rien en cela que de naturel jusqu'en 1603. En 1603. on se réveilla; on commença à trouver étrange qu'une Eglise qui fondoit sa succession sur l'idée d'Eglise invisible & d'Eglise des Prédestinez, n'en eust pas dit un

en seul mot dans sa Confession de Foy, & eust laiffé pour constant que la signification naturelle du mot d'*Eglise* emportoit toujourns une societé visible; de-sorte qu'à bien parler on ne pouvoit plus montrer la fuite de l'Eglise sans montrer la fuite de sa visibilité: chose entierement impossible à la nouvelle Réforme. C'est ce qui portoit tout le Synode à vouloir retoucher à cét Article, & à exhorter les Provinces à venir *prestes sur les matieres de l'Eglise*, qu'on n'avoit jamais bien entendüs parmi les nouveaux Réformez, qu'on n'y entend pas encore, & qui feront

386 *Réflexions sur un écrit*
Catholiques tous ceux qui
sçauront les bien entendre.

Mais c'estoit une affaire
bien délicate de retoucher
à cét Article. C'estoit réveil-
ler tous les esprits; c'estoit
trop visiblement marquer
le defaut, & donner lieu
aux Imprimeurs de mettre
plus que jamais, *Confession*
reveüe & corrigée. Ainsi en
1607. au Synode de la Ro-
chelle, *on résolut de ne rien*
ajouster ou diminuër aux Ar-
ticles XXV. & XXIIX. & ne
toucher de nouveau à la ma-
tiere de l'Eglise. Par la déci-
sion de ce Synode, la seule
Eglise visible paroist dans
la Confession de Foy des
Prétendus Réformez: l'E-

glise invisible n'y a point de part, & on se tire comme on peut des consequences.

Celle que je tire est fa-
cheuse : car si l'Eglise ne
paroist que comme visible
dans la Confession de Foy
des Prétendus Réformez, &
que d'ailleurs ils nous van-
tent cette Confession de Foy
comme conforme en tout
point à l'Ecriture, il faut
qu'ils nous disent que cette
maniere d'expliquer l'Eglise
vient de l'Ecriture, & que
c'est de l'Ecriture qu'elle
a passé naturellement dans
le langage ordinaire des
Chrestiens, dans les Con-
fessions de Foy, & par cou-

v. sup. 7.

13.

388 *Réflexions sur un écrit*
sequent dans le Symbole,
qui de toutes les Confes-
sions de Foy n'est pas seu-
lement la plus autorisée,
mais encore la plus simple.

Rép. man.
q. 1.

M. Claude nous répond
que l'usage change; que par la
suite des temps les noms s'éloi-
gnent souvent de leur première
& naturelle signification; &
qu'au reste quand il seroit
vray, comme je l'ay dit, que
le mot d'Eglise pris simplement,
signifieroit l'Eglise visible, le
mot d'universelle changeroit
cette signification. Mais il
ne nous échapera pas par
ce subterfuge: car il nous
demeure toujours un rai-
sonnement accablant pour
toute la Réformation pré-

tenduë. Le voicy tiré des propres principes qu'elle pose. Le mot d'*Eglise* doit se prendre dans la Confession de Foy de l'Eglise Préten- duë Réformée, comme il se prend naturellement dans l'Ecriture: autrement dans un article fondamental de la Religion Chrestienne cette Confession de Foy ne se seroit point conformée, comme elle s'en vante, à l'E- criture Sainte. Or dans cet- te Confession de Foy le mot d'*Eglise* se prend pour une societé visible: cette Pro- position est avouée dans le Synode de Gap, comme nous venons de le voir. C'est donc ainsi que le mot

390 *Réflexions sur un écrit*
d'Eglise se prend naturelle-
ment dans l'Ecriture. Mais
il se prend dans le Symbo-
le au mesme sens qu'il se
prend dans l'Ecriture; M.
Claude & les Protestans ne
le nieront pas: il se prend
donc également, & dans
l'Ecriture & dans le Sym-
bole pour une Eglise vi-
sible; & le terme de *Ca-*
tholique ou *d'universelle* mis
dans le Symbole, comme
M. Claude l'avoüë, pour
distinguer tout le corps de
l'Eglise vraiment Chres-
tienne répanduë par toute
la terre, *de toutes les fausses*
Eglises, & de toutes les Egli-
ses particulieres, loin de ren-
dre l'Eglise invisible, la

Rep. man.
p. 1.

tend d'autant plus visible
qu'elle la separe plus visi-
blement de toutes les fauf-
ses Eglises, & met expref-
fément dans son fein toutes
les Eglises particulieres. si
visibles & si marquées par
leur commune Profession
de Foy, & par leur com-
mun gouvernement.

Mais fans disputer da-
vantage, nous n'avons qu'à
écouter M. Claude, & en-
tendre ce qu'il nous accor-
de dans sa Réponse manuf-
crite sur la perpetuelle visi-
bilité de l'Eglise. Et plust
à Dieu que je pussé icy
transcrire tout cét ouvrage !
On y verroit bien des cho-
ses favorables à nostre do-

*Onzieme Fe-
flexion, sur ce
que M. Clau-
de reconnoist
luy-mesme la
perpetuelle vi-
sibilité de l'E-
glise : doctrine
surprenante de
ce Ministre.*

étrine que je ne puis bien faire entendre que lors qu'il sera public. Mais ce n'est pas à moy à le publier, & je me suis contenté de transcrire au long autant qu'il a esté nécessaire les passages que l'on va voir, tels que je les ay trouvez dans le manuscrit de M. le Duc de Chevreuse, avoué comme je l'ay dit par M. Claude luy-mesme.

Que si l'on trouve qu'il parle de l'Eglise d'une manière nouvelle dans la Réformation prétendue, il ne faut point sur cela faire d'incident pour deux raisons. La première, parce qu'il est vray qu'il a ensci-

gné à peu près la mesme doctrine dans ses autres livres , quoy - qu'il l'ait icy expliquée plus à fond & avec plus d'ordre que jamais. La seconde, c'est qu'il prétend ne rien dire de nouveau ; chose dont nous devons nous réjouïr, n'y ayant rien de plus desirable que de voir accroistre le nombre des principes & des articles dont nous pouvons convenir.

Entrons donc de tout nostre cœur dans ce dessein charitable : voyons dequoy M. Claude convient avec nous, & rapportons sa doctrine dans le mesme ordre dont il la propose dans sa

394 *Réflexions sur un écrit*
troisième & quatrième ques-
tion, & ensuite dans ses
onze conséquences.

Ce que je trouve d'abord
est, qu'il est constant qu'en-
core que la vraie Eglise soit
mêlée avec les méchants dans
une même Confession, elle ne
laisse pas d'estre visible dans le
mélange, comme le bon fro-
ment avec l'yvroye dans un
même champ, & comme les
bons poissons le sont avec les
mauvais dans un même retz.
Cela va bien, poursuivons.
Ce mélange empesche bien le
discernement juste des person-
nes, mais il n'empesche pas le
discernement ou la distinction
des ordres des personnes, mes-
me avec certitude. Nous ne sca-

vous pas certainement quels sont en particulier les vrais Fideles, ni quels sont les hypocrites : mais nous sçavons certainement qu'il y a de vrais Fideles, comme il y a des hypocrites ; ce qui suffit pour faire la visibilité de la vraie Eglise. J'écoute cecy avec joye : assèûrement nous avancerons. M. Claude nous donne déjà pour constant qu'il y aura toujours un corps visible, dont on pourra dire, Là sont les vrais Fideles.

Je continuë à lire sa Réponse, & je trouve qu'il me reprend d'imputer aux Prétendus Réformez, qu'ils ne croient pas que le corps où Dieu a mis, selon Saint

Paul, les uns Apostres, les autres Docteurs, les autres Pasteurs, & le reste, soit l'Eglise de JESUS-CHRIST. Que je suis aise d'estre repris, pourveu que nous avancions! Tant y a qu'il est constant que le Corps de JESUS-CHRIST, qui est l'Eglise, sera toujours composé de Pasteurs, de Docteurs, de Prédicateurs, & aussi de peuple: il est donc par consequent toujours tres-visible, & la fuite des Pasteurs aussi-bien que celle du peuple y doit estre manifeste.

M. Claude confirme icy son discours par un passage de M. Mestrefat, qui déci-

de qu'il ne faut pas chercher l'Eglise de Dieu hors de l'estat visible du ministere & de la parole. Tant mieux, & je suis ravi que M. Claude trouve dans son Eglise beaucoup de sectateurs de cette doctrine.

J'avois eû peur que les V. sup. p. 17. Ministres ne voulussent pas trouver l'Eglise visible dans ce passage de Saint Paul aux Ephesiens, où l'Eglise nous Ephes. V. 26. est proposée *sans ride & sans tache*; & je m'estois mis en peine de prouver que cette Eglise marquée par Saint Paul *estoit visible*, puis qu'elle estoit *lavée par le Baptisme & par la parole*. M. Claude entre d'abord dans mon sentiment. Il dit que dans ce

398 *Réflexions sur un écrit*
passage il faut entendre à la
verité *l'Eglise qui est déjà au*
Ciel, mais aussi l'Eglise visible
qui est sur la terre, comme ne
faisant ensemble qu'un mes-
me corps , & il cite encore
icy M. Mestrefat. Je reçois
cette doctrine; & si quel-
qu'un de nos Réformez,
fusse M. Claude luy-mesme,
m'objecte jamais qu'il ne
faut pas tant appuyer sur la
visibilité de l'Eglise , puis
qu'il y a du moins une par-
tie de cette Eglise qui est
invisible, c'est à dire celle
qui est dans le Ciel , je ré-
pondray que cela ne doit
point nous embarrasser , puis
qu'enfin par cette doctrine
de M. Mestrefat & de M.

Claude , estant en communion avec la partie visible de l'Eglise , je suis assuré d'y estre aussi avec la partie invisible qui est déjà dans le Ciel avec JESUS-CHRIST ; de - sorte qu'il est bien certain que tout se réduit enfin à la visibilité.

M. Claude passe de-là aux objections qu'on peut faire, & il décide d'abord *que la visibilité de l'Eglise est une visibilité de ministere.* Il faudra donc à la fin, que comme il reconnoist dans l'Eglise une perpetuelle visibilité, il en vienne à nous montrer une succession dans le ministere, & en un mot une suite de legitimes Pasteurs.

Il s'objecte que le ministère est commun aux bons & aux méchans, d'où il semble qu'on pourroit conclure contre sa doctrine que les bons & les méchans composent l'Eglise. Et il répond, que si dans l'usage le ministère est commun aux bons & aux méchans, ce n'est que par accident, & par la fraude de l'ennemi; que de droit il n'appartient qu'aux vrais Fideles, & que la surnaturelle destination n'est que pour eux. Tout cela est clair, excepté ce mot, le ministère n'appartient de droit qu'aux vrais Fideles. Car comme on pourroit entendre par là qu'il n'y a que les vrais Fideles qui soient Pas-

teurs legitimes, on tomberoit dans l'inconvient d'avoir à examiner chacun en particulier si les Pasteurs en effet sont de vrais Fideles, & de croire qu'ils cessent d'estre Pasteurs, quand ils cessent d'estre gens de bien, fust-ce sans scandale: pernicieuse doctrine de Wiclef qui mettroit toute l'Eglise en confusion! En éloignant ce mauvais sens qui ne peut pas estre de l'esprit de M. Claude, je luy avouë tout ce qu'il avance; car sans doute il n'est pas du premier dessein de J E S U S - C H R I S T qu'il y ait des Ministres trompeurs: cela n'arrive que par la malice.

402 *Réflexions sur un écrit*
de l'ennemi. La destination
du ministère est pour les
vrais Fideles ; J E S U S -
C H R I S T ne l'a pas établi
pour appeller dans l'Eglise
des trompeurs & des hypo-
crites ; qui en doute ? Mais
néanmoins ces trompeurs &
ces hypocrites peuvent estre
assez de l'Eglise pour y estre
Pasteurs legitimes : & les
vrais Fideles ayant à vivre
jusques à la fin des siècles
sous l'autorité de ce mi-
nistere meslé, il faudra donc,
sans examiner si les Minis-
tres sont bons ou mauvais,
nous en montrer une suite
toujours manifeste, sous la-
quelle se soit conservé le
Peuple de Dieu.

Plus je continuë ma lecture, plus je trouve cette verité évidemment déclarée. Car entrant dans la quatrième question, je remarque bien que M. Claude y prétend montrer que les passages où JESUS-CHRIST promet à l'Eglise de la conserver toujous sur la terre, regardent uniquement la société des vrais Fideles: mais il ne laisse pas d'avouër toujous également que cette Eglise ne cesse jamais d'estre visible, & que JESUS-CHRIST l'a ainsi promis.

J'ay prétendu démontrer l'Eglise visible dans ces paroles, *Tu es Pierre, & sur*

V. sup. p. 17.
& seq. 32. &
seq.
Matt. XVI.
18.

404 *Réflexions sur un écrit*

cette pierre j'établiray mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.

On a pû voir les raisons dont je me suis servi pour le prouver. M. Claude reçoit cette doctrine avec ses preuves, & il avouë que *l'Eglise dont il est parlé dans ce passage est en effet une Eglise confessante, une Eglise qui publie la Foy, une Eglise à qui JESUS-CHRIST a donné un ministere extérieur, une Eglise qui use du ministere des clefs, & qui lie & délie, une Eglise par conséquent qui a un extérieur & une visibilité.* C'est une telle Eglise, que JESUS-CHRIST a promis en cét endroit de conser-

ver toujours sur la terre ;
M. Claude ne peut pas souffrir qu'on luy dise *qu'elle cesse d'estre*, & ainsi elle est toujours avec tout ce ministre, qui luy est essentiel : ce qui fait que M. Claude conclut avec moy, *que le ministere Ecclesiastique durera sans discontinuër jusqu'à la résurrection générale* ; & qu'il avouë sans peine que cette promesse de JESUS-CHRIST, *Je seray toujours avec vous*, regarde la perpetuité du ministere Ecclesiastique. JESUS-CHRIST promet, dit-il, *d'estre avec l'Eglise, de baptiser avec elle, & D'ENSEIGNER AVEC ELLE SANS INTERRUPTION JUSQU'À LA FIN*

V. sup. p. 36.
37. & seq. 40.
& seq.

Matt. XXVIII
19. 20.

D U M O N D E. Il y aura donc toujours des Docteurs avec lesquels J E S U S-CHRIST enseignera, & la vraie prédication ne cessera jamais dans son Eglise.

Mais ce ministère durera-t-il toujours si pur que personne n'y soit admis que des gens de bien? Nous avons veû que M. Claude ne le prétend pas. En effet il n'y a point de promesse de cette perpétuelle pureté : la promesse est que quelles que soient les mœurs de ces Ministres, J E S U S-CHRIST agira toujours, baptisera toujours, ENSEIGNERA TOUJOURS avec eux; & l'effet de ce

ministere, quoy-que meslé,
sera tel, que sous son auto-
rité l'Eglise sera toujours vi-
sible, non pas à la verité, dit
M. Claude, d'une veüe dis-
tincte, qui aille jusqu'à dire a-
vec certitude, Tels & tels per-
sonnellement sont vrais Fideles;
mais d'une veüe indistincte,
qui est pourtant CERTAINE,
& qui va jusqu'à dire, Les vrais
Fideles de JESUS-CHRIST
sont là, sçavoir DANS CETTE
PROFESSION EXTE-
RIERE.

N'appellons pas si l'on
veut du nom d'Eglise toute
cette profession exterieure: ab-
tenons-nous de ce nom, puis
que M. Claude y répugne;
& comme de vrais Chref-

408 *Réflexions sur un écrit*
tiens raisonnables & paci-
fiques, tafchons de conve-
nir de la chose. *Cette profes-*
sion extérieure qu'on peut tou-
jours désigner, & pour ainsi
dire montrer au doigt, est
meulée de bons & de mau-
vais ; le ministere qui la gou-
verne est meulé aussi. M. Clau-
de convient de tout cela ; on
peut dire néanmoins, Sous
ce ministere & *dans cette pro-*
fession extérieure sont les vrais
Fideles : c'est ce que nous
venons d'entendre de la
bouche du mesme Ministre.
Si donc, selon sa doctrine,
la société des vrais Fideles
subsiste toujours, & tou-
jours demeure visible sur la
terre ; si on la peut toujours
montrer

montrer dans une profession extérieure, & que ce soit là seulement qu'elle soit visible, comme M. Claude le dit : il s'en suit non-seulement que les vrais Fideles seront toujours sur la terre, mais que cette profession mêlée de bons & de mauvais, où on trouve ces vrais Fideles, où on les montre, où on les désigne, sera toujours aussi ; c'est de quoy nous convenons avec M. Claude. Mais comme tous ces passages sont dispersez deçà & delà dans sa Réponse, en voicy un où il a pris soin de tout ramasser.

C'est après sa quatrième question, & dans sa septième-

410 *Réflexions sur un écrit*
me consequence, que ce Mi-
nistre taschant d'expliquer
l'Article xxxi. de la Confes-
sion de Foy, où il est dit que
de nos jours, & avant la Ré-
formation, *l'estat de l'Eglise*
estoit interrompu; il distingue
l'estat de l'Eglise *interrompu*
pour un temps d'avec l'E-
glise qui jamais n'est in-
terrompuë selon ses princi-
pes, & il définit ainsi l'Egli-
se. *L'Eglise*, dit-il, *c'est les*
vrais Fideles qui font profession
de la verité Chrestienne, de la
pieté, & d'une veritable Sain-
teté sous un ministere qui luy
fournit les alimens necessaires
pour la vie spirituelle, sans luy
en soustraire aucun. Nous dé-
couvrirons en son lieu le se-

cret de ces alimens spirituels. En attendant convenons avec M. Claude, que l'Eglise subsiste toujours, & subsiste toujours visible, puis que par sa définition elle n'est autre chose *que les vrais Fideles qui FONT PROFES- SION DE LA VERITE' C H R E S T I E N N E sous le ministere Ecclesiastique.* Voilà un fondement inébranlable. Voyons ce que nous pourrons bastir dessus : mais avant que de bastir, nous allons voir tomber les objections.

M. Claude m'objecte premierement qu'en vain je veux établir ma société composée de bons & de mau-

*Douzième
Réflexion.
Deux principales
objections de M.
Claude résolu-*

luës par sa
doctrine.

Rép. man.
3. 9.

412 *Réflexions sur un écrit*
vais, & son éternelle durée,
sur ces promesses inviola-
bles de JESUS-CHRIST,
Tu es Pierre; & Je suis tou-
jours avec vous. Ce n'est
point, dit-il, *des méchans qu'il*
peut estre dit, que l'Enfer ne
prévandra point contre eux; ce
n'est point avec des méchans
& des hypocrites que JESUS-
CHRIST a promis d'estre
toûjours; & ces promesses
ne regardent que les vrais
Fideles. Ajouſtons, ſelon les
principes de M. Claude,
que ſi ces promeſſes ne re-
gardent que les vrais Fi-
deles, elles les regardent
du moins dans ce miniſtere
& dans cette profeſſion ex-
terieure: l'objection en meſ-

me temps sera résoluë. Car enfin si les vrais Fideles doivent toujourns estre démontrez & toujourns estre visibles, selon M. Claude, dans cette profession extérieure où les bons sont mezlez avec les méchans; il s'enfuit que ce composé, de quelque nom qu'on l'appelle, paroistra toujourns sur la terre. Or nul ne peut s'asséurer qu'une société subsiste toujourns, & toujourns dans un estat visible, si Dieu ne l'a promis. Ses promesses regardent donc mesme ce mélange; & non-seulement les vrais Fideles, mais avec eux toute la société où ils doivent, selon

414 *Réflexions sur un écrit*
ses decrets, toujours paroif-
tre. Par confequent il nous
faut entendre ces promef-
fes de JESUS-CHRIST
autrement que M. Claude
ne l'enseigne. Les promef-
fes de JESUS-CHRIST ne
regardent pas les méchans
tout feuls, ni pour l'amour
d'eux; s'il ne difoit que cela,
il auroit raifon; mais ces pro-
messes que JESUS-CHRIST
fait à ses Fideles enfer-
ment aussi les méchans qui
font mezlez avec eux. Quand
Dieu promettoit par ses
Prophetes à l'ancien peu-
ple de luy donner des mois-
sons abondantes, avec le
grain il promettoit aussi
la paille; & conferver la

moisson, c'est conserver la paille avec le grain. Ainsi promettre l'Eglise & son éternelle durée, c'est promettre avec les Eleûs, les méchans, au milieu desquels Dieu les enferme. Les méchans même dans l'Eglise sont pour les Justes, comme la paille dans la moisson est pour le grain; & comme Dieu ne promet la paille ni seule, ni pour elle-même, il ne promet les méchans ni seuls, ni pour eux-mêmes. Mais néanmoins tout ce composé subsistera en vertu de la promesse divine jusqu'à la dernière separation, où les méchans, comme la paille, seront jettez dans ce

416 *Réflexions sur un écrit*
feu qui ne s'éteindra jamais.
JESUS-CHRIST fera toujours en attendant avec tout le composé, y conservant dans tout le dehors la saine doctrine qu'il sçait porter au dedans jusques dans le cœur de ceux qui vivent; de mesme que la nourriture présentée à tout nostre corps par la mesme voye, ne vivifie que les membres qui sont disposez à la recevoir.

Une seconde objection de M. Claude va tomber par le mesme principe.

Rép. man.
1. q.

Il m'objecte qu'en définissant l'Eglise Catholique dont il est parlé dans le Symbole, je ne parle que de l'Eglise qui est actuelle-

ment sur la terre, au lieu d'y
comprendre tous les Eleüs
qui ont esté, qui sont, &
qui seront, & enfin avec les
saints Anges toute la Jeru-
salem celeste. Je luy ay déjà
répondu, que je n'ay voulu
ni deü définir l'Eglise que
par rapport à nostre sujet,
& à sa visibilité. Mais j'a-
jousté qu'en disant cela, se-
lon les propres principes de
M. Claude, j'ay tout dit :
car, selon luy, *dans la profes-
sion exterieure*, c'est à dire,
dans ce qui rend l'Eglise
visible, on peut désigner les
vrais Fideles, avec lesquels
tous les Saints, en quelque
temps & en quelque lieu
qu'ils puissent estre, sans en

Rép. man.
4. q.

418 *Réflexions sur un écrit*
excepter les saints Anges,
font unis. *L'Eglise qui est sur*
la terre, dit M. Claude, est
une avec celle qui est déjà re-
cueillie au Ciel, & avec celle
que Dieu fera naistre jusqu'à la
fin des générations, qui toutes
trois ensemble n'en font qu'une,
qu'on appelle l'Eglise Univer-
selle. Dieu soit loué: quand
j'auray trouvé la profession
exterieure qui rend l'Egli-
se visible, M. Claude nous
a déjà dit que j'auray trou-
vé les vrais Fideles, c'est à
dire, selon luy, la vraye E-
glise actuellement presente
sur la terre; & il nous dit
maintenant qu'avec cette
Eglise j'auray trouvé par
mesme moyen & celle qui

est déjà dans le Ciel & celle que Dieu fera naître dans tous les siècles suivans. Nous n'avons donc qu'à nous enquerir de l'Eglise qui est sur la terre & de la profession extérieure qui nous la démontre, assurez d'y avoir trouvé, sans nous enquerir davantage, la parfaite Communion des Saints & la Société de tous les Eleûs.

Au reste, quand j'ay entendu sous le nom d'*Eglise Catholique* l'Eglise qui est sur la terre, j'ay parlé avec tous les Peres. Ils joignent ordinairement au titre d'*Eglise Catholique* celui de *répandue par toute la terre, toto orbe diffusa*. A ce titre de

420 *Réflexions sur un écrit*
Catholique ils joignent aussi
le titre d'*Apostolique*; & c'est
ainsi qu'il est mis dans le
Symbole de Nicée, où se
voit la plus authentique aus-
si-bien que la plus parfaite
interprétation du Symbo-
le des Apostres. Ce titre
d'*Apostolique* fait partie de
la Catholicité de l'Eglise, &
nous montre entre autres
choses qu'elle est descen-
duë des Apostres par la per-
petuelle succession de ses
Pasteurs, & par les chaires
Episcopales établies par tou-
te la terre. Tous les Saints
dont les ames bienheureuses
sont avec Dieu ont esté con-
ceûs dans cette Eglise; tous
ceux qui viendront, y seront

pareillement régénerez: de-
forte qu'il n'y en aura ja-
mais aucun qui n'ait fait
une partie essentielle de ce
corps dont JESUS-CHRIST
est le chef. Pour les Anges,
à ne regarder que la directe
signification des mots, ils
n'ont jamais fait partie de
cette Eglise fondée par les
Apostres, & répandue par
toute la terre où elle doit
faire son pelerinage; & en-
core que JESUS-CHRIST soit
leur chef, il l'est d'une façon
plus particuliere des Fideles
lavez dans son Sang, & re-
nouvellez par sa parole. Mais
les Anges, quoy-qu'unis à
JESUS-CHRIST d'une autre
forte, sont nos freres, & ne

422 *Réflexions sur un écrit*
font pas étrangers à l'Eglise
Catholique, dont au contrai-
re ils font établis à leur ma-
niere cooperateurs & minis-
tres. C'est une verité constan-
te, mais dont je n'avois que
faire en ce lieu : il suffisoit
de marquer dans le Sym-
bole ce que nos Peres y ont
trouvé expressément & im-
mediatement désigné par le
mot d'*Eglise Catholique*, en y
ajoustant le titre d'*Apostoli-
que* si naturel à la Catho-
licité, & l'éloge d'estre ré-
panduë par toute la terre.
Connoistre la doctrine de
cette Eglise, c'est connois-
tre la doctrine de tous les
Eleûs. On ne voit dans le
Ciel & dans les splendeurs

des Saints, que ce qu'on croit dans cette Eglise; & les saints Anges, qui, comme dit l'Apôtre Saint Paul, Eph. III. 10. ont appris par l'Eglise de si hauts secrets de la Sagesse divine, en respectent la croyance. Ainsi tout se réduisant, comme je l'ay déjà dit, à la visibilité, M. Claude ne veut que me faire perdre le temps & me jeter à l'écart, quand il veut que je traite icy autre chose, pour faire connoître cette Eglise Catholique qui est confessée dans le Symbole.

Il ne me reste maintenant qu'à exhorter Messieurs de la Religion Prétendue Ré-

Treizième & dernière Réflexion: que la doctrine de M. Claude

montre à Mes-
sieurs de la
Religion Pré-
tendue Refor-
mée qu'il n'y
a de salut
pour eux que
dans l'Eglise
Romaine.

formée & M. Claude luy-
mesme, s'il me le permet, à
tirer les conséquences ma-
nifestes des principes qu'il
a posez: alors ils ne pour-
ront plus résister à la vérité,
& demeureront convaincus
qu'il n'y a de salut pour eux
qu'en retournant au sein de
l'Eglise Romaine.

V. sup. XI.
Réf. p. 391.
& seq.

Nous avons veû que pour
verifier les promesses de l'E-
vangile, M. Claude s'est o-
bligé à reconnoistre une E-
glise toujours visible, puis
que l'Eglise qui n'est pas
visible n'est pas Eglise, &
que selon la définition qu'il
nous a donnée, *l'Eglise, c'est
les vrais Fideles qui font pro-
fession de la vérité Chrestienne*

Sup. p. 410.

sous un ministere qui luy fournit les alimens necessaires pour la vie spirituelle. Ces Fideles ne sont donc pas un corps en l'air, puis qu'ils font PROFES-
SION DE LA VERITE' *sous un ministere Ecclesiastique* toujours subsistant; & que comme nous l'avons veû, il doit y avoir, sans aucune interruption, une profession exterieure dont on ait pû dire, *Là sont les vrais Fideles.*

Ainsi il ne suffit pas de nous alleguer vaguement des Fideles cachez: on s'oblige à nous montrer sans interruption, premierement une societé visible dont on ait pû dire, *Ils sont là;* c'est là qu'ils servent Dieu en ef-

426 *Réflexions sur un écrit*
prit & en vérité ; c'est-là
qu'ils confessent l'Evan-
gile.

Et ce ne sera pas assez
qu'on nous montre ces Fi-
deles dispersez : il faut se-
condement qu'on nous les
montre recueillis sous l'au-
torité du ministère Eccle-
siastique, avec la prédication
de la Parole , avec l'admi-
nistration des Sacremens,
avec l'usage des Clefs &
tout le gouvernement Ec-
clesiastique.

Par consequent ce qu'on
nous doit montrer est une
société de Pasteurs & de
Peuples : d'où il s'ensuit en
troisième lieu qu'on doit
pouvoir nous nommer ces

Pasteurs, puis que la suite en est manifeste.

De chercher tout cela dans l'Eglise Prétendue Réformée telle qu'elle est maintenant séparée de l'Eglise Romaine, c'est à dire de ce Corps d'Eglise qui reconnoist l'Eglise Romaine & le Pape pour son Chef; c'est à quoy M. Claude ne songe seulement pas: il luy suffit que jusqu'au temps de la séparation des Prétendus Réformez, il trouve tout cela dans l'Eglise Romaine mesme. Les vrais Fideles y estoient tant que ceux qui ont composé la Réformation prétendue y estoient: quand ils en sont sortis,

428 *Réflexions sur un écrit*
ou qu'ils en ont esté chaf-
fez, ils ont emporté l'Egli-
se avec eux, comme M.
Claude l'a dit dans la Con-
ference.

▼. sup. 192.

Ce discours plus sembla-
ble à une raillerie qu'à un
discours serieux, est nean-
moins celuy qu'on tient se-
rieusement dans la nouvel-
le Réforme. Jusqu'à la sépa-
ration de ces nouveaux Ré-
formez, la fuite des vrais
Fideles, c'est à dire, selon
M. Claude, de la vraye E-
glise visible, se perpetuoit
dans l'Eglise Romaine, & ce
n'est que depuis leur sépara-
tion qu'elle a cessé de les
contenir. Telle est la fuite de
l'Eglise visible que M. Clau-

Rép. man. q.
4. & seq.

de établit dans sa Réponse manuscrite : jusqu'à la séparation, les vrais Fideles que contenoit l'Eglise Romaine ; depuis la séparation, les Prétendus Réformez qui sont sortis de son sein.

Mais leurs Pasteurs d'où sont-ils venus ? Se sont-ils aussi détachés avec ces prétendus Fideles du Corps de l'Eglise Romaine pour perpetuer dans l'Eglise ainsi Réformée le ministère Ecclesiastique ? Nullement : ce n'est pas ainsi que M. Claude l'entend. ibid.
Les Fideles détachés de l'Eglise Romaine ont tout d'un coup déposé tous les Pasteurs qui estoient aupara-

430 *Réflexions sur un écrit*
vant; c'est à dire, qu'aupa-
ravant les Evêques & les
Prestres Catholiques avec
le Pape à leur teste, estoient
les Pasteurs établis par JESUS-
CHRIST; car il en falloit
de tels *aux vrais Fideles*
qu'ils contenoient dans leur
unité : au moment que la
Réforme a paru, les voilà
tout d'un coup déposcz, &
le ministere se retire de leurs
mains.

Mais quel droit ont eû des
particuliers de déposséder
ainsi tout d'un coup & en
un moment tous leurs Pas-
teurs? C'est que ce sont *les*
vrais Fideles à qui *le ministe-*
re appartient de droit, qui ont
pû par consequent en dis-

Rép. man.
4. q. & seq.

poser, l'oster aux uns & le donner aux autres. Il ne faut point, dit M. Claude, s'imaginer la succession des Pasteurs dans cette ordinaire transmission que les Ministres en font de l'un à l'autre, & qu'on appelle la succession extérieure & personnelle: il s'agit de sçavoir s'il ne peut pas arriver quelquefois que l'Eglise, c'est à dire les vrais Fideles, osterà son ministere de la main de ceux qui en ont trop visiblement abusé, & qu'elle le donnera à d'autres.

Rép. man 4.
q. sur la 110.

Voilà la question en général, comme la propose M. Claude; & l'application qu'il en fait en particulier, c'est que les Prélats Latins qui oc-

Conf. 8. 5. 17.

432 *Réflexions sur un écrit*
cupoient le miniftre Ecclefia-
tique du temps de nos Peres &
qui fe font assemblez au Con-
cile de Trente, ayant fait des
décifions de Foy incompatibles
avec le falut, & ayant pronon-
cé des anathèmes contre ceux
qui ne s'y foumettroient pas, les
Prétendus Réformez ont eû
raifon de regarder ces Prélats
comme des Miniftres qui s'es-
toient eux-mefmes dépouillez
du miniftre, & de le donner
à d'autres perfonnes.

Il falloit donc du moins,
felon ces principes, atten-
dre les décisions de Tren-
te ; & puis qu'avant ces
décifions tant d'Eglifes fe-
parées de Rome s'estoient
déjà données des Pafteurs,
la

la Réformation aura commencé par un attentat manifeste. Mais ne pressons pas tant M. Claude, & sans insister rigoureusement sur le Concile de Trente, prions-le seulement de nous marquer quelque jour à peu près le temps où il permettra aux vrais Fideles d'estre demeurez sous le ministere de l'Eglise Romaine. En attendant, contentons-nous d'observer cette nouvelle doctrine: qu'il peut arriver que tous les Pasteurs de l'Eglise dépossédez tout d'un coup deviennent en un moment des particuliers, & que sans qu'ils établissent d'autres Pasteurs pour leur

434 *Réflexions sur un écrit*
succéder ; *les vrais Fideles* ,
nullement Pasteurs , mais
des particuliers separez de
toute Eglise actuellement
existente ; de leur seule au-
torité conferent le ministere
à d'autres , les éta-
blissent , les ordonnent ,
les installent. C'est ce que
M. Claude explique encore
dans la suite par ces mots ;
que ces Pasteurs, auparavant
seuls en fonction, *sont pri-
vez de droit, & le ministere
revenu de droit à cette partie
de la société dans laquelle se
sont trouvez les vrais Fideles*,
c'est à dire les Prétendus
Réformez separez de l'E-
glise Romaine & de tou-
te l'Eglise subsistente alors

Cens. 10.

dans le monde . Que la separation donne d'autorité & de privilege !

Telle est la doctrine de M. Claude : si j'altere , si j'exagere, si je diminue, qu'il public sans differer son écrit pour me confondre. Mais si c'est là sa doctrine, je conjure nos Réformez de considerer quels prodiges de doctrine il faut enseigner pour défendre leur Réforme.

Car premierement , où me lira-t-on , dans quel Evangile, dans quelle Epistre, dans quelle Ecriture de l'ancien ou du nouveau Testament, que tous les Pasteurs de l'Eglise deussent en

436 *Réflexions sur un écrit*
un moment tomber de leur
chaire, & devenir des par-
ticuliers auxquels on peût
& on deût défobéir impu-
nément ?

JESUS-CHRIST nous
a-t-il caché ce grand Myf-
tere? & ne nous aura-t-il
pas précautionné contre cet-
te horrible tentation de son
Eglise? Mais ce n'est pas
tout: après nous avoir mon-
tré dans l'Ecriture cette
chute univerfelle de tous
les Pasteurs, il y faut trou-
ver encore *ce miniftère reve-
nu de droit* aux particuliers
qui jamais n'en ont esté re-
vestus. Et comment l'en-
tend M. Claude? Est-ce que
ces particuliers, *de droit de-*

viennent Ministres, sans que personne les ait ordonnez ; ou que sans estre Ministres, ils ayent le droit d'établir de leur seule autorité des Ministres dans l'Eglise? Qu'on le montre dans l'Ecriture, ou qu'on renonce pour jamais à la prétention de n'avoir que l'Ecriture pour guide.

Je trouve dans l'Ecriture que JESUS-CHRIST dit Joan. X. 21. à ses Apostres : *Comme mon Pere m'a envoyé, ainsi je vous envoie.* Je trouve dans l'Ecriture Tit. I. 5. &c. que les Apostres ainsi envoyez en envoient d'autres, & se consacrent des successeurs. Mais que tous leurs successeurs estant tout d'un coup déchus &

438 *Réflexions sur un écrit*
privez de droit de leur ministère, ce ministère *revient de droit* aux Fideles, à qui personne ne l'avoit jamais donné, pour en disposer à leur gré : ni l'Écriture ne l'a dit, ni les siècles suivans ne l'ont imaginé ; c'est un monstre dont la naissance estoit réservée au temps de la nouvelle Réforme.

Le ministère, dit-on, appartient de droit à l'Église. Sans doute, il appartient à l'Église, comme les yeux appartiennent au corps. Le ministère n'est pas à luy-mesme, non plus que les yeux. Le ministère est établi pour estre la lumière de

l'Eglise, comme les yeux font la lumiere, ou comme les appelle JESUS-CHRIST, le flambeau du corps. S'enfuit-il que lors que le corps a perdu ses yeux, il puisse les refaire de luy-mesme? Non sans doute; il aura besoin de la main qui les a faits la premiere fois, & il n'y aura jamais qu'une nouvelle creation qui puisse réparer l'ouvrage que la premiere creation avoit formé. De cette sorte, si l'Eglise Catholique pouvoit, comme on a voulu se l'imaginer dans la nouvelle Réforme, perdre tout d'un coup tous ses Ministres, sans qu'ils se fussent donnez selon l'ordre de

JESUS-CHRIST des successeurs ; il faudroit que JESUS-CHRIST revinst sur la terre pour rétablir cét ordre sacré par une création nouvelle.

On veut bien trouver dans le sein de l'Eglise Romaine ces vrais Fideles dont on compose d'abord l'Eglise Réformée : pourquoy ne voudra-t-on pas détacher de mesme les Pasteurs de cette Eglise Réformée , des Pasteurs qui estoient en charge dans l'Eglise Romaine ? Le ministere doit estre meslé comme le peuple , & il doit y avoir toujourns de bons Pasteurs parmi les mauvais , comme il y a toujourns de *vrais Fideles* parmi les

faux Chrestiens. Pourquoi donc a-t-il fallu dire dans la nouvelle Réforme & dans l'Article x x x i. de sa Confession de Foy, que *l'estat de l'Eglise estoit interrompu*? Pourquoi a-t-il fallu avoir recours à ces gens extraordinairement suscitez pour dresser de nouveau l'Eglise qui estoit en ruine & desolation? C'est qu'il a fallu parler non pas selon ce qui se devoit faire dans l'ordre établi par JESUS-CHRIST, mais selon ce qui s'est fait contre tout ordre. C'est que la nouvelle Réforme s'est fait des Pasteurs qui en effet ne tenoient rien des Pasteurs qui estoient en charge aupara-

442 *Réflexions sur un écrit*
vant; & c'est pourquoy il a
bien fallu, malgré qu'on en
eût, leur attribuer, quoy-
que sans preuve, une voca-
tion extraordinaire. Mais au
fond, la raison vouloit au-
tre chose: & pourquoy n'a-
t-on pas parlé suivant la rai-
son, si ce n'est encore une
fois, qu'il a fallu accommo-
der non pas ce qui se fai-
soit à la regle, mais la re-
gle à ce qui s'est fait?

Mais, dira-t-on, si quel-
que Eglise, par exemple l'E-
glise Greque, nous mon-
tre la succession de ses Pas-
teurs, la tiendrez-vous
vraye Eglise? Nullement, si
j'y puis montrer d'autres
marques d'innovation qu'el-

le ne puisse nier; comme je ferois sans beaucoup de peine, s'il en estoit question. Mais avec nos Réformez, la preuve est faite, puis qu'ils confessent eux-mêmes l'interruption dont il s'agit.

M. Claude pallie comme il peut *cét estat interrompu de l'Eglise*, reconnu si précisément dans sa Confession de Foy. *Nous distinguons*, dit-il, *l'Eglise d'avec son estat. L'Eglise, ce sont les vrais Fideles qui font profession de la verité Chrestienne, de la pieté, & d'une veritable sainteté sous un ministre qui luy fournit les alimens necessaires pour la vie spirituelle sans luy en soustrai-*

Après la 4.
q. 7. Confesq.

444 *Réflexions sur un écrit*
re aucun. Son état naturel &
legitime, est d'estre déchargée
autant que la condition de mi-
litante le peut permettre, du
mélange impur des profanes
& des mondains, de n'estre
point couverte & comme en-
sevelie par cette paille & cet-
te Zizanie d'où luy viennent
mille maux, d'avoir un minis-
tere dégagé d'erreurs, de faux
cultes, d'usages superstitieux,
un ministère possédé par des
gens de bien, qui le tiennent
par de bonnes voyes, & qui
servent eux-mesmes de bon
exemple. C'est cét estat que nous
croyons avoir esté interrompu.
Pourquoy se charger de
tant de paroles, & à cause
qu'elles sont pompeuses ne

prendre pas garde qu'elles
font vaines, pour ne pas di-
re trompeuses, & contrai-
res manifestement à l'Evan-
gile? Car peut-on plus clai-
rement abuser le monde,
que d'exagerer, comme on
fait icy, *ce ministere possidé
par des gens de bien, qui le
tiennent par de bonnes voyes,
& qui servent eux-mesmes de
bon exemple?* Est-ce que l'au-
torité du ministere Ecclesiast-
tique dépend de la discussion
de la vie & du bon exemple
de ceux qui en font revestus?
& que quand ils seroient
aussi scandaleux & aussi per-
vers que les Scribes & les
Pharisiens, il ne faudroit pas
dire encore, non pas avec

Matt. XXIII. *JESUS-CHRIST, Ils sont
 2. sur la chaire de Moïse, mais
 ce qui est bien plus auguste,
 ils sont sur la chaire de
 JESUS-CHRIST & des
 Apostres ? Laissons néan-
 moins ces choses, & ve-
 nons à cét estat interrompu
 de l'Art. xxxi. que M. Clau-
 de entreprend icy de nous
 expliquer. Cét estat inter-
 rompu est allegué pour fon-
 der la necessité d'une voca-
 tion extraordinaire dans les
 Prétendus Réformateurs :
 car écoutons comme parle
 cét Article. *Il a fallu quelque-
 fois, & notamment de nos jours,
 où l'estat de l'Eglise estoit in-
 interrompu, que Dieu suscitast
 gens d'une façon extraordinaire**

pour dresser de nouveau l'Eglise. Vous le voyez, Messieurs, cet estat interrompu de l'Eglise est allegué seulement pour fonder la vocation extraordinaire de vos premiers Réformateurs. Mais pour fonder la nécessité d'une vocation extraordinaire, il ne suffit pas que le ministère soit impur; il faut que le ministère ait cessé. Quand vous estes venus, Messieurs, ce ministère Ecclesiastique avoit-il cessé? Nullement, vous répondra M. Claude, car autrement l'Eglise auroit cessé; puis que l'Eglise, selon luy, comme vous venez de l'entendre, n'est autre chose que les vrais Fi-

448 *Réflexions sur un écrit*
deles qui font profession de la
verité SOUS UN MINIS-
TÈRE *qui luy fournit les ali-*
mens necessaires. Et il nous a
déjà dit souvent que l'Egli-
se n'est jamais sans le minist-
tere. C'est pourquoy dans
cét endroit, où il tafche à
rendre raison de *cét estat in-*
terrompu, après avoir expli-
qué par tant de beaux mots
l'impureté qu'il se represen-
te dans le ministere avant la
Réformation ; *L'Eglise*, a-
jousté-t-il, *n'a pas cessé*, elle
n'a point entierement perdu sa
visibilité ni son ministere, à
Dieu ne plaise. Voyez com-
me il se récrie contre cette
abomination, de dire que le
ministere puisse estre perdu

dans l'Eglise. Il n'y a donc jamais de necessité de vocation extraordinaire dans les Ministres, puis que pour transmettre le ministere à la façon ordinaire, il n'est pas requis que le ministere soit pur : il suffit qu'il soit. Et quand pour le transmettre on demanderoit, comme parle M. Claude, non-seulement des Ministres de bonne doctrine, mais *encore de bonne vie & de bon exemple*, il est aussi assuré qu'il y en aura toujours de tels dans la société du peuple de Dieu, qu'il est assuré qu'il y aura toujours de vrais Fideles, puis que tout, & le ministere autant que le peu-

450 *Réflexions sur un écrit*
ple, y doit estre meslé de
bien & de mal jusqu'à la
derniere séparation & au
dernier jugement. Ainsi la
vocation extraordinaite de
tous costez est excluë de l'E-
glise de JESUS-CHRIST, &
n'y peut estre qu'un foible
refuge d'une cause déplorée.

Et pour voir quel renver-
sement de l'ordre de JESUS-
CHRIST introduit icy M.
Claude, il n'y a qu'à confi-
derer les promesses de JESUS-
CHRIST, & voir où il luy
a plû d'établir principale-
ment la force de son Egli-
se. Elle est forte, elle est
invincible, *parce que JESUS-
CHRIST a dit que l'Enfer
ne prévandroit point contre*

elle : mais il n'a dit que l'Enfer ne prévaudroit point contre elle, qu'après avoir dit, Tu es Pierre, & sur cette pierre je bastiray mon Eglise ; & en ajoutant aussitost après, Je te donneray les clefs du Royaume des Cieux. C'est donc dans le ministere confessant & annonçant JESUS-CHRIST, & usant de l'autorité des clefs, que JESUS-CHRIST a établi principalement la force de son Eglise. Et à qui a-t-il dit, Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siecles, si ce n'est à ceux à qui il a dit, Enseignez & baptisez ? Toute l'Eglise est comprise dans cette promesse : qui ne le sçait pas ? Mais c'est

Mat. XXVIII.

452 *Réflexions sur un écrit*
que JESUS-CHRIST a voulu
montrer la vérité de cette
doctrine si bien expliquée
par Saint Cyprien : *L'Eglise*
ne quitte point JESUS-CHRIST,
& c'est là l'Eglise; le peuple uni
avec son Evêque, & le trou-
peau attaché à son Pasteur: où
il est clair qu'il faut enten-
dre, comme il dit ailleurs,
ce Pasteur uni à tous ses col-
legues, & à toute l'unité de
l'Épiscopat, si souvent éta-
blie dans ses écrits. C'est
donc avec raison que JESUS-
CHRIST a voulu marquer
la suite de son Eglise par
celle du ministère, & on
voit manifestement que c'est
à ceux qui enseignent qu'il
a voulu dire, *Je suis toujours*

Ep. 69. ad
Flor. Pap.

Ep. 54. ad
Corn. & Tr.
de unit. Ecc.
&c.

avec vous. Et ce qu'il y a icy de plus admirable, c'est que ces promesses sont si evidentes, que contre les préventions de sa Religion, M. Claude a esté force à les reconnoistre telles que je viens de les expliquer. Car nous l'avons entendu nous dire que c'est en effet d'une Eglise confessante, d'une Eglise qui publie la foy, d'une Eglise qui use du ministère, que JESUS-CHRIST a prononcé, que l'Enfer ne prevaudroit point contre elle. Et parce que JESUS-CHRIST, apres avoir dit, *Enseignez & baptisez*, ajoute, *Je suis avec vous*; M. Claude conclut comme nous

V. Sup. XI.
Ref. P. 1. 2.
C. 5.

1572.

454 *Réflexions sur un écrit*
que JESUS-CHRIST en
effet désigne *une Eglise* qu'il
assûre *d'estre avec elle, de ba-*
ptiser avec elle, & d'ensei-
gner avec elle sans interrup-
tion jusqu'à la fin du monde.
C'est donc la succession &
la perpétuité du ministère
qui est comprise principale-
ment dans cette promesse;
c'est là principalement que
JESUS-CHRIST établit la
force & l'éternelle durée de
son Eglise. Cependant con-
tre tout cet ordre, on nous
montre le ministère si foi-
ble & tellement délaissé de
JESUS-CHRIST, qu'il tom-
be tout entier en un mo-
ment; & au contraire, les
Fideles particuliers si forts,

qu'eux seuls rétablissent tout le ministère *extraordinairement suscité*, sans avoir égard à la succession ni à l'autorité de toute l'administration précédente. Qui ne voit donc qu'on renverse tout dans la nouvelle Réforme ? & que de dire avec elle, que Dieu a voulu conserver de vrais Fideles dans son Eglise, pour en déposer par leur moyen tous les Pasteurs, & ensuite en établir d'autres *extraordinairement* à leur place ; pendant qu'il n'a pas voulu conserver de bons Pasteurs pour transmettre le ministère par les voyes communes établies dans sa parole

456 *Réflexions sur un écrit*
& toujours observées dans
son Eglise: c'est dire qu'il
a voulu former une Eglise
d'une maniere contraire à
celle qu'il a révélée & qu'il
a toujours fait suivre à son
Eglise: Ou plutôt, c'est
dire qu'il a voulu que cette
Eglise formée d'une ma-
niere si nouvelle parmi les
Chrestiens, portast dans son
origine, sans le pouvoir effa-
cer jamais, le caractère ma-
nifeste de sa fausseté.

Mais venons à ces *vrais*
Fideles que M. Claude nous
vante. Je ne me conten-
te pas de leur contester le
pouvoir qu'il leur a don-
né de déposer tous leurs
Pasteurs & d'en faire d'au-
tres :

tres: je dis que ces vrais Fideles n'ont jamais esté. Il faut pourtant bien, selon ce Ministre, qu'ils ayent esté vrais Fideles, mesme dans le sein de l'Eglise Romaine: car puis que, selon sa doctrine, il faut reconnoistre, sans aucune interruption, un ministere Ecclesiastique, & une profession exterieure dont on ait pû dire, *Là sont les vrais Fideles*, ils estoient vrais Fideles sous ce ministere & dans cette profession d'où ils sont sortis. Je demande, communiquoient-ils au sacrifice où on prie les Saints, où on honore leurs Reliques & leurs Images, ou on nomme le Pape

458 *Réflexions sur un écrit*
comme le chef des Or-
thodoxes , où on adore
J E S U S - C H R I S T comme
present en corps & en ame ,
où on l'offre , où on reçoit
le Saint Sacrement sous une
espece ? Ne communiquer
pas à ce Sacrifice, & refuser
d'y recevoir l'Eucharistie,
c'estoit se separer manifestement,
& on suppose qu'ils
ne le faisoient pas encore :
mais s'ils y communiquoient
en demeurant *vrais Fideles*,
dans quelle erreur sont
maintenant tous nos Réfor-
mez, qui ne se croient *vrais*
Fideles que depuis qu'ils ont
cessé d'y communiquer ?

Ainsi ces vrais Fideles
sont des gens en l'air : ces

Sept mille tant vantez dans
la nouvelle Réforme & par
M. Claude, non seulement
ne paroissent pas, mais ne
font pas, puis que devant
la separation il n'y a per-
sonne qui ne communique
au Sacrifice & à l'Hostie
que nos Réformez regar-
dent comme le Baal devant
lequel il ne falloit point
courber le genouil.

3. Reg. XIX.

Rép. man.

2. part.

3. Reg. XIX.
18.

On dit que ces *vrais Fideles*, qui par leur actuelle separation ont composé la Réforme, estoient auparavant separez de cœur de l'idolatrie publique. Mais premierement cela ne suffit pas : secondement, cela n'est pas.

Cela ne suffit pas selon M.

Claude, puis qu'il veut une Eglise toujours visible; puis qu'il nous a tout à l'heure défini l'Eglise, *les vrais Fideles QUI FONT PROFESSION DE LA VERITE', de la pieté, de la sainteté véritable.* Donc où manque la profession, il n'y a ni *de vrais Fideles*, ni de vraie Eglise.

Mais de plus, visiblement cela n'est pas: autrement quand Luther parut, & que Zuingle innova, il faudroit que leurs disciples eussent fait cette déclaration: Voilà ce que nous avons toujours cru; nous avons toujours eû le cœur éloigné de la Foy Romaine, & du Pape, & des Evesques, & de

la presence réelle, & de la Messe, & de la Confession, & de la Communion sous une espee, & des Reliques, & des Images, & de la priere des Saints, & du merite des œuvres. Où sont ceux qui ont parlé de cette sorte? M. Claude en pourra-t-il nommer un seul? Au contraire, ne voit-on pas tous ces Réformez à toutes les pages de leurs livres parler comme retirez nouvellement des tenebres de la Papauté, & Luther se glorifier à leur teste d'avoir esté le premier à annoncer l'Evangile; tous ces Réformez luy applaudir à la réserve de Zuingle qui luy

462 *Réflexions sur un écrit*
disputoit cét honneur; luy
cependant reconnoistre qu'il
avoit esté le Moine de la
meilleure foy, le Prestre le
plus attaché à son sacrifice,
& en un mot, *le plus zélé*
de tous les Papeux? Les au-
tres ne tiennent-ils pas le
mesme langage? Où sont-
ils donc *ces vrais Fideles* de
M. Claude, qui non-seule-
ment n'osoient déclarer leur
Foy tant qu'ils estoient dans
le sein de l'Eglise Romaine,
mais qui après en estre sor-
tis n'ont osé dire qu'ils a-
voient toujourn tenu dans
leur cœur la mesme Foy?

Mais voicy la ruine entie-
re de la nouvelle Réforme.
Dans la définition que M.

Claude vient de nous donner de la vraye Eglise, C'est, dit-il, *les vrais Fideles qui font profession de la verité Chrestienne sous un ministere qui luy fournit les alimens necessaires sans luy en soustraire aucun.* Si avant la Réformation il n'y avoit point de telle Eglise, la vraye Eglise n'estoit plus contre la supposition de M. Claude; & s'il y avoit une telle Eglise où on fist PRO-FESSION DE LA VERITE, & qui donnast par son ministere aux enfans de Dieu les alimens necessaires SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN, à quoy estoit necessaire la separation des Prétendus Réformez?

464 *Réflexions sur un écrit*

Est-ce peut-estre qu'on s'est avisé tout d'un coup de dire la Messe, & d'enseigner toutes les doctrines que nos Réformez ont alléguées pour cause de leur rupture ? Le penser seulement, ce seroit l'absurdité des absurditez. Mais peut-estre qu'en enseignant toutes ces doctrines on n'avoit pas encore songé à excommunier ceux qui s'y oppoient. D'où viennent donc tant d'anathêmes contre Berenger, contre les Vaudois & les Albigeois, contre Jean Wiclef & Jean Hus, & tant d'autres que nos Réformez veulent compter parmi leurs ancestres ?

Quoy donc, ceux qui avant la Réformation prétendüé faisoient *profession de la verité Chrestienne*, c'est à dire, selon M. Claude, de la doctrine Réformée, n'avoient-ils pas encore trouvé l'invention de faire schisme, & tout le monde estoit-il d'accord de les souffrir? Mais quand tout cela seroit veritable, les affaires de la Réforme n'en iroient pas mieux : puis que toujours avant qu'elle fust, il faudroit reconnoistre un ministere, où sans enseigner ni que le pecheur fust justifié par la seule foy & la seule imputation de la justice de J E S U S - C H R I S T, n

466 *Réflexions sur un écrit*
que Dieu dans le nouveau
Testament eust horreur des
Sacrifices célébrez dans u-
ne matiere sensible, ni qu'il
voulust estre prié seul à
l'exclusion de cette priere
inferieure & subordonnée
qu'on adresse aux Saints,
ni enfin aucun des articles
qui distinguent nos Réfor-
mez d'avec nous, encore
qu'ils y mettent leur salut;
on ne laissast pas de *fournir*
aux enfans de Dieu tous les ali-
mens necessaires à la vie spiri-
tuelle, SANS LEUR EN
SOUSTRAIRE AUCUN.
Qu'a operé la Réforme, si
toutes ces choses ne sont
pas des alimens necessaires;
si mesme la Coupe sacrée,

& par conséquent la Cene, qui, selon les Prétendus Réformez, ne peut subsister fans la communication de cette coupe, n'est pas de ces alimens nécessaires à la foy du Chrestien? Qu'on s'est tourmenté en vain, mais qu'on a mal-à-propos causé tant de troubles, & répandu tant de sang, si ces choses ne sont pas nécessaires!

Peut-estre qu'il faut réduire ces alimens nécessaires au Symbole des Apôtres, ou en général à l'Ecriture. Mais l'Eglise Sociennienne retient ce Symbole & cette Ecriture; de sorte que le ministere d'une Egli-

468 *Réflexions sur un écrit*
se Socinienne eust fourni ,
selon cette regle, *aux enfans*
de Dieu tous les alimens ne-
cessaires sans leur en soustraire
aucun. Que fera-ce donc à
la fin que ces alimens ne-
cessaires? & si on les four-
nit sans en soustraire aucun,
seulement en proposant le
Symbole & l'écriture, quoy-
qu'on enseigne d'ailleurs ;
dans quelle hérésie ont-ils
manqué ?

Rép. man.
4. 9.

Plus M. Claude fait icy
d'efforts pour se dégager,
plus il s'embarrasse. Car a-
près avoir établi comme
une vérité fondamentale,
que *Dieu conserve toujours*
dans le ministere tout ce qui
est nécessaire pour y nourrir les

vrais Fideles, & les conduire au salut, il dit qu'il ne s'enfuit pas delà que le ministere soit exempt de toute erreur, mesme dans ses décisions. mais que soit qu'elles n'interessent pas sensiblement la conscience, ou mesme qu'elles interessent le salut, on use de la liberté de la conscience pour rejettter le mal, & pour conserver la pureté. Ainsi tout se réduiroit à la liberté de conscience; & quelque erreur qu'on enseigne dans le ministere, pourveu qu'on ne force pas à en suivre les décisions, & qu'on y souffre toutes les doctrines contraires bonnes ou mauvaises, c'en est assez pour

470 *Réflexions sur un écrit*
faire dire à M. Claude,
que le ministère fournit tous
les alimens nécessaires aux en-
fans de Dieu sans leur en souf-
traire aucun. Mais selon cet-
te prétention il n'y auroit
point de société dont le
ministère fournisse davanta-
ge tous les alimens neces-
saires qu'une société de So-
ciniens qui se glorifie de
ne vouloir damner person-
ne. Si on dit parmi nos Ré-
formez qu'une Eglise Soci-
nienne renverse le fonde-
ment en niant la divinité
de J E S U S - C H R I S T,
on y dit aussi qu'on ne le
renversoit pas moins avant
leur Réformation par les
idolatries, qui selon eux re-

gnoient par tout. Et si on veut enfin s'imaginer qu'il est plus dangereux de détruire le fondement par soustraction avec les Sociens qu'avec l'Eglise Romaine par ces additions prétendues qu'on traite d'idolatrie: outre toutes les soustractions que nous y venons de montrer selon les principes de nos Réformez & mesme avant leur Réformation; ce seroit une extravagance inouïe, de croire qu'il fust plus aisé à ces *vrais Fideles* qui devoient faire le discernement des doctrines sous un ministère plein d'erreurs, de retrancher ce qui excède que de suppléer à

472 *Réflexions sur un écrit*
ce qui manque ; ou qu'on
renverse plus certainement
le fondement de la Foy en
diminuant qu'en ajoutant,
l'Écriture ayant tant de fois
compris sous une commune
malediction tant ceux qui
diminuent que ceux qui a-
joutent.

Il vaudroit donc mieux
pour M. Claude laisser là
tout ce ministère & la per-
petuelle visibilité de l'Égli-
se, pour dire qu'il suffit
enfin, toute cette visibili-
té étant renversée, que
Dieu ait gardé l'Écriture
Sainte où les Fideles, soit
cachez, soit découverts,
soit dispersez, soit réunis,
soit toujours subsistens, soit

quelquefois tout-à-fait éteints, trouveront clairement, selon ses principes, sans aucun besoin du ministère, tous les alimens nécessaires. Car aussi à quoy leur est bon un ministère où l'erreur domine? & l'Écriture ne leur seroit-elle pas plus commode & plus instructive toute seule? Voilà ce que devroient dire les Protestans, pour éviter les inconveniens où nous les jettons. Mais M. Claude n'a osé le faire & ne l'osera jamais, parce qu'il y trouveroit des inconveniens encore plus insupportables & plus visibles. C'est en un mot qu'il a senti qu'à force de pousser

474 *Réflexions sur un écrit*
indépendamment de tout
ministere Ecclesiastique l'au-
torité & la suffisance, pour
ainsi parler, de l'Ecriture, à
la fin il faudroit détruire
l'Ecriture mesme.

En effet, il a trouvé dans
l'Ecriture, que l'Ecriture ne
devoit pas estre comme la
Philosophie de Platon, la
regle d'une République en
idée, mais d'un peuple tou-
jours subsistent que cette
Ecriture appelle Eglise. Il a
trouvé que ce peuple de-
voit estre toujours visible
sur la terre, puis qu'il de-
voit *non-seulement croire de*
cœur, mais encore confesser de
bouche, & pour user de ses
termes, faire profession de la

Rom. X. 10.
V. sup. 410.

verité Chrestienne. Il a trouvé que l'Ecriture avoit esté mise en dépost entre les mains d'un tel peuple pour en estre la regle immuable; qu'elle y auroit toujours des Interpretes établis de Dieu auteur de cette Ecriture, aussi bien que fondateur de ce peuple; & qu'ainsi le ministère destiné de Dieu à cette interpretation estoit éternel autant que l'Eglise mesme.

S'il écrit ces grandes paroles, *Dieu conserve toujours dans le ministère public tout ce qui est nécessaire pour conduire les vrais Fideles au salut*, il ne peut fonder cette assurance sur aucune industrie

Rép. man.
4. q.

476 *Réflexions sur un écrit*
humain. Que Dieu laisse
le ministère Ecclesiastique à
luy-mesme, il faut qu'il tom-
be. Si donc on est assuré
que Dieu y conservera tou-
jours tout ce qui est nécessaire
au salut, il faut que Dieu
mesme l'ait promis, & l'é-
ternité du ministère ne peut
estre fondée que sur cette
promesse. M. Claude la trou-
ve aussi dans ces paroles,
Matt. X VI. Tu es Pierre, & le reste. C'est
de là qu'il conclut avec nous,
que JESUS-CHRIST, en
parlant à une Eglise qui con-
fesse, & confesse sans diffi-
culté par ses principaux Mi-
nistres, puis que c'est par
Saint Pierre au nom des A-
postres; à une Eglise atta-

chée à un ministère extérieur, & usant de la puissance des clefs, luy a promis que l'Enfer ne prévaudroit point contre elle; contre elle, par conséquent soustenuë par ce ministère: & c'est pourquoy il ailleüre que Dieu conserve toujours dans le ministère public tout ce qui est necessaire au salut des enfans de Dieu.

Une autre promesse de JESUS-CHRIST adressée à ceux qui baptisent & à ceux qui enseignent, & concludë par ces puillantes paroles, Je seray toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles, fait dire à M. Claude aussi-bien qu'à nous, que JESUS-CHRIST promet à

Matt.
XXVIIJ.

ibid.

478 *Réflexions sur un écrit*
l'Eglise d'estre avec elle, de
baptiser avec elle, & D'EN-
SEIGNER AVEC ELLE,
SANS INTERRUPTION,
JUSQU' A LA FIN DU
MONDE. Ainsi, selon ce
Ministre, cette promesse re-
garde l'Eglise comme atta-
chée au ministère Ecclesiasti-
que, ce qui aussi luy fait con-
clure que JESUS-CHRIST
ne permet jamais que la cor-
ruption soit telle dans le mi-
nistere qu'il n'y ait encore suf-
fisamment dequoy entretenir LA
VRAYE FOY de ses E-
leûs JUSQU' A LA FIN DU
MONDE.

Enfin, un troisiéme passa-
ge, & c'est celuy de Saint
Paul aux Ephesiens, luy fait

conclure avec nous, que le Rép. man.
ibid. *ministere durera jusqu'à la fin*
DES SIECLES, ET DURERA
DANS UN DEGRE' & dans
un estat suffisant pour édifier le
Corps de Christ, & POUR A-
MENER TOUS LES ELEÛS A
LA PERFECTION dont par-
le Saint Paul. Il faudra donc
que Dieu s'en melle, & sans
son secours toujours present
on ne pourroit esperer une
telle stabilité ni une telle in-
tegrité dans le ministere.

Après avoir ainsi com-
mencé à croire, il falloit
achever l'ouvrage, & don-
ner gloire à Dieu jusques
au bout. M. Claude n'estoit
pas loin du Royaume de
Dieu quand il disoit, que

Dieu se rendroit assez supérieur à l'infirmité humaine, pour conserver toujours, malgré les efforts de l'Enfer, une Eglise qui confesferoit la vérité, & un ministère extérieur qui fourniroit aux vrais Fideles les alimens nécessaires au salut. Il devoit donc achever, & croire que la même main qui empêcheroit l'Enfer de prévaloir contre le ministère jusqu'à en oster ces alimens nécessaires, l'empêcheroit aussi de prévaloir jusqu'à y faire dominer aucune erreur; d'autant plus, que ce qu'il a cru enferme manifestement ce qui reste à croire. Car s'il a crû sur la
foy

foy de la promesse divine qu'il y auroit toujours une Eglise, avec laquelle JESUS-CHRIST ne cesseroit d'enseigner, c'est à dire sans difficulté, qu'il ne cesseroit d'enseigner avec les Docteurs de cette Eglise : il falloit croire par mesme moyen qu'il y enseigneroit toute verité, JESUS-CHRIST n'estant pas venu, & n'ayant pas envoyé son Saint Esprit à ses Apostres pour leur enseigner quelques veritez, mais pour leur enseigner *toute verité*, comme luy-mesme l'a

Joan. XVI.
13

déclaré dans son Evangile.
Et il ne seruiroit de rien de dire que M. Claude promet seulement dans le

482 *Réflexions sur un écrit*
ministere, des alimens suffi-
sans ; ce qui pourroit ne
comprendre que les fonde-
mens de la foy, à la manie-
re dont nos Réformez les
trouvent parmi les Luthe-
riens. Car la doctrine de
JESUS-CHRIST ne con-
tenant rien qui ne soit utile,
conformément à cette pa-
role, *Je suis le Seigneur qui*
t'enseigne des choses utiles ; si
on ne trouve dans le ministere
la doctrine de JESUS-
CHRIST toute entiere, on
n'y trouvera jamais *ce degré*
requis par M. Claude, ni *cet*
estat SUFFISANT pour amener
tous les Eleûs A LA PERFE-
CTION dont parle Saint Paul.
Ce seroit donc quelque

II. XLVIII.

87.

chose, de croire que par la promesse Dieu conserveroit sans interruption dans le ministere Ecclesiastique toutes les veritez essentielles : car ce seroit reconnoistre dans l'Eglise avec laquelle J E S U S - C H R I S T enseigne, un commencement d'autorité infaillible, en reconnoissant cette auctorité du moins à l'égard de ces premieres veritez du Christianisme. Mais pour achever l'ouvrage, & ne pas croire à demi, il faut croire encore que J E S U S - C H R I S T, en enseignant, enseigne tout, & confesser dans son Eglise une infaillibilité absoluë.

Ainsi il ne faut pas dire

484 *Réflexions sur un écrit*
avec les Ministres & leur
troupeau incredule : Ce mi-
nistere Ecclesiastique , c'est
des hommes sujets à faillir ;
on peut douter après eux :
car cela c'est succomber à la
tentation, & ne plus croire à
la promesse. Il faut dire, c'est
des hommes avec qui JESUS-
CHRIST promet d'estre, &
d'enseigner toujourns : alors,
malgré la foiblesse humai-
ne , & tous les efforts de
l'Enfer, on croit *contre l'es-*
perance en esperance , qu'on
trouvera éternellement dans
leur commune Prédication,
non pas quelques veritez, ou
seulement les veritez prin-
cipales, mais l'entiere pleni-
tude des veritez Chrestien-

ROM. IV. 18.

nes. Quoy qu'on dise, ce n'est pas croire à l'aveugle que de croire ainsi, ou c'est croire à l'aveugle, comme Abraham, sur la parole de Dieu mesme & sur la foy de ses promesses.

Combien donc est insupportable la doctrine de M. Claude, qui après avoir reconnu tant de magnifiques promesses de JESUS-CHRIST en faveur de ce ministère sacré : replongé tout d'un coup je ne sçay comment dans les tenebres de sa secte d'où il commençoit à sortir, nous montre le ministère si abandonné de JESUS-CHRIST, qu'il n'y a plus de remede à ses cr-

486 *Réflexions sur un écrit*
reurs, qu'en déposéant tout
d'un coup tous ceux qui sont
dans la chaire! Quel rap-
port de ces promesses si bien
reconnuës avec une corru-
ption si universelle?

M. Claude n'auroit donc
qu'à s'écouter un peu luy-
mesme pour venir à nous :
après avoir reconnu, en ver-
tu de la promesse divine, l'é-
ternité du ministère Eccle-
siastique dans C'EST ESTAT
SUFFISANT qu'il nous re-
presente; pour y trouver
toûjours *toute verité*, il n'au-
roit plus qu'à penser que
cette assistance imparfaite,
& pour ainsi dire, ce demi-
secours de JESUS-CHRIST
envers son Eglise, n'est di-

gne ni de sa sagesse, ni de sa puissance; estant asseuré d'ailleurs qu'il n'y a de vraye suffisance dans le ministère que par la pleine manifestation de la verité révélée de Dieu, conformément à cette parole de l'Apostre:

Nous nous faisons approuver devant Dieu à toute bonne conscience par la manifestation de la verité. D'où il conclut aussitost après, *que si nostre Evangile, c'est-à-dire tres-certainement nostre Prédication, est couverte encore, ce n'est que pour ceux qui périssent;* afin de nous faire entendre que la Prédication toujours claire & toujours sincere dans l'Eglise

488 *Réflexions sur un écrit*
Catholique, n'a d'obscurité
que dans les rebelles, dont
le Démon, *le Dieu de ce sie-*
cle, & l'esprit d'orgueil, a-
veugle les entendemens, com-
me poursuit le mesme A-
postre, *afin qu'ils ne voyent*
pas la lumiere resplendissante de
la Prédication de l'Evangile.

Il est maintenant aisé de
voir que toutes les subtili-
tez de M. Claude ne servent
qu'à le confondre. Que luy
sert, en reconnoissant la per-
petuelle visibilité de l'Egli-
se, d'avoir tasché d'éluder
les suites de cette doctrine,
en réduisant l'Eglise aux
vrais Fideles? Je le veux;
que par tout où il trouve
Eglise il entende les vrais

Fideles; qu'il explique mesme, s'il veut, ces paroles, *Dites - le à l'Eglise*, dites - le Matt. XVIII. 17.3 aux vrais Fideles; démeffez-les parmi la troupe, & jugez avant le Seigneur: ou parce qu'il s'agit icy trop visiblement, comme luy-mesme le reconnoist, *de l'Eglise* Rep. mat. 4.9. *représentée par ses Pasteurs*, qu'il dise que ces Pasteurs représentent les vrais Fideles qu'on ne connoist pas, & agissent en leur nom. Que ferviront après tout ces explications, puis qu'enfin, selon luy, cette vraye Eglise se trouvera toujours visible & ces vrais Fideles toujours sous un ministere public, J E S U S - C H R I S T

490 *Réflexions sur un écrit*
permettant si peu d'en sépa-
rer son Eglise, que mesme
après ces paroles, *Dites-le à*
l'Eglise, & s'il n'écoute l'Egli-
glise qu'il vous soit comme un
gentil; pour montrer com-
bien redoutable est le juge-
ment de l'Eglise, il expri-
me incontinent l'efficace du
ministere par ces mots: *Tout*
ce que vous lierez sur la terre
sera lié dans le ciel, & le reste
que tout le monde sçait.
Ainsi je conclus toujourns é-
galement, que l'Eglise qu'il
nous faut montrer SANS
INTERRUPTION, soit que ce
soit les seuls vrais Fideles, ou
si l'on veut les seuls Eleûs,
soit que ce soit en un cer-
tain sens les méchans meslez

Matth. XVII.
18.

avec eux, & ceux qui croient
pour un temps selon l'expres-
sion de l'Évangile, est une Matt. XIII.
21. Eglise toujours recueillie
sous un ministère visible,
& un corps toujours subsis-
tant de peuple avec des Pas-
teurs, où la vérité soit pres-
chée, non pas en cachette,
mais sur les toits. Matt. X. 27 Qu'on
tourne tant qu'on voudra,
c'est une Eglise de cette
nature & de cette constitu-
tion qu'il nous faut mon-
trer dans tous les temps, de
l'aveu de M. Claude. La fai-
re disparoître un seul mo-
ment, c'est l'anéantir tout-
à-fait, & renverser les pro-
messes de l'Évangile dans
ce qu'elles ont de plus sen-

492 *Réflexions sur un écrit*
fible & de plus éclatant : la
faire paroître toujours, c'est
établir invinciblement l'E-
glise Romaine. Ainsi ce que
nous explique M. Claude
avec tant de soin, outre qu'il
est faux, laisse la difficulté
toute entiere, & sa cause
en aussi mauvais estat qu'elle
estoit avant ses défenses.
Mais afin qu'on ne dise pas
que nous nous sommes con-
tentez de le réfuter, di-
sons-luy la verité en peu
de mots.

Le fond de l'Eglise c'est
les vrais Fideles, & ceux-là
principalement qui *perseve-*
rant jusqu'à la fin, demeu-
rent éternellement en JESUS-
CHRIST, & JESUS-CHRIST

en eux, c'est à dire les Eleûs. Les méchans qui les environnent sont compris à leur maniere sous le nom d'Eglise, comme les ongles, comme les cheveux, comme un œil crevé & un bras perclus qui peut - estre ne reçoit plus de nourriture, est compris sous le nom du corps. Tout est à ces vrais Fideles. Le ministere sous lequel ils vivent est à eux au sens que Saint Paul a dit: *Tout est à vous, soit Paul, soit* 1. Cor. II 5. *Apollo, ou Cephias.* Non que la ^{22.} puissance de leurs Pasteurs vienne d'eux, ou qu'ils puissent seuls les établir, & les déposer; à Dieu ne plaise: cette puissance pastorale &

494 *Réflexions sur un écrit*
apostolique vient de celuy
qui a dit : *Comme mon Pere*
m'a envoyé, ainsi je vous en-
voye. C'est ce qui fait dire à
S. Paul dans le mesme lieu :

Joan. X X.

1. Cor. III.
4. 5.

Qu'est-ce qu' Apollo, & qu'est-
ce que Paul? Les Ministres de
celuy à qui vous avez cru, &
chacun selon que Dieu luy a
donné; à vous d'estre Fide-
les, & à nous d'estre Pas-
teurs. C'est pourquoy il a-
jousté encore : *Nous sommes*
ouvriers, ou pour mieux dire,
cooperateurs de Dieu. Ces Mi-
nistres & ces ouvriers éta-
blis de Dieu sont aussi Mi-
nistres des Fideles, & en ce
sens sont à eux, parce qu'ils
sont *leurs serviteurs en JESUS-*
CHRIST, établis dans la

Bid. 9.

2. Cor. IV.
5.

chaire, non pas pour eux-mêmes, car pour eux il leur suffiroit d'estre de simples Fideles, mais pour édifier les Saints. Qui desire d'estre dans la Communion de ces Saints, n'a que faire de se tourmenter à les discerner d'avec les autres: car encore qu'ils ne soient connus & parfaitement discernés que de Dieu seul, on est assuré de les trouver sous le ministère public & dans la profession extérieure de l'Eglise Catholique. Il n'y a donc qu'à y demeurer pour estre assuré de trouver les Saints; parce que cette profession, & la parole des Prédicateurs tou-

496 *Réflexions sur un écrit*
jours féconde, qui ne manque jamais d'en engendrer, les tient toujours inféparablement unis à la sainte Société où ils l'ont receüe. C'est pourquoy quand JESUS-CHRIST promet d'enseigner toujours avec son Eglise, il comprend tout dans cette parole, & rendant par la vertu de cette promesse l'Eglise infallible au dehors dans la manifestation de la vérité, il la rend dans l'interieur toujours féconde. Si les Prédicateurs de la vérité sont par leur vie corrompuë indignes de leur ministère, Dieu ne laisse pas de s'en servir pour sanctifier ses Fideles, car il est puis-

fant pour vivifier, meſme par les morts; & un bras pourri peut devenir agiſſant entre ſes mains. Au reſte, ces vrais Fideles connus de Dieu ſeul animent tout le miniſtere Eccleſiaſtique: un petit nombre de ces Saints cachez ſuffit ſouvent à rendre efficaces les prieres de toute une Eglife; la conversion des pecheurs ſera ſouvent auſſitost l'effet de leurs gemiſſemens ſecrets que le fruit des Prédications les plus éclatantes. C'eſt pourquoy Saint Auguſtin attribüé les ſalutaires effets du miniſtere à ces bonnes ames, pour leſquelles & par leſquelles le

Saint Esprit est pleinement dans l'Eglise. Mais que la puissance Ecclesiastique pour cela dépende d'eux, c'est ce que Saint Augustin, ni aucun des saints Docteurs n'a jamais pensé ; & M. Claude qui les cite, ne les entend pas. On le verra pleinement quand il publiera son écrit : il nous suffit, en attendant, d'avoir montré qu'il est de ceux, & Dieu veuille qu'il n'en soit pas jusqu'à la fin, qu'il est, dis-je, de ceux dont parle Saint Paul, *qui se condamnent eux-mêmes.*

TIT. III. II.

C'est en effet, selon cet Apôtre, le vray caractère de toutes les hérésies ; & aucu-

ne société n'a jamais porté plus visiblement ce caractère marqué par Saint Paul, que l'Eglise Prétendue Réformée.

Elle se condamne elle-même, lors que n'osant affeurer qu'elle soit infail-
V. sup. f. Ref. p. 236.
ble, elle se voit néanmoins contrainte d'agir comme si elle l'estoit, & de rendre témoignage à l'Eglise Catholique en l'imitant.

Elle se condamne elle-même, lors qu'elle élève tous les particuliers qu'elle enseigne au dessus de son propre jugement; & les forçant, quelque ignorans qu'ils se sentent, à examiner après elle, sans les rendre capables

2. Ref. p. 261.

500 *Réflexions sur un écrit*
elle les rend seulement in-
dociles & présomptueux.

5. 4. 5. 6. & 7.
Ref. p. 295. &
299.

Elle se condamne elle-
mesme, puis qu'en vantant
les Ecritures, elle ne se sent
pas assez d'autorité pour les
faire recevoir à ses secta-
teurs sur sa parole, & laisse
ses propres enfans, à qui elle
les presente à lire, dans les
incertitudes d'une foy hu-
maine.

3. Ref. p. 350.

Elle se condamne elle-
mesme, lors que forcée d'a-
vouër qu'elle ne s'est éta-
blie qu'en rompant avec
tout ce qu'il y avoit d'Egli-
ses Chrestiennes dans le
monde, elle se donne le
propre caractère de toutes
les fausses Eglises.

Enfin elle se condamne elle-mesme, lors que forcée à reconnoître la perpetuelle visibilité de l'Eglise dans l'indéfectibilité du ministere, elle ne peut se soustenir sans reconnoître d'ailleurs dans le ministere une corruption universelle, & sans autoriser les particuliers contre toute la succession de l'Ordre Apostolique.

9. 10. 11. 12.
& 13. Rel. p.
361. & seq.

Que si elle se condamne elle-mesme en tant de sortes, qu'il luy seroit salutaire de se condamner enfin elle-mesme, en retournant dans le sein de l'Eglise Catholique, qui ne cesse de la rappeler à son' unité!

Que ces Messieurs ne nous

502 *Réflexions sur un écrit*
parlent plus des abus qui nous font gemir. C'est mal remédier aux maux de l'Eglise que d'y ajouster celuy du schisme. Sont-ils si heureux, ou pour mieux dire si orgueilleux & si aveugles, qu'ils ne sentent rien à déplorer parmi eux? & veulent-ils autoriser tant de sectes sorties de leur sein, qui en se plaignant de leurs desordres dans ce mesme esprit de chagrin superbe avec lequel ils ont autrefoistant exagé les nostres, font tous les jours schisme avec eux comme ils l'ont fait avec nous? Que n'écourent-ils plutôt la charité mesme, l'unité mesme, &

L'Eglise Catholique, qui leur dit par la bouche de Saint Cyprien : *Ne vous persuadez pas, nos chers freres & nos chers enfans, que vous puissiez jamais defendre l'Evangile de JESUS-CHRIST en vous separant de son troupeau, de son unité & de sa paix. De bons soldats qui se plaignent des desordres qu'ils voyent dans l'armée, doivent demeurer dans le camp pour y remedier d'un commun avis sous l'autorité du Capitaine, & non pas en sortir pour exposer l'armée ainsi desunie aux invasions de l'ennemi. Puis donc que l'unité Ecclesiastique ne doit point estre déchirée, & que d'ailleurs nous ne pouvons pas quit-*

Cyp. Ep. 4.
ad Cornil.

504 Réfl. sur un écrit de M. C.
ter l'Eglise pour aller à vous,
revenez, revenez plutôt à l'E-
glise vostre mere & à nostre
fraternité : c'est à quoy nous
vous exhortons avec tout l'ef-
fort d'un amour vrayment fra-
ternel. Amen, Amen.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy,
données à Chaville le 12.
Aoust 1682. signées JUNQUIE-
RES,

RES, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET Evêque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN, premier Aumosnier de Madame la DAUPHINE, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, en telle forme & de tel caractère qu'il trouvera bon, *tous les Livres qu'il aura composez, ou qu'il jugera à propos de faire imprimer pour l'utilité publique*, & ce pendant vingt années. Fait Sa Majesté tres-expresses défenses à tous Imprimeurs ou Libraires autres que celui qui aura esté choisi par ledit Seigneur Evêque, & à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire im-

primer lefdits Livres, sous quel-
que prétexte que ce foit, mef-
me de traduction, à peine de
fix mille livres d'amende, paya-
ble fans déport par chacun des
contrevenans, de confiscation
des exemplaires contrefaits, &
de tous dépens, dommages &
interests, comme il est porté
plus amplement par lefdites
Lettres.

*Registré sur le Livre de la Com-
munauté des Imprimeurs & Li-
braires de Paris, le 17. Aoust
1682. Signé, C. ANGOT, Syndic.*





